

UNIVERSITE DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'ÉDUCATION

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET
INGÉNIERIE ÉDUCATIVE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

RESEARCH CENTER AND
DOCTORAL TRAINING IN
EDUCATION SCIENCES

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND
TRAINING IN SCIENCES OF
EDUCATION AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

***PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES EN EDUCATON
EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION:
LE CAS DE LA RÉGION DU CENTRE***

Mémoire présenté comme exigence partielle en vue de l'obtention du diplôme de Master en
Sciences de l'Education

Filière : Gestion des systèmes d'information et planification de l'éducation

Par

DOMCHE WAMBE Viviane

22W3061

Licenciée en Lettres d'Expression Française



Sous la direction de

Pr DJEUMENI TCHAMABE Marcelline

Maitre de Conférences

Septembre 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
DEDICACE.....	ii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES ANNEXES.....	vi
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THÉORIQUE.....	3
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE L'ETUDE.....	4
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET THÉORIES EXPLICATIVES DE L'ÉTUDE.....	21
DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	60
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	61
CHAPITRE 4 :PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....	78
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....	116
ANNEXE.....	123
TABLE DES MATIERES.....	134

À la mémoire de mon vaillant héros, mon fils bien aimé,

DJIDJIOUA WAMBE Gad Mathis

REMERCIEMENTS

Au moment où nous déposons ce travail, nous sommes conscient de la grâce, de la faveur et de la protection divines jour après jour. Nos remerciements vont également à l'endroit de toutes les personnes qui nous ont aidés à sa réalisation.

Ainsi, nous remercions sincèrement :

- Notre Directeur de mémoire, le Professeur DJEUMENI TCHAMABE Marcelline, qui a été un guide scientifique pour nous au travers de ses conseils avisés et de ses orientations ;
- L'équipe pédagogique de la FSE particulièrement le Doyen de la faculté des sciences de l'éducation et le chef du Département de Curricula et Evaluation qui ne ménagent aucun effort pour que la formation soit la meilleure pour les étudiants de son Département ;
- Dr. NDJONMBOG Joseph-Roger, Dr. Ernestine WIRNGO pour leurs précieux conseils ;
- Les membres et cadres du Conseil Régional du Centre, pour leur accueil et leur disponibilité ;
- Toute l'équipe E-learning pour l'encadrement et les orientations scientifiques particulièrement ;
- Mon époux, Dr. Christian DJIDJIOUA, ma fille Annaelle pour leur patience, leur affection, leurs encouragements ainsi que le travail de relecture ; maman Claire NGO BIDJOCKA et Mme Odile SONI pour leur contribution.
- Tous les responsables de l'Assemblée Chrétienne Maison du Père, particulièrement au Serviteur Paul MBANGANG pour son soutien multiforme ;
- Toute ma famille, spécialement à Mme WAMBÉ Odile, M. NZALI WAMBE Cédric Martial et M. WAMBÉ WAMBÉ Giselin;
- Nos aînés académiques et nos camarades de la filière Management de l'éducation particulièrement AMANYA Bernadette pour leur encouragement ;

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- ACALAN** : Académie Africaine des Langues Africaines
- AGLC** : Alphabet Général des Langues Camerounaises
- ALCAM** : Atlas linguistique du Cameroun
- BUCREP** : Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
- CISL** : Comité Interministériel des Services Locaux
- CND** : Conseil National de la Décentralisation
- CONFEMEN** : Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage
- CRC** : Conseil Régional du Centre
- CTD** : Collectivité Territoriale Décentralisée
- DRH** : Direction des ressources humaines
- DSSEF** : Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
- ELAN** : Ecole et Langues Nationales en Afrique
- Ensgt lyc** : enseignant de lycées
- LM** : Langue maternelle
- LN** : Langues nationales
- LO** : Langues officielles
- LV** : Langues véhiculaires
- LVN** : Langues véhiculaires nationales
- MINAC** : Ministère des Arts et de la Culture
- MINCOM** : Ministère de la communication
- MINEDUB** : Ministère de l'Education de Base
- MINESEC** : Ministère des Enseignements Secondaires
- OIF** : Organisation Internationale de la Francophonie
- PNDP** : Programme National de Développement Participatif
- PRDC** : Programme Régional de Développement du Centre
- PROPELCA** : Programme Opérationnel pour l'enseignement des Langues au Cameroun
- SIL** : Summer Institute of Linguistics/Société Internationale de Linguistique
- SND 30** : Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
- UA** : Union Africaine
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Classement de la vitalité des langues nationales.....	31
Tableau N°2: Aires linguistiques de la Région du Centre	43
Tableau n°3 : Planification stratégique, programmatique et fonctionnelle.....	47
Tableau n°4 : Grille d’analyse des données par thèmes	70
Tableau n°5: Grille d’analyse des données SWOT	71
Tableau n°6: Tableau synoptique de la recherche	74
Tableau n°7 : Etat des lieux en matière de promotion des langues (enquêtés).....	80
Tableau n° 8 : Etat des lieux par l’étude documentaire	83
Tableau n° 9 : Ressources à mobiliser en faveur des LN.....	83
Tableau n° 10: Proposition des actions	85
Tableau n°11 : état des lieux par l’analyse SWOT	89
Tableau n°12 : Activités du plan.....	101
Tableau n°13: Chronogramme des activités du plan.....	108

LISTE DES ANNEXES

Autorisation de recherche	123
Autorisation de consultation des documents.....	124
Plan regional de developpement du centre.....	126
Organigramme du Conseil Régional du Centre.....	127
Guide d’entretien des Conseillers régionaux.....	128
Guide d’entretien des autres (inspecteurs, parents, élèves).....	131

LISTE DES FIGURES

Carte 1 : Localisation de la Région du Centre	19
FIGURE 1 : Principales parties prenantes.....	54

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon leur fonction.....	65
Graphique 2 : Répartition des enquêtés selon le sexe	65
Graphique n°3 : Répartition des enquêtés sur le texte de loi	92
Graphique n°4 : Répartition état des lieux	94
Graphique n°5 : Répartition ressources à mobiliser.....	95
Graphique n°6 : État des lieux.....	98

RÉSUMÉ

La présente étude intitulée « *proposition d'un plan pour la promotion des langues nationales en éducation en contexte de décentralisation* » s'inscrit dans le sillage de la promotion des langues nationales. Baignant dans un écosystème fortement multilingue, la valorisation des langues nationales est un véritable dilemme dans le système éducatif. Pour cela, l'Etat a transféré des compétences aux Collectivités territoriales décentralisées de promouvoir les langues nationales en éducation. Ces collectivités territoriales décentralisées regroupent les Régions et les Communes. Ce travail a pour objectif de décrire la situation en matière de promotion des langues nationales dans la Région du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer cette promotion par le Conseil Régional du Centre. L'atteinte de cet objectif invite tout d'abord à faire l'état des lieux en matière de promotion des langues nationales ; ensuite de déterminer les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des langues nationales pour renforcer cette promotion ; enfin de proposer des actions visant à garantir la promotion des langues nationales. Nous avons opté pour une approche qualitative avec pour instrument de collecte de données le guide d'entretien et l'étude documentaire. Les données qualitatives obtenues ont été analysées sur la base de l'analyse de contenu et du logiciel tableur Microsoft Excel. L'interprétation des résultats obtenus à partir des théories convoquées nous a montré que les langues nationales sont faiblement valorisées dans la Région du Centre. En outre, la promotion des langues nationales nécessite de manière prioritaire la mobilisation des ressources financières.

Mots-clés : plan d'action, promotion, langues nationales, décentralisation, éducation.

ABSTRACT

This study entitled "proposition d'un plan d'action pour la promotion des langues nationales en contexte de décentralisation " is in line with the promotion of national languages. Bathed in a highly multilingual ecosystem, the promotion of national languages is a real dilemma in the education system. To this end, the State has transferred powers to the decentralized territorial authorities to promote national languages in education. These decentralized territorial authorities include the Regions and the Municipalities. The objective of this work is to describe the situation regarding the promotion of national languages in the Center Region with a view to developing an action plan to strengthen this promotion by the Center Region Council. Achieving this objective first requires taking stock of the situation regarding the promotion of national languages; then determining the means likely to ensure the visibility of national languages to strengthen this promotion; finally proposing actions aimed at guaranteeing the promotion of national languages. We opted for a qualitative approach with the interview guide and the documentary study as data collection instruments. The qualitative data obtained were analyzed based on content analysis and Microsoft Excel spreadsheet software. The interpretation of the results obtained from the theories called upon showed us that national languages are poorly valued in the Central Region. In addition, the promotion of national languages requires the mobilization of financial resources as a priority.

Keywords: action plan, promotion, national languages, decentralization, education.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Valoriser les langues africaines est le vibrant écho qui résonne comme un chœur pour retrouver nos repères sur la terre de nos ancêtres. La valorisation des langues identitaires fait couler beaucoup d'encre en Afrique de manière générale et au Cameroun, en particulier. Face à la déculturation ambiante des citoyens camerounais par rapport aux langues nationales, véhicule par excellence de l'identité culturelle individuelle et commune, plusieurs acteurs et chercheurs œuvrent et militent pour leur redynamisation. En effet, elles font face de manière impuissante aux langues étrangères, particulièrement les langues de la colonisation. D'aucuns pensent que le multilinguisme ambiant dans lequel baigne le pays, serait un frein pour leur valorisation. Pour d'autres, ce serait une absence de planification de ces langues pour faciliter leur implémentation (Amedegnato, 2014). C'est dans ce sillage que des linguistes et sociolinguistes ont proposé des modèles tels que le trilinguisme, le quadrilinguisme (Tabi Manga, 2000, Chumbow 1980, Tadadjeu, 1985). Malgré ces efforts, l'usage des langues nationales est en disparition même dans les ménages endogamiques (Bitjaa Kody, 2000). L'article 8 du titre premier de la Déclaration universelle des droits linguistiques dispose que :

Toute communauté linguistique a le droit d'organiser et de gérer ses propres ressources dans le but d'assurer l'usage de sa langue dans tous les domaines de la vie sociale. Toute communauté linguistique a le droit de disposer des moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue (Déclaration universelle des droits linguistiques, 1996).

Ainsi, l'Etat, garant de l'éducation de ses jeunes citoyens camerounais a transféré aux Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions et communes) des compétences en matière de promotion de ces langues au travers des lois 163 et 273 du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées du 24 décembre 2019.

Au regard de ces compétences transférées, il revient donc aux CTD d'implémenter cette orientation stratégique donnée pour une effectivité, une concrétisation de la promotion des langues nationales dans leur zone de compétence. Dès lors, comment concevoir un plan d'action qui aiderait à renforcer la promotion des langues nationales dans la région du Centre par le Conseil Régional du Centre ? Cette question principale indique l'objectif de cette recherche qui est celui de décrire la situation en matière de promotion des langues nationales dans la Région du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer promotion par le Conseil Régional du Centre.

Pour y apporter des éléments de réponses, cette étude s'articule autour de deux grandes parties, contenant chacune deux chapitres. La première présente le cadre théorique de la recherche et est subdivisée en deux chapitres intitulés « Problématique générale de l'étude » et « Revue de la littérature et insertion théorique ». La deuxième partie, quant à elle, est intitulée cadre méthodologique et comprend également deux chapitres. Son premier chapitre a pour titre « Méthodologie de la recherche » ; et le deuxième, « Présentation et interprétation des résultats ».

PREMIERE PARTIE : CADRE THÉORIQUE

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE L'ETUDE

La problématique peut être définie comme la construction ou l'assemblage des éléments de base de la recherche autour de la question centrale qui tient de fil conducteur. Selon Mialaret, « *définir sa problématique est donc la tâche première de tout chercheur* » (2004, p. 22). Il continue en soutenant que toute recherche scientifique s'appuie sur une problématique bien formulée ; car toute recherche scientifique est « *orientée par une idée, par une question, par un problème que le chercheur veut soit explorer, soit approfondir, soit vérifier* ».

Pour tenir compte de ce qui précède, nous présenterons tour à tour dans ce chapitre introductif le contexte de l'étude, la formulation et la position du problème, les questions de recherche, les objectifs de l'étude, les intérêts de l'étude, la délimitation de l'étude et l'approche notionnelle.

1.1-CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1.1. Contexte mondial

Animée du souci de protéger les droits linguistiques des individus ou des collectivités, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), créé en 1945, milite pour la protection de la culture et de l'identité culturelle d'un peuple ou d'une communauté. Cet objectif pourrait être interprété comme une réponse à la disparition des langues au lendemain de la deuxième guerre mondiale. En effet, il s'évince des dispositions de l'article 3 du titre préliminaire de la Déclaration universelle des droits linguistiques, que chaque groupe a le droit à l'enseignement de sa langue et de sa culture ; le droit de disposer des services culturels, le droit à une présence équitable de sa langue et de sa culture dans les médias (Déclaration universelle des droits linguistiques, 1996). A l'article 8 du titre premier, cette déclaration précise que : « *toute communauté linguistique a le droit d'organiser et de gérer ses propres ressources dans le but d'assurer l'usage de sa langue dans tous les domaines de la vie sociale. Toute communauté linguistique a le droit de disposer des moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue* » (Déclaration universelle des droits linguistiques, 1996).

Au regard de ce qui précède, il apparaît de manière évidente qu'un groupe ou une communauté utilise un système de signes, une langue particulière qui lui est propre pour faciliter la communication et les échanges en son sein. Pour cela, cette communauté a la responsabilité de mettre en œuvre des stratégies touchant tous les domaines de la collectivité, pour protéger cette langue au delà des siècles ; toute chose visant ainsi à repousser son extinction.

Le canal par excellence devant assurer la pérennité d'une culture exprimée par la langue, est le système éducatif. L'éducation, catalyseur de la socialisation de l'être humain, particulièrement l'enfant, est l'un des meilleurs moyens qui favorise la sauvegarde d'une langue sur la durée, car elle aura plusieurs locuteurs pour être « une langue vivante » et non « une langue morte ». Plusieurs pays en Europe, en Amérique et en Asie ont intégré les langues dans leurs systèmes éducatifs, car l'éducation est « *vitale aussi pour la survie de la culture. En tant que phénomène collectif et historique, la culture ne saurait exister sans une transmission et un enrichissement continus par l'éducation, et souvent c'est cet objectif même que l'éducation organisée se propose d'atteindre* » (UNESCO, 2006)

Cette action de l'UNESCO a entraîné une prise de conscience mondiale et un réveil linguistique en matière de protection et promotion des langues. Des Etats ont de plus en plus misé sur la valorisation de la diversité culturelle. Car, quelque soit le statut d'une langue dans une communauté, elle mérite d'être valorisée pour éviter son extinction. D'où cette affirmation tirée du rapport de Mme Rozsa Hoffmann (2017) :

L'objectif prioritaire du présent rapport consiste à diriger de nouveau l'attention défaillante des Etats Membre sur l'importance des langues régionales ou minoritaires et sur la nécessité de les soutenir, de démontrer la nécessité d'un suivi de l'exécution des engagements et de leur élargissement.
(Assemblée parlementaire Conseil de l'Europe, 2017).

En outre, l'école en Europe a œuvré de manière active à la « francisation » des territoires en favorisant une politique de relégation des langues minoritaires, surtout celles ultramarines. En effet, depuis une cinquantaine d'années environ, une volonté militante a permis la reconnaissance progressive des langues minoritaires jusqu'à la mise en place récemment d'un enseignement des langues régionales dans le cadre de l'enseignement scolaire. Ils pensent que le multilinguisme devrait devenir un atout de réussite scolaire des élèves et aider à une meilleure insertion socio-économique des jeunes. D'ailleurs, M. Jean-Michel Blanquer lorsqu'il était directeur général de l'enseignement scolaire a déclaré lors des états généraux du multilinguisme dans les outre-mer tenus à Cayenne en 2011 :

La question du multilinguisme à l'école est une question qu'il faut voir sous l'angle des complémentarités, sous l'angle de la richesse, sous l'angle du lien. Il faut éviter de bâtir de fausses contradictions. En effet, le fait d'avoir deux langues dans son patrimoine, voire davantage, est une richesse pour les enfants beaucoup plus que ce n'est un problème. (Biaux-Altmann, 2019).

1.1.2. Contexte africain

Plusieurs initiatives ont été mises sur pied par les gouvernements africains pour la préservation du patrimoine culturel au travers de la langue nationale. Conscients de l'importance et de la valeur de leurs langues identitaires, ces gouvernements ont pris l'initiative d'intégrer l'apprentissage bi-multilingue dans leurs plans nationaux en éducation. Le bi-multilinguisme allie les langues africaines et la langue française (ou anglaise) dans l'enseignement primaire. Pour ce faire, des pays à l'instar du Bénin, du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali, ... ont donné leur main d'association pour le partenariat avec l'Organisation Internationale de le Francophonie (OIF) dans le cadre de l'Initiative Ecole et Langues Nationales en Afrique (ELAN). La cible de cette initiative regroupe les pays d'Afrique Subsaharienne francophone. Son objectif est la promotion de l'enseignement bilingue (langue africaine et langue française) en mettant un accent privilégié sur les Langues africaines.

L'Union Africaine créé l'Académie Africaine des Langues et a fait d'elle un organe consultatif de l'Union (Tadadjeu et al., 2004). L'agenda 2063 de l'Union Africaine est un plan pour la transformation structurelle de l'Afrique, qui a été approuvé par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) en janvier 2015. Dans l'une de ses aspirations, cet agenda ambitionne de parvenir à « *une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées* ». Parmi ses vingt (20) objectifs, le seizième (16^e) proclame « *une renaissance culturelle africaine primordiale !* » (Agenda 2063, 2015).

Ployant sous le joug de la colonisation, les langues locales africaines n'étaient utilisées ni dans l'administration, ni dans la justice, ni dans l'éducation, encore moins dans les médias. Les pays africains ont pris acte de ce constat alarmant et ont décidé de mettre sur pied des stratégies devant permettre « *de passer d'une politique linguistique issue de la colonisation à une politique linguistique intégrant les valeurs et les langues africaines* » (Sagara, 2012). C'est ainsi le point de départ de l'académie africaine des langues africaines (ACALAN) créée en juillet 2001 à Lusaka en Zambie sur proposition de l'ancien président du Mali, Son Excellence Alpha Oumar Konaré. L'un de ses objectifs est d'harmoniser et de conjuguer les efforts pour la promotion et la valorisation des langues nationales en partenariat avec les langues héritées

de la colonisation. Et, dans une conférence portant sur « *la refondation des systèmes éducatifs africains comme levier de la renaissance africaine* », M. Adama Samassékou (2006), secrétaire exécutif de l'académie africaine des langues, propose le concept de « *multilinguisme fonctionnel convivial. Il s'agit en fait de l'utilisation concomitante des langues, selon leur fonctionnalité par aire de développement* » (Samassékou, 2006).

Plusieurs linguistes et professionnels de langues africaines ont également mis sur pied une Fédération des Académies des Langues Africaines. Plusieurs expériences d'enseignement des Langues nationales se déroulent dans divers pays africains. C'est le cas de ELAN-Afrique.

Notons que l'intégration des Langues nationales est à une phase expérimentale dans la plupart des pays francophones d'Afrique centrale. Or, les pays africains anglophones (Nigéria, Afrique du Sud) et ceux de l'Afrique orientale comme le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Sénégal, ... ont une longueur d'avance par leur engagement dans l'enseignement formel et non formel en langues africaines.

La Confemen (Conférence des ministres de L'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie), quant à elle, n'est pas en marge dans cette réflexion portant sur l'intégration et l'utilisation des langues africaines dans l'enseignement. En organisation pionnière, la Confemen se prononçait dès 1986 pour « *une plus grande place aux langues nationales dans l'enseignement à travers un ouvrage intitulé 'Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs'* ». En 1995, elle publiait un DRO (Document de Réflexion et d'Orientation) qui mettait déjà en avant la problématique de mise en œuvre, autrement dit du « *comment* » (Confemen, 1999).

Selon l'aménagement linguistique mondial, le monde compte seize familles linguistiques parmi lesquelles l'Afrique qui détient sept, soit 34%, l'Asie compte 24%, l'amérique, l'Amérique et l'Océanie ont quant à eux respectivement 14% ; l'Afrique occupe ainsi une place de choix pour ce qui est du nombre des langues (Tchindjang, 2008, p. 45). Or, sur les vingt langues les plus parlées dans le monde, aucune n'est africaine. (op cit).

Valoriser les langues africaines est le vibrant échos qui résonne comme un chœur pour retrouver nos repères sur la terre de nos ancêtres étant donné que plusieurs pays africains se caractérisent par une diversité linguistique. L'une des causes de cette diversité est le leg de l'héritage colonial. En effet, au sein de ces pays cohabitent les langues de la colonisation (Anglais, Français, Espagnol, ...) et les langues africaines (Swahili, Sango, Lingala, Fulfuldé, Ewondo, ...). Notons qu'avant la colonisation, les peuples africains s'exprimaient dans leurs langues qui assuraient toutes les fonctions de la vie communautaire : famille, éducation, commerce, voyage, ... Dès l'arrivée de la colonisation, plusieurs locuteurs d'une langue

identitaire ont été contraint aux forceps d'abandonner leur dialecte pour adopter et désormais utiliser celui du colonisateur dans tous les domaines et secteurs d'activité. Toute chose ayant favorisé la disparition d'une grande partie de nos langues africaines, étant donné qu'elles n'étaient presque pas standardisées. C'est le triste constat que fait MusanjiNgalasso-Mwatha, cité par Amedegnato (2014), lorsqu'il déclare :

L'une des causes majeures, me semble-t-il, du naufrage africain et du bilan notoirement calamiteux des cinquante premières années d'indépendance réside dans la non-émancipation culturelle du continent, dans la trop grande dépendance des modèles culturels hérités de la colonisation. Qu'il s'agisse des langues, des littératures, des arts ou des religions, l'Afrique [...] fait montre d'une étonnante incapacité à promouvoir ses propres valeurs identitaires et à réaliser la conjonction entre les éléments les plus valables de son héritage séculaire et ceux qui relèvent de l'emprunt le plus légitime à d'autres cultures. (Amedegnato, 2014)

Nous avons plusieurs nations exoglossiques (dont la langue officielle qui assure la communication nationale, le gouvernement, l'administration, l'éducation,... est une langue étrangère) et les nations endoglossiques (dont la langue officielle nationale qui assure la communication nationale, le gouvernement, l'administration, l'éducation,... est une langue locale). Ngalasso-Mwatha, repris par Amedegnato (2014), continue en déclarant qu'« *après cinquante ans de politiques linguistiques calquées obstinément sur le modèle colonial, le défi consiste donc, pour l'Afrique (...) à valoriser son patrimoine, au premier rang duquel se trouvent les langues* ».

Il est donc plus qu'urgent pour l'Afrique de mettre sur pied des actions et stratégies devant promouvoir et protéger sa richesse culturelle et linguistique. Ainsi, plaider pour des politiques linguistiques en faveur des langues locales en éducation, n'est pas juste qu'un acte patriotique, mais une identification socio-génétique. Le défi quant aux aptitudes des langues africaines à assurer le développement des Etats africains ne se pose plus, mais plutôt celui de leurs équipements, leur adoption pour leur usage dans tous les domaines de la vie, par les décideurs politiques.

1.1.3. Contexte camerounais

Qualifiée d'« *Afrique en miniature* », il regorge de plusieurs ressources en général et particulièrement des ressources linguistiques. En son sein cohabitent deux langues officielles étrangères (le français et l'anglais), les langues étrangères de coopération (l'allemand, l'espagnol, le chinois, l'italien ...) et les langues locales (l'éton, le bassaa, le douala, le

moudang, le baham, le gbaya, l'éwondo, ...). La Société Internationale de Linguistique (SIL) estime le nombre de langues camerounaises à 248 langues. Les langues camerounaises se répartissent en 9 zones linguistiques qui ont toutefois des variantes convergentes. Cependant, bien que certaines langues camerounaises soient intégrées dans les programmes d'apprentissage en éducation formelle, non formelle et informelle, elles ne revêtent pas encore un statut officiel (Tabi Manga, 2000, p.72).

Au Cameroun, l'enseignement des langues nationales remonte à l'époque coloniale allemande en 1884, dans le but de faciliter la communication entre les colons et les indigènes. Mais, avec l'arrivée de l'administration coloniale française à la fin de la première guerre mondiale, les langues maternelles seront interdites à l'école. Il faut attendre le réveil culturel des anthropologues et linguistes camerounais au début des années 80 pour lancer le débat sur la sauvegarde et partant, sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement (Amougou, 2021).

La notion de langues nationales fait référence aux langues endogènes inscrites depuis des siècles dans le patrimoine culturel du Cameroun. Ces langues camerounaises ne jouissent pas encore d'un statut officiel bien que certaines soient inscrites dans les programmes éducatifs. Elles demeurent limitées à des usages familiaux, commerciaux, et dans les radios communautaires (AvodoAvodo, 2021).

Considérée comme un grand vecteur culturel, les langues d'une communauté doivent être protégées. Le Cameroun n'est pas en reste dans cette vision de protection des langues identitaires, comme l'illustre à suffisance la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008 en son article 1 alinéa 3 lorsqu'elle dispose que « *La République du Cameroun œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales* ». Selon Aikpo (2021), « *connaitre et parler sa langue maternelle nationale est un impératif pour la survie et la pérennisation de sa communauté d'appartenance culturelle* ». A sa suite, N'guessan et Godjoa (2022) déclarent qu'« *il est clairement perceptible que le binôme langue/culture est intimement lié à tous les aspects du développement (durable) humain ; lequel développement consiste à partager des expériences et des idées pour trouver de meilleures manières de travailler ensemble, en tant qu'humains* ». Au vu de l'importance de la langue dans le développement de l'individu et de la nation, l'Etat camerounais, garant de l'éducation de ses citoyens, a prévu des dispositions par rapport à l'enseignement des langues nationales dans la loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun. En effet, en son article 5 nous lisons que l'éducation a entre autre pour objectifs : « *la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais*

ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun » ; « la promotion des langues nationales ».

Être enraciné dans sa culture c'est être fixé dans ses origines, révéler son identité culturelle, ce qui nous définit, nous caractérise de manière propre et singulière. C'est l'existence d'un réservoir culturel en l'être humain. Ce dernier est présent en chaque individu, quelque que soit son origine et sa nationalité. En tant que réservoir, il nécessite d'être rempli de manière permanente et constante si l'on veut atteindre une effectivité dans l'enracinement culturel.

Ensuite la notion de transmission. Cette dernière indique le processus de remplissage du réservoir culturel, du transfert culturel. Cette transmission peut se faire en présentiel ou en distanciel. Nous décelons ainsi, l'importance de l'éducation, de l'activité d'apprentissage dans la pérennisation d'un patrimoine culturel. Quel est donc le vecteur principal qui assurera cette transmission pour le réservoir ? C'est la langue.

Pays multilingue, le Cameroun comprend en son sein, plus de 230 langues d'après ALCAM (Binam Bikoi, 2012). Ces langues sont asphyxiées et étouffées par les langues officielles (le français et l'anglais). Pourtant leur impact sur le développement de la nation est indéniable en tant que vectrices des richesses culturelles dont regorge la nation. Au milieu de cette diversité linguistique, l'Etat a mis sur pied un dispositif législatif et réglementaire devant permettre leur mise en valeur. Il s'agit notamment de :

- La constitution du 18 janvier 1996 qui dispose en son article 1, que la République camerounaise « *reconnait et protège les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux Droits de l'homme et à la loi* » et « *œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales* » (Constitution de 1996, al. 2&3) ;
- La loi n° 98/004 du 14 avril 1998 portant orientation de l'éducation nationale, dont l'article 5 stipule que « *l'éducation a pour objectif la formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun (al.1), la promotion des langues nationales (al.4) et la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant (al.8)* » ;
- La loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur dans laquelle nous lisons à l'article 6 al.2 que l'Enseignement supérieur « *œuvre à la promotion du bilinguisme, des cultures et des langues nationales* » ;
- Le décret n° 2002/004 du 04 janvier 2002 portant organisation du ministère de l'éducation dont l'article 107 al.3 §2 crée « *l'inspection provinciale de pédagogie*

chargée de l'enseignement des lettres et des arts, des langues : français, anglais, latin, grec, allemand, arabe, chinois, japonais, italien, portugais, langues nationales » ;

- La loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes : *« les compétences suivantes sont transférées aux communes en matière de promotion des langues nationales : la participation aux programmes régionaux de promotion des langues nationales, la participation à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et d'équipements » ;*
- La loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions : *« les compétences suivantes sont transférées aux régions en matière de promotion des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale ; la participation à la promotion de l'édition en langue nationale ; la promotion de la presse parlée et écrite ; la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et d'équipements » ;*
- Le décret n° 08/223/MINESUP/DDES du 03 septembre 2008 portant création du département des langues et cultures camerounaises à l'ENS-Yaoundé.

Dans l'optique de développer l'un de ses piliers, notamment celui du capital humain et du bien-être, en vue de relever les défis de l'émergence, le gouvernement camerounais, en matière d'éducation, formule l'objectif de promouvoir *« un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer »* (SND 30, 2020).

De plus, dans le point 462 de la SND 30, il est clairement indiqué qu'*« en ce qui concerne spécifiquement la promotion de l'intégration nationale, le Gouvernement entend former des citoyens enracinés dans leur culture, respectueux de l'intérêt général, du bien commun, de l'éthique et des valeurs démocratiques, soucieux du vivre ensemble et ouverts au monde »* (op cit). Ainsi, il apparaît de manière explicite que *« les réformes faites au niveau de l'éducation s'achèment progressivement vers la valorisation, la protection et la promotion des langues cultures nationales dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux de la composante formelle du système éducatif »* (Toua et Ndjombog, 2023, p. 151)

En outre, les organisations étatiques (Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère des enseignements secondaires, Ministère de l'éducation de base, les universités d'Etat, les départements de linguistique et langues africaines, les écoles normales) et non

étatiques (les associations et comités de langues, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales) contribuent d'une manière ou d'une autre à l'émergence des LN dans le pays.

Pour mieux protéger et promouvoir les langues nationales, le Cameroun a opté pour un Etat unitaire décentralisé. Ce choix se justifie par la nécessité de responsabiliser les communautés locales dans la gestion de leur propre essor social et économique.

De ce fait, pour assurer avec efficacité sa mission régaliennne quant à la mise en œuvre de sa politique éducative, l'Etat se fait assister d'abord par les collectivités territoriales décentralisées, puis par les familles, et enfin par les institutions publiques et privées. Comme dans la plupart des pays, la décentralisation est motivée par la nécessité de responsabiliser les communautés locales dans la gestion de leur propre essor social et économique. Le champ d'action de ces dernières en matière de valorisation des langues nationales, est clairement défini dans les articles 163 et 273 de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées :

Pour les Communes, « *en matière de promotion des langues nationales : la participation aux programmes Régionaux de promotion des langues nationales ; la participation à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et d'équipements* » (loi n° 2004/019, 2019).

Pour les Régions, « *en matière de promotion des langues nationales : la maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale ; la participation à la promotion de l'édition en langues nationales ; la promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales ; la mise en place d'infrastructures et d'équipements* » (loi n° 2004/019, 2019).

De tout ce qui précède, il apparaît que la place des langues nationales en éducation est un instrument capital pour assurer l'enracinement culturel des citoyens. Ainsi, élaborer un plan d'action devant assurer leur promotion en contexte de décentralisation, constitue la substance de ce travail de recherche.

1.2- JUSTIFICATION ET POSITION DU PROBLÈME

Une recherche, selon N'da (2015), vise à élucider "un problème", à identifier "ce qui cause problème" par rapport à un sujet retenu. Un problème est une question à résoudre, une difficulté théorique ou pratique dont la solution n'est pas encore trouvée, dont la solution n'est pas évidente ou certaine.

1.2.1. Justification

Malgré la diversité linguistique du Cameroun, aucune n'assure la communication dans tout le pays, car les langues officielles ont gagné du terrain dans les espaces ou centres commerciaux, professionnels, culturels même et beaucoup plus dans le cadre familial. Toutes choses facilitant le déclin des langues locales, ce par l'absence des locuteurs pour assurer leur survie. C'est le triste constat que fait BitjaaKody (2000) lorsqu'il déclare que :

L'usage des langues nationales est en voie de disparition jusqu'au sein des ménages endogamiques, bastions de leur usage [...] les adultes francophones déclarent qu'en famille ils utilisent la langue maternelle dans 52% des situations évoquées contre 42% de temps d'utilisation du français. Les jeunes de 10 à 17 ans interrogés dans les mêmes ménages déclarent qu'ils utilisent le français à 70% dans les mêmes situations de communication familiale contre 25% de temps d'utilisation des langues familiales potentielles. D'autre part, 32% des jeunes âgés de 10 à 17 ans interrogés dans la ville de Yaoundé ne parlent aucune langue camerounaise. (BitjaaKody, 2000).

Face aux langues officielles qui gagnent de plus en plus du terrain sur les langues locales par leur statut et leur véhicularité, l'Etat camerounais a promulgué des lois et décrets devant encadrer la promotion des Langues Nationales. En effet, l'article 1 al.3 de la loi fondamentale énonce que la République « œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales » (loi n°98/004, 1998)

Plusieurs institutions et structures étatiques (Universités d'Etats, Ministères sectoriels, les Départements de linguistiques, Ecoles normales supérieures, ...) et non étatiques (Association Nationale des Comités de Langues Camerounaises, le Conseil Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et pour le Développement des Langues Africaines, la Cameroon Association for Bible Translation and Literacy, la Société Internationale de Linguistique, l'UNESCO) ont prêté le flanc à l'Etat quant à la valorisation des langues locales.

La Loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun déclare dans l'article 11 que : « L'Etat assure l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de l'éducation à laquelle concourent les Collectivités Territoriales Décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées ».

Malgré la reconnaissance quasi générale de l'importance des LN pour valoriser le patrimoine culturel et favoriser l'enracinement culturel des jeunes citoyens camerounais, les

textes de lois promulgués pour déclarer leur promotion, les essais de planification de ces langues en milieu scolaire, la pratique est loin de suivre par les jeunes citoyens au Cameroun.

La décision de l'Etat concernant le transfert des compétences aux régions en matière de promotions des LN serait une bouffée d'oxygène pour continuer le combat en faveur des LN au travers de la conception d'un plan d'action au niveau régional compte tenu de la diversité linguistique de la nation. Ainsi, nous pensons avec Amedegnato (2014) que « *le moment est peut-être venu de planifier avec rigueur les étapes de la valorisation progressive des langues africaines* » dans une région. Planification qui pourra permettre d'apprécier l'évolution dans le processus de promotion.

Ainsi, avec la mise en place des lois de décentralisation et l'attribution de nouvelles compétences aux collectivités territoriales décentralisées, le besoin d'une planification régionale s'est fortement fait ressentir pour élaborer des projets régionaux et pour organiser leur mise en œuvre (Besnainou,1993). La loi confie au Conseils Régionaux le rôle d'organisation de la plateforme régionale. Ainsi, au regard des objectifs législatifs et politiques assignés aux CTD en matière de promotion des langues nationales, le besoin d'une planification de la promotion des langues nationales se signale et invite à mettre sur pied des stratégies qui seront implémentées pour l'atteinte de ces objectifs stratégiques.

En effet, la loi a transféré aux conseils régionaux des compétences en matière de promotion des langues nationales dont l'objectif visé est d'assurer : « *la maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale, la participation à la promotion de l'édition en langues nationales, la promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales, et la mise en place d'infrastructures et d'équipements* ». (Loi n°2019/024, 2019).

Ainsi, élaborer un plan d'action pour promouvoir les langues nationales, permettra de placer les directives de l'Etat dans une perspective mesurable dans le temps (à moyen terme ou à long terme) et d'assurer la plus grande cohérence possible dans les actions entreprises par le Conseil Régional du Centre.

Etant donné que l'élaboration d'un plan régional relève de la libre décision des régions, ce plan d'action n'aura pas le même caractère obligatoire, en raison de l'indépendance des différentes collectivités qui ont des stratégies différentes et sont libres de leur degré d'engagement dans la concertation et la formalisation des résultats attendus.

Conscient du fait que les élus locaux ne sont pas nécessairement des professionnels du fait éducatif pour la plupart, mettre sur pied un programme de promotion des LN serait idéaliste mais pas réaliste. C'est d'ailleurs ce que pense Avodo (2021) quand il soutient qu'«*en matière*

de politique linguistique, 90% des élu-e-s sont dépourvu-e-s d'une compétence de base pour initier et conduire un programme de promotion des langues nationales, et de la culture (organisation de journées culturelles, des manifestations culturelles traditionnelles, des concours littéraires et artistiques) ». Il poursuit en soutenant que « en revanche 85% souhaiteraient bénéficier d'une expertise en vue de faciliter une prise de décision adéquate en rapport avec les dispositions légales. » (Avodo, 2021).

1.2.2. Formulation du problème

Cette étude vise l'élaboration d'un plan d'action pour renforcer la valorisation des langues nationales dans une région camerounaise, précisément la région du centre. Le nœud gordien se trouve dans la quasi inexistence d'une stratégie novatrice et innovante de promotion des langues nationales dans la Région du Centre à travers un plan d'action, ainsi que celle d'un document cadre de pilotage servant de fil conducteur pour la valorisation desdites LN.

Le problème se trouve dans l'étiollement des LN face aux langues officielles ; car promouvoir les LN c'est aussi les réhabiliter, reconnaître leur identité et leur importance. Il incombe donc au Conseil Régional du Centre de vulgariser les langues nationales de son périmètre de compétences afin de contribuer à l'atteinte des objectifs éducatifs en matière de langues nationales.

1.3- QUESTIONS DE RECHERCHE

Les questions dans une recherche nous aident à percevoir les différents angles et facettes du problème posé par la recherche. Elles permettent aussi de guider pour mieux comprendre et appréhender le problème qui a été posé. Pour Paul N'DA (2015), « *les questions de recherche explicitent et approfondissent le sujet et précisent le problème à l'étude. L'objet même de la recherche, c'est le problème identifié qui subit un questionnement élaboré et dont l'étude est susceptible de contribuer à l'avancement des connaissances* ». Elles sont donc importantes.

L'importance d'élaborer un plan d'action adapté en faveur du Conseil Régional du Centre pour encadrer la promotion des langues nationales, est le défi qui oriente cette étude.

1.3.1- Question de recherche principale

Dans le cadre de notre travail, la question centrale est la suivante : « Comment concevoir un plan d'action qui aiderait à renforcer la promotion des langues nationales dans la Région du Centre par le Conseil Régional du Centre selon les dispositions de l'article 273 (b) de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 ? »

1.3.2- Questions Secondaires (Q.S.)

Cette question principale soulève à son tour les interrogations connexes suivantes :

- **QS1** : Quelle est la situation actuelle en matière de promotion des LN dans la Région du Centre?
- **QS2** : Quelles ressources faut-il mobiliser pour assurer la visibilité des LN dans la Région du Centre ?
- **QS3** : Quelles actions peuvent être menées en faveur des LN dans la Région du Centre ?

1.4-OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les objectifs « *expriment l'intention générale du chercheur ou le but de la recherche et spécifient les opérations ou actes que le chercheur devra poser pour atteindre les résultats escomptés* » (N'DA, 2015). Dans une recherche, on distingue l'objectif général et les objectifs spécifiques.

1.4.1- Objectif général

Cette recherche se propose de décrire la situation en matière de promotion des langues nationales dans la Région du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer cette promotion par le Conseil Régional du Centre. Ce plan d'action pourrait servir de fil conducteur au Conseil Régional du Centre dans l'atteinte des résultats efficaces suite aux orientations stratégiques données dans la loi portant code des collectivités territoriales décentralisées du 24 décembre 2019.

1.4.2- Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif général sus-cité, il importe de :

- **OS1** : Faire l'état de la question en matière de promotion des LN par le CR-CE;
- **OS2** : Déterminer les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des LN pour renforcer cette promotion;
- **OS3**: Proposer des actions visant à garantir la promotion des LN au niveau du CR-CE.

1.5- INTÉRÊTS DE L'ÉTUDE

La présente étude revêt trois intérêts.

1.5.1-Sur le plan pédagogique

La mise sur pied d'une stratégie visant à positionner hiérarchiquement nos langues nationales serait d'un grand atout sur le plan pédagogique. En effet, des outils seront mis sur pied pour assurer une continuité de l'apprentissage des LN par les apprenants en dehors de leur cadre formel d'apprentissage.

1.5.2-Sur le plan économique

Cette politique territoriale s'intègre dans un projet de société dans sa globalité donnant ainsi aux langues locales d'être de véritables outils de développement économique et culturel dans une intention participative pour la construction nationale. Les acteurs du système éducatif pour l'enseignement des LN, les associations, les comités de langues, les organismes nationaux seront mis à contribution ainsi que les maisons d'édition pour la production des manuels didactiques.

1.5.3-Sur le plan Social

L'élaboration de ce plan d'action permettra aux populations de cette zone :

- de se sentir concernées par l'Etat en ce sens que l'administration veille à leur épanouissement linguistique et culturel, et prend en compte la diversité culturelle qui est présente en leur sein ;
- de renforcer les capacités locales par un accompagnement institutionnel car la collectivité sera dotée de ressources matérielles, pédagogiques, humaines et financières ;
- d'augmenter la participation locale dans le processus de développement de leur localité, étant donné qu'ils ont un potentiel et des compétences qui seront d'un grand apport pour assurer un développement durable de leur environnement linguistique et territorial.
- d'acquérir une autonomie par le renforcement de la gouvernance locale.

1.6- DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE

Les limites de l'étude sont d'ordre thématique et spatio-temporel.

1.6.1. Délimitation thématique

Le champ scientifique de notre étude se situe dans le domaine des Sciences de l'Education de manière générale, et du management de l'éducation en particulier, spécialité Gestion des systèmes d'information et planification de l'Education. En outre, l'étude s'attelle

à proposer un plan d'action pouvant aider le Conseil Régional du Centre à atteindre les objectifs a lui assignés en matière de promotion des LN.

1.6.2. Délimitation spatio-temporelle

Cette étude qui s'étend sur les années académiques 2022/2024 est réalisée dans la perspective de l'obtention d'un diplôme de Master en Science de l'Education, option Management de l'Education.

1.6.3. Délimitation géographique

La Région est une « *Collectivité Territoriale constituée de plusieurs Départements. Elle couvre le même ressort territorial que la Région, circonscription administrative. La Région est investie d'une mission générale de progrès économique et social. A ce titre, elle contribue au développement harmonieux, équilibré, solidaire et durable du territoire* » ((Article 259, Loi n° 2019/024, 2019).

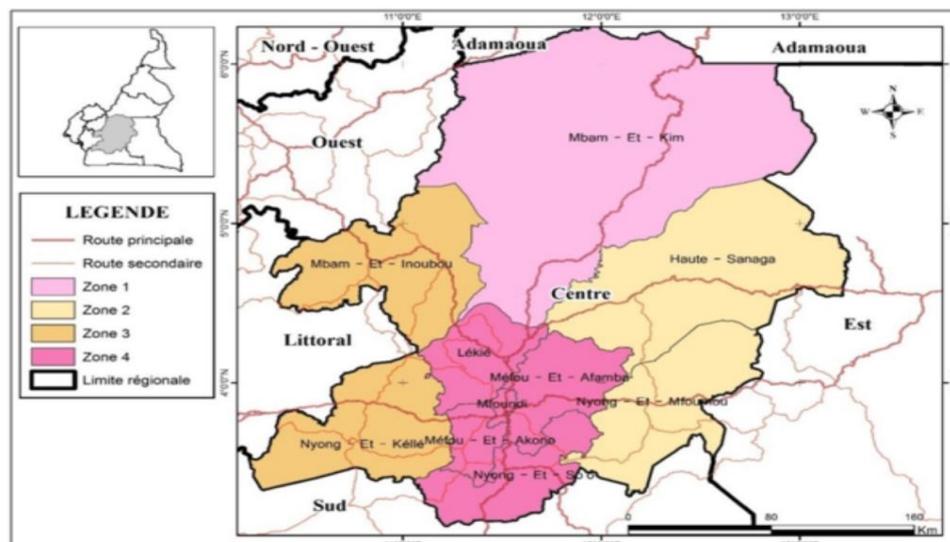
❖ Situation géographique

La zone d'étude de ce travail de recherche est le Cameroun, la région du centre en particulier, et plus spécifiquement le Conseil Régional du Centre, étant donné que le Conseil Régional du Centre est situé dans la Région du Centre.

La région du Centre est située au cœur du Cameroun. Elle a pour chef-lieu Yaoundé qui est la capitale politique du pays. Elle compte 10 départements et 70 arrondissements/communes. Elle couvre une superficie de 68 953 km² et est la deuxième Région en terme de superficie dans le pays. Elle est voisine à cinq régions camerounaises :

- Au Nord, la Région de l'Adamaoua ;
- Au Nord-Ouest, la Région de l'Ouest ;
- Au Sud-Ouest, la Région du Littoral ;
- A l'Est, la Région de l'Est. (Plan Régional de Développement du Centre, 2023).

Carte 1 : Localisation de la Région du Centre



Source : Association Internationale des Régions Francophones

❖ Population d'étude

Le Conseil Régional du Centre est une Collectivité Territoriale Décentralisée, mise en exécution au lendemain des élections régionales du 6 décembre 2020. Son bureau est constitué d'un Président, d'un premier Vice-Président, d'un autre Vice-Président, de deux questeurs, d'un Secrétaire Général. Le Conseil Régional du Centre est géré par un Organe Délibérant composé de 90 conseillers régionaux. Sur le plan organisationnel, il comprend quatre commissions thématiques présidée chacune par un commissaire :

- la commission des affaires administratives, juridiques et du règlement intérieur ;
- la commission de l'éducation, de la santé, de la population, des affaires sociales et culturelles ;
- la commission des finances, des infrastructures, du plan et du développement économique ;
- la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des domaines, de l'urbanisme et de l'habitat. (<https://region-centre.cm>)

La Région du Centre a abrité plus de 5 000 000 d'habitants en 2022 d'après le rapport du BUCREP (PRDC, 2023). La population non expatriée est très hétérogène et composée en majorité des bantous présentant une grande diversité ethnique et linguistique. Les ethnies dimbong, bangangté, yambetta, nyokon, tuotomb, banen, bassa, mbule, mmaala, yangben, nubaca, bati, eton, elip, gunu, bafia, lefa, mengissa, sanaga, ewondo, njantimvele, maka, eki,

vute, gbaya, fulbe, tikar, sso (PRDC, 2023). Les différents départements regroupent les grands groupes suivants : Fang, Beti, Bafia, Outre-Sanaga, Bassa, Maka.

❖ Sites de loisirs

La région du Centre dispose de plusieurs sites de loisirs qui nécessitent leur mise en valeur afin de susciter une attraction pour leur rentabilité. Ces sites sont : Bois Sainte Anastasie, Lac municipal, chutes de Mpoume, chutes de Ngo NjockLipoo, chutes de Mbila, cascades de la sanaga, plage de Mimbele (PRDC, 2023).

❖ L'éducation et la formation dynamique

La région du Centre jouit d'un potentiel éducatif très important : plus de 500 écoles maternelles et primaires, plus de 250 lycées et collèges, une dizaine d'universités, de grandes écoles, plus d'une cinquantaine d'établissements privés d'enseignement supérieur. Cependant, l'offre en enseignement reste insuffisante, notamment dans les domaines professionnels et techniques. Plusieurs domaines de formations restent à couvrir comme l'élevage, l'agriculture, la gestion des déchets (PRDC, 2023)

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET THÉORIES EXPLICATIVES DE L'ÉTUDE

2.1. Définition des concepts

La présente étude revêt un caractère pluridisciplinaire. Elle s'inspire particulièrement de l'épistémologie de plan d'action de promotion des Langues Nationales, de la décentralisation et de la planification. Cette pluridisciplinarité requiert une clarification des concepts utilisés. Cette clarification est opportune pour faciliter la compréhension du lecteur de ce qui constitue la trame de fond de ce travail.

2.1.1. Plan d'action de promotion des langues nationales

2.1.1.1. Plan d'action de promotion

a) Plan d'action

Ce groupe nominal est constitué de deux noms : plan et action. Selon le Dictionnaire Le Robert (2015), l'un des sens du mot plan renvoie à « *la manière de voir ou de considérer certaines choses* » ; l'action, quant à elle, est « *une opération par laquelle se produit un effet ; influence de l'être qui agit* ». Un plan (à moins de s'écarter beaucoup de la pratique courante) est une décision relative à une ligne de conduite. Une ligne de conduite est une suite d'actions articulées et considérées de ce fait comme un tout ; c'est ce tout qui constitue le plan (Unesco 1959, p. 44). De manière littérale, nous dirons que le plan d'action est une manière de visualiser une opération qui va produire un effet attendu. Selon Yonli (2015, p. 17) le plan d'action « *occupe une place capitale dans le processus de management des organisations. Il constitue l'interface entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions* ».

Le plan d'action est l'élément qui guide toute activité que l'on veut mener ; « c'est le fait de planifier ce qui doit être fait, quand cela doit être fait, par qui cela doit être fait, et quelles ressources ou analyses sont nécessaires pour cela ». (Ideos, 2018)

L'élaboration d'un plan d'action dépend de l'organisation, mais de manière générale, on y retrouve les objectifs généraux, les objectifs spécifiques mesurables, les moyens ou actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs, le calendrier prévu (période de temps ou une date précise), les résultats attendus » (Idéos, 2018)

De ce qui précède, nous retenons que le plan d'action est un support, une base qui soutient toute activité que l'on veut entreprendre et qui met plusieurs éléments en synergie pour atteindre un résultat escompté.

b) Promotion

Etymologiquement, le mot promotion vient du latin promotio, dérivé de promotum, supin de promovere, composé de pro « en avant, devant » et movere « mouvoir, pousser » et signifie « pousser en avant, faire avancer » (dictionnaire de l'académie française, 9^e édition). C'est également,

« 1-Action d'élever simultanément plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité ou à une même fonction supérieure ; résultat de cette action ; 2- Admission simultanée de candidats dans une grande école ; 3-nomination, accession à un grade, une dignité, une fonction supérieure ; 4-Accession d'une personne, d'un groupe social à de meilleures conditions de vie, à un niveau supérieur de responsabilités, à un enrichissement culturel et moral ; moyens mis en œuvre pour y parvenir » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012).

Le premier sens et le troisième sens de cette définition qui précède nous donnent de comprendre que lorsque nous faisons la promotion d'une personne ou d'une chose, nous l'élevons à un niveau supérieur. Cela présuppose qu'elle était dans une position d'infériorité, de dégradation, de non reconnaissance, voire même dénuée de toute considération. Et faire sa promotion implique sa réhabilitation, sa reconnaissance et sa considération.

c) Les langues nationales

La langue est un ensemble de signes linguistiques et de règles de combinaison de ces signes entre eux, qui constitue l'instrument de communication d'une communauté donnée et spécifiques aux membres d'une même communauté. (Dictionnaire universel francophone, 1997 et dictionnaire linguistique, 2002). Elle est un fait social. Il n'existe pas de langue sans société, de même, il ne peut y avoir de société sans langue, c'est-à-dire sans moyen de communication entre les divers membres de la collectivité. (Essono, 1998)

La langue est profondément liée à la communication interhumaine ; elle œuvre pour l'unité, l'intégration des uns avec les autres, et n'a jamais opposé les hommes, parce que ce sont les intérêts qui opposent les hommes (Unesco, 1981). Elle véhicule la nature de l'individu

qui l'utilise, participe, en tant que moyen singulier, à l'effort général qui fait la personnalité, l'identité d'un peuple.

Au Cameroun, les langues nationales renvoient au statut reconnu aux langues ethniques dans la constitution de Janvier 1996 (Amougou, 2020). Par langues nationales, nous pouvons comprendre des langues propres à un pays, à une nation et qui ont un statut plus élevé que celui des langues locales. Il s'agirait d'une langue qui peut être enseignée, qui peut exprimer une culture.

De tout ce qui précède, faire la promotion des langues nationales subodore que celles-ci sont presque invisibles sur le territoire national. Il y aurait des zones d'ombre qui cacheraient leurs potentialités. Toutes choses qui les empêchent de favoriser un enrichissement culturel des citoyens. Par quelles actions les langues nationales peuvent-elles être mises au devant de la scène ? Qu'est ce qui empêche leur visibilité au Cameroun ? Comment redorer le blason des LN ?

2.1.2. Education

Dans le Petit Larousse Illustré (2000), l'éducation est « *l'action d'élever, de former un enfant, de développer ses facultés intellectuelles et morales* ». Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (2005), l'éducation est appréhendée comme « *l'art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie, par métonymie, moyens mis en œuvre pour assurer cette formation* ».

Dans le Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation, l'éducation est présentée comme étant un « *processus de transmission des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen* ». (DSSEF, 2013-2020)

La définition du Petit Larousse nous semble limitée car elle met juste en exergue, le processus. La deuxième définition quant à elle, en plus du processus, indique une finalité, mais celle-ci est axée sur le développement de l'individu. C'est la définition du DSSEF qui nous semble adéquate avec cette recherche. En effet, elle présente le processus de transmission inhérent à toute situation d'éducation, puis sa finalité qui est une action efficace de l'apprenant, sur lui-même, mais beaucoup plus dans son environnement immédiat. Il acquiert des connaissances et des valeurs qui lui sont utiles mais dont le plein potentiel est dans l'interactivité de la vie courante avec ses pairs. Étant donné que l'éducation est le premier lieu de socialisation

de l'enfant, elle demeure l'un des outils de promotion des langues africaines. (Diagne et al., 2023, p.104)

2.1.3. Décentralisation

Littéralement, la décentralisation est l'action de décentraliser, d'enlever ou de rediriger du centre vers les périphéries. Décentraliser c'est « donner le pouvoir de décision, dans la gestion administrative locale, à des collectivités locales, à des personnes publiques élues par les administrés » (Aikpo, 2021). La décentralisation implique donc un transfert de compétences politiques, administratives et financières de l'autorité centrale représentée par l'Etat vers les collectivités territoriales décentralisées (élues). Elle diffère de la déconcentration qui est la délégation des responsabilités du gouvernement central à des agents ou des organismes représentatifs de l'Etat. Selon Mc Ginn et Welsh (1999),

« la décentralisation vise à délocaliser les responsabilités, à transférer le pouvoir de décision des individus qui sont à un lieu ou un niveau donné par rapport aux instances éducatives vers ceux qui opèrent à un autre niveau. Le lieu du pouvoir s'exprime en fonction de la délocalisation du poste ou de l'organe de gouvernement (par exemple, au niveau local). Quatre lieux de pouvoir sont envisagés dans cette monographie : le gouvernement central ; les instances de gouvernement des Etats fédérés, des provinces ou des régions ; la municipalité, les comtés ou les districts ; l'école ». (Mc Ginn et Welsh, 1999)

À l'article 55 (1) de la Constitution de janvier 1996 du Cameroun, nous lisons que la Commune et la Région constituent les deux types de Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Pour mémoire, c'est dans un contexte marqué par la double crise économique et politique que le concept de décentralisation prend forme de manière officielle au Cameroun par le texte de loi sus-visé. En effet, dès la fin des années 1980, le Cameroun a connu une récession économique dont la cause principale était la chute des prix des matières premières sur le marché mondial et la surévaluation de 40% du franc CFA par rapport au franc français (Mintya, 2018). Cet état de choses a donné de constater que la forte concentration de l'économie au niveau du pouvoir central était un frein à la relance de l'économie en tant de crise. Ainsi, les limites de la concentration des principaux leviers économiques entre les mains de l'Etat ont été dévoilées. D'où l'entrée en scène de la décentralisation en janvier 1996 devant fonctionner comme un bouclier contre les effets systémiques économiques néfastes. Car les élus locaux *« sont les mieux à même d'animer l'action économique et social au niveau local »* (Mintya, 2018).

Selon Ndoumbe (2020), la décentralisation « *est une politique publique qui occupe une place importante dans la démarche de consolidation démocratique de ce pays et d'atteinte de ses objectifs de développement durable* ».

La décentralisation est importante par sa contribution dans la diminution des restrictions par rapport à la prise de décisions, causées la plupart du temps par la planification centrale. La fonctionnalité de la décentralisation serait un atout pour la réduction des procédures bureaucratiques complexes. En effet, la décentralisation n'est pas un objectif de manière intrinsèque, mais plutôt une stratégie ou un moyen qui vise l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'éducation, ainsi que son administration (Unesco, 2005, p. 64).

L'alinéa 2 du même article de la Constitution sus-cité précise par ailleurs les principes directeurs de la décentralisation que sont l'autonomie administrative et financière, la libre administration par des conseils élus, l'exercice de la tutelle de l'Etat dans les conditions définies par la loi et le développement harmonieux de toutes les CTD sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional.

Le substantif décentralisation englobe plusieurs concepts qui aident à sa clarification par la définition des types de décentralisation tel que la décentralisation politique, la décentralisation administrative, la décentralisation financière, la décentralisation territoriale, la décentralisation fonctionnelle. Ces différents types de décentralisation peuvent revêtir plusieurs variantes dans différents pays, au sein d'un même pays ou d'un même secteur.

La décentralisation politique confère aux citoyens et/ou à leurs élus plus de pouvoir de décision. Elle est fondée sur l'hypothèse selon laquelle des décisions prises avec une plus grande participation des administrés sont mieux fondées et répondent mieux aux intérêts des divers groupes de la société que celles prises uniquement par des autorités situées au niveau central. Pour sa mise en œuvre, elle admet des réformes constitutionnelles et statutaires, et l'existence d'un système politique pluraliste. (Service public fédéral, 2006)

La décentralisation administrative, pour ce qui la concerne, vise à répartir, selon différents échelons de gouvernement, les responsabilités et les ressources financières pour assurer la fourniture de services publics. C'est donc le transfert des responsabilités de planification, de financement et de gestion de tout ou partie des compétences sectorielles de l'Etat central et de ses organes vers des unités d'administration sur le terrain, des autorités publiques semi-autonomes ou des collectivités locales. Selon DIOUF (1997), « *au Cameroun, la décentralisation administrative est perçue comme le fait, pour l'Etat, de confier la gestion d'une région, d'une commune ou d'une communauté rurale à un conseil élu* ». L'étape qui

marque cette décentralisation est la régionalisation qui survient dans la constitution du 18 janvier 1996.

La décentralisation administrative implique trois notions : la déconcentration, la délégation de pouvoir et la dévolution. La première fait une nouvelle répartition de pouvoirs de décision, de responsabilité financière et de gestion entre les différents échelons du gouvernement central. Cela peut être le transfert de responsabilité du gouvernement central à des fonctionnaires qui travaillent dans les régions, provinces ou districts, création d'une administration sur le terrain dotée d'un pouvoir fort, ou une entité administrative locale sous la supervision de ministères. La seconde, la délégation de pouvoir, implique le transfert du processus de prise de décision par les gouvernements centraux. La dévolution, quant à elle, processus du transfert des responsabilités pour la fourniture de services aux municipalités qui élisent leurs propres maires et conseils, perçoivent leur propre impôt et jouissent du pouvoir de prendre des décisions d'investissements.

La décentralisation financière, quant à elle, vise le transfert des ressources (ressources fiscales propres et subvention de l'Etat) et à l'attribution d'une autonomie de gestion des ces ressources (fixation du niveau des ressources et les décisions sur leur affectation) à des organisations de niveau inférieur à celui de l'Etat. (Service public fédéral, 2006)

La décentralisation territoriale désigne le transfert de pouvoir d'une autorité d'un échelon supérieur à une autorité régionale ou locale. Les autorités à ces niveaux sont théoriquement autonomes et indépendantes de l'Etat.

La décentralisation fonctionnelle, elle, est un processus de transfert des pouvoirs de gestion des services publics aux établissements publics (les universités, les hôpitaux et autres)

Dans la SND 30, il est clairement mentionné que le

« *renforcement du système éducatif passe par : (i) une meilleure gestion du personnel du système éducatif ; (ii) une meilleure répartition des infrastructures éducatives sur le territoire national ; (iii) **un transfert complet des ressources de la décentralisation** ; (iv) une promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.* » (SND 30, 2020)

Ainsi, l'effectivité d'un total transfert des compétences et ressources aux CTD serait un grand atout pour affermir le système éducatif camerounais en vu de l'atteinte de ses objectifs. Cependant, il est observé une lenteur quant à la mise en œuvre de ce processus.

Étant donné que la décentralisation implique un transfert, quelles sont donc les compétences qui sont transférées ?

Le transfert des compétences obéit aux principes de la nécessité et de la distinction entre les compétences à transférer aux régions et celles à transférer aux communes. Ils se déclinent en principes de progressivité, de complémentarité et de subsidiarité.

Le principe de progressivité signifie que l'Etat transfère aux CTD des compétences de façon progressive. L'Etat juge de l'opportunité et de la nécessité du transfert d'une compétence et de l'aptitude d'une CTD à la gérer.

Le principe de complémentarité qui stipule que les CTD bénéficient en tant que de besoin du concours des services des circonscriptions administratives de l'Etat. Les CTD ne gèrent pas de façon exclusive les matières qui leur sont transférées.

Le principe de subsidiarité, quant à lui, implique les compétences dont l'exercice peut être assuré de façon plus efficace par un niveau ou échelon local. Ce principe signifie que ce qui peut être géré par un organe de CTD d'échelon inférieur ne saurait être transféré à celui qui est supérieur. Il permet de distinguer les compétences à transférer à chaque niveau de CTD.

L'impulsion de la décentralisation semble être effective au Cameroun par la création et l'opérationnalisation effective de certaines institutions. Nous pouvons citer tour à tour, le Conseil National de la Décentralisation (CND) créé le 03 novembre 2020 avec pour mission le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre effective de la décentralisation ; puis le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL) installé le 09 novembre 2020 comme un organe de concertation interministériel placé sous l'autorité du Ministre en charge de Collectivités Territoriales Décentralisées ; enfin le Comité National des Finances Locales (CONAFIL) mis sur pied le 21 décembre 2020, en tant qu'organe de concertation placé sous l'autorité du Ministre en charge des CTD.

De tout ce qui précède, nous pouvons dire que la décentralisation constitue le fil d'Ariane pour promouvoir le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, ainsi que la bonne gouvernance au niveau local. La décentralisation est un acteur principal pour le développement local. Elle est un mouvement qui prend en compte les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles des différentes localités dans le but d'augmenter le pourcentage d'adhésion du peuple/de la communauté dans la gestion locale (Ngo Ndjeyiha et Ndjombog, 2022)

2.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature, selon Paul NDA'A (2015), « *consiste à faire la recension des écrits pertinents* » qui ont un lien avec le sujet d'étude. Elle fait un compte rendu subjectif des ouvrages qui nous permettent de mieux expliquer notre sujet. La thématique orientée vers la

promotion des LN est très présente dans les débats politiques et sociaux en Afrique en général et au Cameroun en particulier. En plus de favoriser l'identification culturelle des citoyens, leur vitalité est importante. En effet, les LN sont le sujet d'étude dans plusieurs domaines et l'objectif est leur visibilité équitable aux côtés des langues étrangères dans un premier temps, voire leur hégémonie dans un second temps, car elles donnent au camerounais toute sa personnalité culturelle et linguistique (Tadadjeu, 1985).

2.2.1. Politiques linguistiques

Pour Chaudenson, on peut « *dans la gestion des situations linguistiques distinguer commodément trois niveaux* :

- *La politique linguistique qui consiste à prendre des décisions majeures, supranationales ou nationales.*
- *La planification linguistique qui implique la définition précise des modalités et des délais de réalisation des objectifs définis par la politique en fonction des réalités, des moyens économiques et humains dont on peut effectivement disposer.*
- *L'aménagement linguistique qui est la mise en œuvre concrète nécessairement différenciée et adaptée des actions définies dans le cadre de la politique linguistique et programmée dans celui de la planification. »*

Selon Tabi Manga (2000, p.7),

la politique linguistique est le lieu de la détermination des grands choix en matière de rapports entre les langues et la société. Ce domaine rassemble toutes les décisions et réglementations à caractère politique touchant la vie des langues, leur statut et leur mode de fonctionnement social. La planification linguistique représente la mise en pratique de ces décisions politiques par la conception, l'élaboration et le suivi d'un plan directeur destiné à rendre lisible le projet politique de la réforme linguistique [...] Toute politique linguistique consiste surtout à prévoir et à choisir parmi les langues en présence, celle qui permettra au pays d'atteindre rapidement et efficacement l'objectif primordial visé ; ce qui exige une vision claire des objectifs à atteindre, une connaissance profonde et exacte des problèmes à résoudre, une détermination précise des méthodes et moyens à mettre en œuvre.

Très souvent, ce terme est considéré comme relevant de ressort de l'Etat au travers de ses institutions (Assemblée Nationale) ou services. Il est aussi la plupart du temps, pris pour l'aménagement linguistique. Ce dernier est défini par Didier de Robillard (1997) comme un

ensemble d'efforts délibérés visant la modification des langues en ce qui concerne leur statut et leur corpus.

2.2.1.1. Statut des langues dans le système éducatif

Le statut d'une langue renvoie à la situation, la place qu'occupe cette langue spécifique dans une nation ou dans un domaine précis. C'est aussi l'importance sociale d'une langue et son influence sur les utilisateurs. Au Cameroun, plusieurs langues interviennent dans le système éducatif.

➤ Les langues officielles

La langue officielle est une langue indiquée dans un texte de loi tel que la constitution de la nation ou d'une organisation. C'est une langue « *désignée par la loi fondamentale comme langue des institutions publiques* » (Cartographie administrative des langues du Cameroun). Elle jouit d'un privilège de part sa légalité et son utilisation pour les différentes communications. D'après Christine Jourdan (1982), la langue officielle renvoie à « *la langue du pouvoir en place. Autrement dit, c'est la langue de l'administration et des services publics d'un pays* ». Le Cameroun compte deux langues officielles d'égale valeur qui sont le français et l'anglais. En effet, dans l'alinéa 3, de l'article premier du titre premier de la constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996, il est écrit : « *La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur. Elle garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue du territoire.* »

Il est à noter que l'aspect linguistique (bilinguisme officiel) du Cameroun ne se limite beaucoup plus qu'aux textes de lois, car le bilinguisme institutionnel n'implique pas le bilinguisme des citoyens dans le pays. Le bilinguisme social, contrairement au bilinguisme officiel, est une situation linguistique permanente dans le monde (Takam, 2013).

Selon Ngo Ndjeyiha et Ndjombog (2022), les langues « constituent dans les sociétés modernes un puissant instrument d'aliénation et de domination culturelle et économique, car aliéner un individu, c'est le rendre étranger à son milieu, le couper de ses racines et l'amener à vivre sur un nuage, un milieu qu'il ne maîtrise plus et qu'il ne peut plus exploiter pour son développement ». C'est ce que font les langues officielles lorsqu'elles transportent les nouvelles technologies, les progrès scientifiques et techniques, les systèmes de valeurs,... pour amener les citoyens qui y scombent hors de leur milieu culturel.

Ces deux langues officielles sont réparties de manière inégale sur le territoire. Huit des dix régions sont majoritairement francophones et deux régions sont majoritairement anglophones.

L'anglais et le français sont adoptés comme langues d'enseignement dans le système éducatif selon la zone (l'anglais pour la zone anglophone et le français pour la zone francophone). En plus de cela, elles supplantent les LN parce qu'elles assurent déjà le rôle de langue première dans certaines familles en milieu urbain.

- **Le français**

Le français est une langue étrangère qui demeure un leg colonial. Il a gagné en véhicularité au point de s'immiscer dans les foyers pour assurer la communication. En effet, au Cameroun, le français, lui aussi, joue de facto un rôle déterminant dans la communication entre les ethnies dans les régions francophones ; il parvient même à se vernaculariser, entrant en concurrence avec les langues camerounaises. (Métangmo-Tatou, 2019)

- **L'anglais**

Moins utilisé que le français, du fait de sa couverture sur deux régions sur les dix que compte le Cameroun, l'anglais est une langue officielle qui assure la diffusion des informations sur l'étendue du territoire. « *Les langues internationales de grande diffusion, comme l'anglais, sont déterminantes pour obtenir des ressources internationales et sont aussi, dans de nombreux pays africains, au cœur de la communication nationale* » (Ouane et Glanz, 2011)

2.2.1.2. Langues nationales

On distingue les langues nationales *de facto* et les langues nationales *de jure*. Les langues nationales *de jure* tirent leur statut du fait qu'elles ont été ainsi déclarées par un décret légal, alors que les langues nationales *de facto* tirent leur légitimité soit du fait de leur distribution nationale et du fait qu'elles sont parlées par la majorité absolue de la population, soit du fait qu'elles symbolisent l'unité, l'identité et/ou la culture nationale d'une manière ou d'une autre.

Elles désignent des langues propres à un pays. De ce fait, toutes les langues locales assurent la fonction de langues nationales. Les langues nationales « sont toutes langues parlées au Cameroun par des groupes locaux natifs » (Cartographie administrative des langues du Cameroun, 2012).

Ces langues se rattachent aux trois grandes familles linguistiques africaines à savoir, du Nord au Sud :

Afro-asiatique (ou chamito-sémitique), dont relèvent notamment l'arabe, le berbère, les langues de l'Éthiopie et de l'Égypte ancienne ;

Nilo-saharienne, à laquelle appartiennent les langues du Niger, du Tchad et du Soudan ;

Niger-Kordofan, grand ensemble couvrant la plus grande partie de l'Afrique Noire et dont fait partie le Bantou. Ce dernier phylum est le plus représenté au Cameroun.

Seule la famille khoisane, comprenant des langues parlées dans le Sud de l'Afrique (Afrique du Sud, Namibie, Angola, Botswana, Zambie, Tanzanie), n'est pas représentée au Cameroun.

Se basant sur les travaux de Barbara F. Grimes (1996) dans *Ethnologue*, Bitjaa Kody (2001) classe les langues nationales en quatre groupes selon leur vitalité avec un regard sociolinguiste.

Tableau n°1 : Classement de la vitalité des langues nationales

Groupe	Nombre de locuteurs natifs	Nombre de langues (N=283)	Statut de facto
1	0	14	Éteintes
2	Moins de 1000	72	Résiduelles
3	1000 à 100.000	183	Minoritaires
4	100.000 à 700.000	14	Majoritaires

Source : Bitjaa Kody, 2001

Cette classification nous donne de mesurer l'ampleur de l'étranglement des langues nationales par les langues étrangères et leur extinction si la courbe de vitalité décroît. Il a d'ailleurs précisé que pour le français, l'anglais et le pidgin-english, « le nombre de locuteurs non natifs est supérieur à 2.000.000 pour chacune » (Bitjaa Kody, 2001). Ce qui n'est qu'une lapalissade, tant il est vrai que les langues nationales ne jouissent pas d'un statut officiel, administratif, ni juridique ; elles sont reléguées aux milieux informels tels que les marchés ou la famille.

- **Causes de l'échec de la promotion des langues nationales**

Plusieurs efforts marqués par les textes de lois, sont menés. Malgré cela, les langues nationales ne sont pas encore visibles de manière efficace dans le quotidien des citoyens, particulièrement des apprenants. Ceci pourrait s'expliquer par :

- **le statut politique**

Au Cameroun, les LN se portent de plus en plus mal sous la poussée du français et/ou de l'anglais, étant donné que le statut d'une langue « *est bien souvent lié au statut socio-économique des gens qui la parlent* » (Jourdan, 1982). Les langues locales ploient sous le poids des langues officielles que sont le français et l'anglais. Elles n'ont ni statut politique, administratif, encore moins scientifique. Cette constatation est tributaire des considérations ci-dessous.

- **la prédominance /prévalence d'une langue étrangère érigée d'officielle sur les langues nationales.**

Les Langues camerounaises ont connu une perte de vitesse de croisière dès la mise en place des politiques linguistiques coloniales, particulièrement la langue française. Cette dernière s'est progressivement intégrée sur tout le territoire au point de s'infiltrer et de supplanter les langues camerounaises même dans les foyers endogamiques. Bitjaa Kody (2000), dans « Attitudes et représentations linguistiques à Yaoundé » et « Vitalité des langues à Yaoundé : le choix inconscient », met l'emphase sur les difficultés que rencontrent les langues camerounaises pour assurer un transfert intra-générationnel et extra-générationnel, car les jeunes de ces ménages supra ont le français comme langue de communication.

C'est dans le même sillage que Ouane et Glanz (2011) soutiennent que « *lorsque l'éducation formelle est exclusivement ou principalement liée à une langue officielle d'origine non africaine, les langues africaines ont peu de chance d'être acceptées comme langues d'enseignement et d'apprentissage par la plupart des Africains* ». Outre cette prédominance des langues officielles, les langues nationales butent devant le multilinguisme ambiant.

- **L'environnement multilingue**

Plusieurs réfractaires à l'essor des LN ont avancé la multiplicité ethnique. Pourtant, c'est un atout, surtout lorsque ces différentes langues sont en contact, car cela favorise « *l'équilibrage linguistique qu'on est en droit de s'attendre en Afrique sub-saharienne si l'on veut être cohérent : prendre conscience que la connaissance des langues avoisinantes est un instrument de cohésion plus fort que le passage obligé par le français et réformer l'enseignement des langues en Afrique en conséquence.* » (Amedegnato, 2014). En renchérissant dans un cadrage régional, Métangmo-Tatou (2019) soutient que « *dans nos régions fondamentalement multilingues, la langue constitue un élément fort d'identification personnelle et sociale ; c'est à travers son prisme que nous décryptons le monde. La diversité linguistique de l'Afrique, dont le Cameroun est un digne représentant, constitue à n'en point douter, une richesse* » (p. 146).

Notons que les langues vont susciter la flamme patriotique et nationaliste chez les jeunes qui ont pour la plupart des repères ancrés dans les pays occidentaux. Pour les ramener, il importe aux langues et cultures de s'imposer à eux, à condition qu'elles soient l'objet des enseignements systématiques à tous les niveaux du système éducatif. D'ailleurs, Elobo et Pallante (2010) s'insurgent contre cette fuite en avant derrière le multilinguisme quand ils estiment que les critiques relatives à la multiplicité des langues et cultures locales ne relèvent que de l'inculture de ces auteurs.

- **Nécessité de codification/ standardisation et de normalisation**

La mise en valeur d'une langue commence par la mise en place de son système linguistique. Amedegnato (2014) n'est pas d'accord avec la thèse selon laquelle la promotion des LN est inefficace à cause du manque de codification. En effet, pour lui, « *les travaux de description des langues africaines sur lesquels pourrait se baser une telle entreprise sont nombreux. A côté de ces grammaires, prolifèrent également de plus en plus de dictionnaires, pour la plupart bilingues langue européenne-langue africaine. Rien n'empêche donc, techniquement, de codifier une langue que l'on souhaite utiliser.* » Il poursuit en soutenant qu'une « *autre étape de la normalisation consiste à adopter un code écrit, orthographique, pour faciliter la transmission et la standardisation. Une fois de plus, ce ne sont pas les options qui manquent aux linguistes* ». Selon lui l'obstacle n'est pas la normalisation, mais « *la pesanteur du discours colonial, qui a étiqueté les langues africaines comme dialectes et patois ; il est impératif que cet imaginaire linguistique soit décolonisé pour que les travaux de normalisation se fassent sans complexe* » (Amedegnato, 2014). En effet, le français et l'anglais ont été hautement standardisés au point qu'ils ont été des véhicules d'idées et de riches cultures qui ont poussé les autres peuples à s'y identifier lorsqu'ils apprenaient ces langues. (Sow et Frath, 2023, p.16)

2.2.1.3. Les langues régionales

Elles renvoient à une langue nationale parlée dans une région spécifique d'un pays. Elles sont très importantes car elles servent de véhicule transgénérationnel pour le patrimoine vivant, permettent aux citoyens de s'enraciner culturellement dans leur communauté locale. Pour les préserver, des efforts doivent être conjugués et converger vers l'éducation dans la communauté. Elles jouent un rôle central dans la vie communautaire même si elles ne sont pas utilisées pour la communication officielle au niveau national. Il importe donc de connaître leur valeur et contribuer à leur préservation.

2.2.1.4. Langues véhiculaires

Une langue véhiculaire est une langue qui assure une grande intercompréhension entre plusieurs locuteurs ayant des langues maternelles différentes. Pour Calvet (1987), c'est une langue « *utilisée pour la communication entre des groupes qui n'ont pas la même première langue* » et elle peut être « *la langue d'un des groupes en présence* ». Au Cameroun, les langues officielles revêtent le caractère des langues véhiculaires. Dans ce couloir de véhicularité, elles cheminent aux côtés de certaines langues camerounaises transfrontalières ou non. En rapprochant la transnationalité de la véhicularité, Bitjaa Kody (2004) dénombre 68 langues qu'il regroupe en langues transfrontalières parlées majoritairement au Cameroun (Bangandu, Beti-fang, Fulfuldé, Kako, Lamnso, Musgum, ...) et les langues transfrontalières ne comptant qu'une minorité de locuteurs au Cameroun (Arabe choa, Hausa, Buduma, Pana, Gbaya-sud,...). Parmi les langues véhiculaires non transfrontalières nous pouvons citer le bafia, le bassa, le duala, le fe'efe'e, le pidgin-english (Bitjaa Kody,2004).

2.2.1.5. Langues de coopération

Par langues de coopération, nous entendons des langues pour la plupart étrangères, qui ne sont pas utilisées dans les communications courantes ou dans les services administratifs, mais qui sont enseignées depuis des décennies dans les établissements scolaires d'enseignement général dès la classe de quatrième et parfois même de sixième. C'est le cas de l'allemand, de l'espagnol, de l'italien et du chinois.

De tout ce qui précède, il apparaît que le besoin ou la volonté de promouvoir les langues nationales découle de la fonction identitaire que celles-ci assurent au sein d'une communauté. La langue nationale n'est pas un simple moyen de communication au sein des familles ou dans les zones reculées, mais elle est également un puissant facteur d'intégration et un puissant agent de cohésion sociale dans une région ou dans un pays.

2.2.2. Importance des langues nationales dans le système éducatif et leur promotion

Le Français ne saurait exprimer son identité en anglais, ni l'Espagnol en français. Pourquoi l'Africain devrait-il dire qui il est dans une langue qui n'est pas la sienne ? (Tchindjang, 2008, p.47) Pour Amadou Hampate Ba (1972) « *la réhabilitation des langues africaines de bas permettrait (...) de mettre en valeur la tradition originale de chaque ethnie, de penser dans sa langue, de récolter les traditions dans sa langue sans en perdre la saveur ni la finesse, comme*

il arrive inévitablement dans les traductions qui ‘manquent de sel’ par rapport à l’original »
 Ce combat qu’il a mené en vue de la revalorisation et de la promotion des langues africaines, l’a tellement saisi si bien qu’il a publié dans sa langue, le peul, un récit initiatique intitulé ‘Kaydara’.

De même, « *un système éducatif qui promouvrait le multilinguisme pour permettre aux apprenants d’améliorer leur compétences dans les langues locales, régionales et internationales opérerait un choix judicieux, la langue, et notamment le multilinguisme, étant une ressource fondamentale* » (Ouane et Glanz, 2011).

Plusieurs auteurs prônent l’entrée des LN dans le système éducatif pour favoriser l’harmonie et l’intégration nationale malgré le plurilinguisme ambiant. En outre, « *l’étude de l’utilisation des langues en Afrique sera déterminante pour concevoir de nouvelles stratégies permettant une plus grande cohésion sociale et la mise en place d’un système éducatif multilingue* » (Ouane et Glanz, 2011). Selon Obanya (1999), repris par Ouane et Glanz (2011), « *près de 217 langues africaines, utilisées également à l’écrit, pourraient toucher pratiquement 50% de la population africaine si tant est que celle-ci soit alphabétisée dans ces langues. Dans les années 1990, 16 langues africaines transnationales étaient déjà parlées par 16 millions de personnes* ».

Bitjaa Kody (2009) quant à lui, soutient qu’il n’y a que l’insertion de ces langues nationales dans les écoles qui pourraient commencer à réduire l’écart entre les langues nationales et les langues officielles. Cela serait également un levier pour l’enracinement culturel des citoyens camerounais.

- **Langues nationales et culture nationale**

Selon le dictionnaire Larousse, la culture est un ensemble des phénomènes matériels et idéologiques qui caractérisent un groupe ethnique ou une nation, une civilisation, par opposition à un autre groupe ou à une autre nation. De cette définition, il apparaît que la culture a un lien avec un regroupement d’humains autour de certaines valeurs qui le distinguent d’un autre groupe ; et la langue, quant à elle, permet de révéler la culture.

En effet, le canal par excellence de la culture est la langue. Pour L’UNESCO, la langue est :

- *le véhicule de l’idéologie propre à un peuple, à une nation. Le peuple africain (même s’il est osé de parler de nation africaine) n’a-t-il pas ou ne peut-il pas avoir d’idéologie propre à transmettre au monde, au moyen des langues qui sont siennes ?;*

- *le moule dans lequel se conçoit, se constitue la nation ;*
- *le ferment de cette nation, c'est-à-dire le sentiment, l'esprit national ;*
- *la dynamique du développement bien compris du peuple ou de la nation, en ce sens qu'elle véhicule toutes les idées forces, de progrès et de changement.* (Unesco, 1981)

Ainsi, nous convenons avec NgalassoNwata (1981), repris par Bessala et al. (2023) qu'avoir « *une politique linguistique, c'est d'abord prendre conscience que la langue est un fait de culture et un facteur de développement économique et social tout à fait primordial* ». De manière évidente, langue nationale et culture nationale vont de pair, car la première transporte la seconde et facilite son expression.

2.2.2. Implémentation d'une politique de valorisation des langues nationales

Plusieurs chercheurs et sociolinguistes ont proposé des modèles d'aménagement. Animés d'un esprit pragmatique, beaucoup d'auteurs ont dépassé le stade réflexif pour proposer des voies et moyens en faveur de leur mise en œuvre dans le système éducatif. Animé du souci d'étudier les modèles d'enseignement des langues et cultures du Cameroun, Mba (1985) propose une évaluation du matériel didactique pour vérifier son adéquation avec les objectifs d'enseignement des langues, particulièrement les langues éwondo et lamso.

Chumbow (1980) et Tadadjeu (1985), quant à eux, ont proposé comme modèle de gestion des langues et cultures « *le trilinguisme extensif* », qui s'élève au-dessus du bilinguisme camerounais. Pour eux, ce modèle assurerait la prise en compte de l'identité culturelle dans un environnement multilingue. Ce modèle n'exclut pas les langues officielles, mais vise à accentuer à leur côtés la visibilité des langues nationales qui disparaîtront si rien n'est fait en leur faveur. Ce modèle donne au citoyen camerounais, la possibilité de communiquer oralement et par écrit en trois langues à savoir les deux langues officielles et une langue camerounaise. Toutefois, ce modèle présente des limites. Il ne détermine pas clairement les langues véhiculaires qui seront mises en valeur ; il ne tient pas compte de la fonction sociale de ces langues ni leur représentativité de la dynamique sociolinguistique nationale. Les combinaisons de ce modèle sont présentées ci-après avec les langue maternelle, langue officielle et langue véhiculaire: LM +LO1+LO2 et LM+LO1+LV.

Tabi Manga (2000), à leur suite, proposera aussi un modèle, mais constitué de quatre langues. C'est d'ailleurs pourquoi il est nommé « *le quadrilinguisme* ». Selon lui, le modèle du trilinguisme extensif « *n'a pas tenu en compte l'évolution sociolinguistique. Tout se passe comme si la marche nationale de la communication n'était pas soumise à des fluctuations*

substantielles en fonction de l'offre et de la demande ». Il est un fervent militant en faveur de la valorisation d'une langue nationale véhiculaire devant assurer le développement et l'intégration nationale au vu de la diversité linguistique. Ce modèle prend en compte les failles liées au trilinguisme en considérant l'inégalité dans les statuts ainsi que les fonctions des différentes langues en présence dans un espace territorial. A cet effet, pour l'applicabilité du trilinguisme, l'auteur sépare les LN en quatre couches :

- premièrement, les langues nationales assurent la communication dans les familles ;
- deuxièmement, il y a un rassemblement des langues communautaires qui peuvent constituer des ressources aux langues qui devraient jouer un rôle proprement national.
- troisièmement l'intégration des langues véhiculaires, mériteraient l'appellation de « langues véhiculaires nationales » (LVN) étant donné qu'elles appartiennent aux grandes familles véhiculaires africaines et sont *ipso facto* des langues transnationales de par leur rôle régional et sous régional.
- quatrièmement, viennent les langues officielles.

Ce modèle de quadrilinguisme prévoit l'apprentissage d'une langue identitaire camerounaise, d'une LO au primaire et l'introduction de deux langues flexibles au secondaire (LO1 et LN).

Pour accroître la visibilité des langues nationales camerounaises, plusieurs projets ont vu le jour. Ils ont rendu la volonté du gouvernement, en matière de promotion des langues, plus palpable. Nous pouvons citer le projet PROPELCA qui œuvre et continue à œuvrer pour l'effectivité d'une réalité linguistique en langue camerounaise dans le système éducatif. A cet effet, il a proposé quatre modèles distincts :

- un modèle pour la maternelle dont l'objectif est le renforcement et le perfectionnement de la pratique orale de la langue maternelle au travers des activités orales telles que la peinture, les chants, les danses,...
- un modèle pour le primaire mettant l'accent sur un enseignement bilingue langue maternelle/langue officielle afin d'établir un bilinguisme équilibré entre les deux chez l'apprenant, d'éveiller très tôt un esprit scientifique et technologique s'appuyant sur la langue maternelle pour toute activité de calcul.
- deux modèles pour le secondaire visant à permettre l'accès à la connaissance d'une langue nationale maternelle ou pas par l'apprenant, lui favorisant ainsi une large ouverture à une langue nationale différente de sa langue maternelle.

L'avancée des travaux de PROPELCA a favorisé la création des outils didactiques appropriés au trilinguisme du pays, à la revitalisation des structures locales de promotion et de standardisation des langues réunies en une fédération appelée ANACLAC.

S'interrogeant sur « *comment enseigner les langues et cultures ?* », Messina (2013) s'incline pour la concrétisation de l'enseignement des LN pour renforcer l'identité camerounaise, en ne tenant pas compte de la langue française. Elle s'est préoccupée tour à tour de la validation des méthodes et approches du MINEDUB et quelques chercheurs ; de l'harmonisation des programmes, des contenus et des approches dans les deux sous-systèmes ; la production du matériel didactique et la proposition d'une méthodologie dans les langues maternelles.

Alain Flaubert Takam (2013), quant à lui, propose un modèle qui prend appui sur le trilinguisme fonctionnel et extensif sus-cité pour déboucher sur la pédagogie convergente. Selon lui, l'aménagement linguistique n'est pas pensé dans une approche écologique car mettant l'accent sur « *la diversité structurée* » des langues qui cohabitent dans un écosystème linguistique et non sur la préservation d'une langue particulière. Quelle que soit la situation, le jeune citoyen devrait débiter l'apprentissage scolaire par la langue qu'il parle déjà. De même, il serait opportun que l'instruction soit axée sur le jeune camerounais, « *son environnement, son background familial, sa connaissance du monde, etc.* » (Takam, 2013). Son modèle accorde aux stratégies locales la prééminence sur les décisions des autorités politiques, car des écoles ou centres d'alphabétisation communautaires seraient mieux gérés par la collectivité décentralisée et favoriserait la revitalisation des langues minoritaires tout en assurant la transition entre la langue maternelle et la langue officielle chez l'apprenant.

De tout ce qui précède, il apparaît que plusieurs modèles ont été conçus pour mettre à la portée des apprenants les langues nationales. Les premiers modèles avaient une envergure globale pour tout le territoire, sans tenir compte de l'environnement linguistique des citoyens selon leur position géographique. Ils ne mettent pas l'accent sur les divisions territoriales. Selon eux, l'impulsion, les stratégies, devraient venir d'en haut, des politiques étatiques. Pourtant, Takam (2013) avec la pédagogie convergente, propose un modèle impulsé par la communauté, qui selon lui, est la plus habilitée à revitaliser son environnement linguistique national. Nous pensons également qu'il revient aux collectivités territoriales de se lever pour une linguistique du développement en faveur de leur zone de compétence.

2.2.3. Apport des Collectivités Territoriales Décentralisées pour valoriser les Langues Nationales

La toile de fond de la décentralisation est le développement local. À partir de la décentralisation, les CTD sont désormais pourvues de plus d'autonomie, d'une gouvernance plus élargie et participative, de ressources et d'une tutelle de moindre importance. En effet, c'est l'avènement de la décentralisation qui fixe les règles applicables aux régions et aux communes, qui marque le réveil institutionnel de la mise en œuvre de la vision étatique d'enracinement culturel et linguistique en transférant aux collectivités territoriales décentralisées, certaines compétences en matière de promotion des langues nationales. Selon Mintya (2018), la décentralisation « *constitue l'un des choix organisationnels du management stratégique des sociétés modernes pour les besoins d'efficacité, dans un contexte où les capacités des gouvernements centraux sont limitées, en qu'en conséquence, ils ne peuvent plus détenir tout le pouvoir* ». Il revient donc à chaque collectivité territoriale décentralisée de mettre sur pied des actions au niveau infranational pour soutenir la vision nationale et l'aider à rester sur ses missions régaliennes.

Selon Legrand (1988),

Dans un système éducatif régi par la décentralisation, l'essentiel n'est plus la nation mais la communauté de base qui se donne librement et localement des normes et des règlements. La décentralisation en matière d'éducation met l'accent sur l'expérience propre, sur la réalité locale, ainsi que sur les conditions sociales de l'apprentissage, conditions sans lesquelles toute ouverture de l'école sur le milieu ne serait qu'une rhétorique de plus. Dans ce contexte, les programmes et les méthodes ne sont rien d'autre que la conjonction entre les objectifs généraux de nature fondamentalement éducative et transférable à la réalité locale des élèves et leur milieu. (Legrand, 1988)

Il nous donne de comprendre qu'un bon pilotage des systèmes éducatifs malgré le contexte politique et économique marqué par la pression de la bonne gouvernance, aboutira sur le développement individuel et collectif. La décentralisation est donc opportune pour l'éducation dans la mesure où certains supports pédagogiques seront initiés et confectionnés par les autorités locales élues et permettront aux apprenants d'être ancrés dans leur milieu de vie.

Si c'est par sa langue et sa culture que l'administration coloniale a éloigné l'école africaine de la société précoloniale et ses spécificités, alors, c'est par le même *modus operandi* que la personnalité de l'apprenant africain doit être restaurée (Elobo et Pallante, 2010)

Les populations élues peuvent contrôler la gestion de leur localité en rentrant dans un système de gestion participative de leur territorialité ou localité ; d'où l'utilité de la

décentralisation. Une politique de développement régional est donc indiquée ; elle devra absolument prendre en compte une politique linguistique axée sur les langues de l'environnement immédiat et non sur les langues étrangères, car les langues « *appartiennent à ceux qui les parlent, elles sont leur produit, elles répondent à leurs besoins et ils la transforment selon ces besoins* » (Calvet, 2017). En effet, la collectivité décentralisée est le lieu, mieux le milieu par excellence de faire valoir les réalités locales dont les langues et cultures sont les points capitaux. Toute chose devant permettre aux populations de participer de manière effective et active au développement de leur communauté.

Ainsi, l'appel à contribution des CTD en matière de promotion des LN dans le secteur de l'éducation est une initiative permettant à l'Etat de poursuivre l'un des volets de son objectif éducatif qui est l'enracinement culturel des citoyens. Ces derniers devront adopter des aptitudes responsables envers leur patrimoine culturel au travers de la maîtrise de leur langue maternelle. Face à la diversité linguistique et culturelle, le découpage territorial serait un espace pour réhabiliter les langues locales désavantagées par les langues officielles. Comment la lutte pour promouvoir les LN peut-elle être gagnée à travers les lentilles de la décentralisation et la loi d'orientation scolaire les introduisant dans le système éducatif ? En d'autres termes, comment les langues camerounaises de la Région du Centre entreront-elles dans un cycle dynamique de promotion avec la décentralisation ?

Devant la menace de disparition de plusieurs langues nationales, l'Etat camerounais a édicté des lois qui les introduisent dans le système éducatif. L'orientation de ces lois vise une cohabitation saine entre les langues officielles et les langues nationales dans le pays. Dans le cadre de la décentralisation, en matière de promotion des langues nationales en éducation, elle confie aux Régions les compétences suivantes :

« *-la maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique ;*

-la participation à la promotion de l'édition en langues nationales ;

-la promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales ;

-la mise en place d'infrastructures et d'équipements. » (Loi n°2019/024, 2019)

2.2.3.1. La maîtrise fonctionnelle et l'élaboration de la carte linguistique

Selon le Larousse, le mot *maitrise* renvoie au contrôle, à la capacité de se dominer, de se rendre maître. *Fonctionnel* quant à lui se rapporte à ce qui fonctionne, ce qui est en marche. Ces deux mots mis ensemble nous donnent de comprendre que la maitrise fonctionnelle renvoie à une capacité ou un contrôle exercé par un individu dans une activité particulière. Pour Leduc

& al. (2011), la maîtrise fonctionnelle implique l'application des savoirs et savoir-faire dans la vie courante pour résoudre des problèmes concrets. Elle suppose ainsi une extrapolation du cadre scolaire vers la vie de tous les jours et surtout sur le développement du capital humain. Nous pouvons donc comprendre qu'en matière de promotion des langues nationales, la maîtrise fonctionnelle est la capacité d'utiliser des connaissances et des savoir-faire en LN de manière à résoudre les problèmes de la vie réelle qui vont au-delà du contexte spécifique de la matière et touchent la vie courante ou réelle de l'apprenant. De ce fait, cette notion implique la fonction sociale des LN en dehors du cadre scolaire, elle établit un lien entre les LN et la vie citoyenne par l'apprenant ; mieux la citoyenneté de l'apprenant au travers de la pratique d'une langue régionale. Pour cela, il revient donc au Conseil Régional du Centre de favoriser l'accessibilité des LN à tous en dehors des situations d'apprentissages dans les salles de classes, car la maîtrise des LN tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité, dans l'enracinement culturel et dans l'ouverture au monde. Comment donc atteindre cette maîtrise fonctionnelle par le CR-CE ? Que faut-il mobiliser comme ressources ? C'est l'ensemble des ressources qui détermine la diffusion sociale et la performance du système éducatif. Ces ressources sont notamment des ressources matérielles et infrastructurelles, les ressources pédagogiques et technologiques, les ressources humaines et les ressources financières. Leur mobilisation optimale permet de répondre aux exigences de l'éducation. Nous présentons ces différentes ressources sous le prisme des compétences transférées au Conseil Régional du Centre.

2.2.3.1.1. Les différentes ressources éducatives en faveur de la maîtrise fonctionnelle des LN

Selon le Petit Robert, une ressource peut se définir comme étant « *ce qui peut améliorer une situation fâcheuse ; des moyens matériels d'existence, moyens (personnes, réserves...) dont dispose ou peut disposer une collectivité ; des moyens intellectuels et possibilités d'action qui en découlent* » (1996) .

- Les ressources matérielles et infrastructurelles : les infrastructures éducatives comprennent les terrains, les bâtiments et le mobilier, elles comprennent les installations physiques pour les espaces d'enseignement et les salles auxiliaires. Elles jouent un grand rôle dans la création d'un environnement propice à l'apprentissage. En matière d'infrastructures, la Région du Centre enregistre 485 établissements dont 340 pour l'enseignement général et 145 pour l'enseignement technique ouverts ; 11409 salles de classes au niveau secondaire en bon état ; 127 bibliothèques scolaires ; (Annuaire MINESEC, 2021).

- Les ressources pédagogiques et technologiques : production du matériel pour les compétences de lecture, écriture et calcul en langues maternelles en collaboration avec la SIL.

- Les ressources humaines : Selon l'annuaire du Minesec, il n'y a que 200 enseignants fonctionnaires en langues et culture nationale pour les différents établissements publics du secondaire dans tout le pays. Cette offre en éducation par rapport aux langues nationales est faible face à la demande sociale. Elle présente également des lacunes quant à la qualité de la formation. Or, certaines décisions politiques en matière d'éducation ne tiennent pas compte de ce déséquilibre. En effet, plusieurs décisions politiques *« sont à l'origine de changements dans la société et font émerger des questions notamment de formation continue de ces enseignants, de coordination de carrière, d'encadrement administratif et territorial et par là même de l'évolution de l'accompagnement qu'il faut adapter à des profils plus hétérogènes, des enjeux de qualité, des approches internationales adaptées aux spécificités du pays. »* (Voulgre et Djeumeni Tchamabé, 2018)

- Les ressources financières : elles renvoient aux moyens dont dispose une personne ou une institution pour subvenir à ses besoins ou pour atteindre ses objectifs. À l'article 11, alinéa 1 et 2 de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, nous pouvons lire

(1) Les Collectivités Territoriales Décentralisées disposent de budgets et de ressources propres pour la gestion des intérêts Régionaux et Locaux. À ce titre, elles :

-élaborent et votent librement leur budget ;

-disposent de ressources propres ;

-bénéficient des ressources provenant de l'Etat et des autres personnes publiques ou privées ;

-reçoivent tout ou partie du produit tiré de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire dans les conditions fixées par la loi ;

-produisent des ressources propres nécessaires à la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leur territoire.

(2) Les ressources mentionnées à l'alinéa 1 ci-dessus sont librement gérées par les Collectivités Territoriales dans les conditions fixées par la loi. (CGCTD, 2019)

2.2.3.1.2. L'élaboration de la carte linguistique

Selon Wikipédia, une carte linguistique est une carte thématique montrant la distribution géographique des locuteurs d'une langue, ou des isoglosses d'un continuum linguistique d'une même langue. Une collection de carte linguistique est un atlas linguistique.

Selon cette compétence transférée, le Conseil Régional du Centre a la responsabilité d'élaborer

la carte linguistique de son périmètre de compétence. Or Binam Bikoi (2012), dans *Atlas linguistique du Cameroun*, nous présente les différentes aires linguistiques de la Région du Centre que nous avons consigné dans le tableau ci-après.

Tableau N°2: Aires linguistiques de la Région du Centre

Départements	Aire linguistique	Langue 1	Langue 2	Langue 3	Langue 4
Mfoundi	Beti-fang	Ewondo			
Mefou et Akono	Beti-fang	Ewondo	Bassaa		
Mefou et Afamba	Beti-fang	Ewondo	Mvele	Vuté	Tuki
Lékié	Beti-fang	Eton	Manguisa	Leti	Njowi
Mbam et Kim	Vuté/Beti – fang				
Mbam et Inoubou	Tunen/Banen,	Tunen	Rikpa	Bafia	Yambassa
Haute Sanaga	Beti-fang/vuté	Eki	Bamvele	Bulu	Vuté
Nyong et So'o	Beti-fang	Ewondo			
Nyong et mfoumou	Beti-fang	Ewondo	Bulu		
Nyong et Kelle	Bassaa	Bassaa	Eton	Nguibassal	

Source : Cerdotola, 2012

Étant donné que cette carte a déjà été réalisée en 2012, il revient au Conseil Régional du Centre de l'actualiser. De mettre sur pied une équipe d'experts pour mesurer leur vitalité et leur visibilité devant faciliter l'enracinement culturel.

2.2.3.2. la participation à la promotion de l'édition, la promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales

2.2.3.2.1. L'édition

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (2005) définit l'édition comme une « *reproduction, publication et diffusion commerciale par un éditeur d'une œuvre sous forme d'un objet imprimé* ». De cette définition, ressortent trois responsabilités de l'éditeur. D'abord, l'exécution d'une copie à l'aide d'une technique pour produire un travail reçu d'un auteur ou d'un concepteur. Ensuite, il fait paraître ce qu'il a produit pour que le public en prenne connaissance. Enfin, il développe des stratégies et moyens pour assurer la distribution du résultat de son travail afin d'atteindre ses différentes cibles. Participer à la promotion de l'édition en langues nationales, invite le CR-CE à collaborer avec les éditeurs pour que des manuels et documents en langues nationales soient disponibles et aident à la pédagogie. Pour Kourouma (1981), il serait même opportun de faire des traductions d'œuvres étrangères en langues nationales pour faciliter la production des supports pédagogiques en langues nationales, lorsqu'il soutient que « *l'élaboration des manuels scolaires en langues nationales appelle de plus en plus la nécessité d'une coopération à travers des accords de réciprocité portant sur la traduction d'ouvrages étrangers en langues nationales* » (p. 226).

Il y a quelques maisons d'éditions qui publient en LN comme Bakwa Books, AKOMA Mba, CLE, Ifrikiya, Proximité, Tropiques, THANKS, CERDOTOLA, SIL, ...

2.2.3.2.2. La presse parlée et écrite

De manière générale, en communication la presse renvoie à l'ensemble des journaux et des revues périodiques. La presse écrite regroupe tous les différents moyens de diffusion de l'information écrite, et la presse parlée fait intervenir tous les moyens de diffusion de l'information de manière orale. La presse écrite et parlée constitue un levier pour assurer la visibilité des LN dans la Région du Centre. Comme l'édition, son apport réside dans la diffusion des messages en LN. Or, il y a peu de diffusion en LN, toute chose qui ne facilite pas l'alphabetisation en LN. Selon Kuruma et Touré (1981),

Il faut avouer que la presse écrite (journaux, revues, périodiques, etc.) dans l'état actuel des choses exerce une influence limitée sur nos peuples à cause du faible pourcentage de publications entièrement en langues nationales. À cela s'ajoute le fait que les imprimeries, même nationales, cherchent à parer souvent au plus pressé en livrant au public une presse qui lit dans la langue habituelle de sa rédaction et qui a l'avantage

économique de se vendre plus facilement. Mais, lorsque nos peuples seront entièrement alphabétisés, l'audience de la presse devenant conséquemment plus large, la diffusion de nos langues se fera aisément, donc leur promotion, dans la mesure dans la mesure où elles prendraient alors réellement le pas sur les langues étrangères. » (p. 227)

De cette citation *supra* ressort le problème du faible pourcentage des publications en LN, leur désavantage économique, l'analphabétisation de la population en LN, la déchéance des LN par rapport aux les langues officielles. C'est pourquoi, ils font cette proposition d'une utilisation appropriée ou convenable de la presse en LN par les autorités et institutions, car « *la presse en langues nationales peut valablement couvrir les besoins informatifs de nos peuples. Il s'agit pour cela, d'y mettre le prix en mobilisant les moyens techniques et financiers nécessaires à la promotion d'une presse vraiment du peuple et pour le peuple, la presse en langues nationales* » (Kuruma et Touré, 1981, p. 228)

De tout ce qui précède, il apparaît que les langues nationales suscitent de grandes préoccupations en Afrique par rapport à leur réhabilitation. Pour ce faire, leur promotion nécessite la prise en compte de l'apport de l'alphabétisation devant assurer la maîtrise fonctionnelle des apprenants, la collaboration de l'édition et le rôle des mass-médias, en l'occurrence la presse écrite et la presse parlée.

2.2.4. La planification

Selon le dictionnaire Larousse, la planification est l'action de planifier. Et planifier c'est organiser dans le temps une succession d'événements, organiser selon un plan précis, prévoir. Pour Helfer et al. (2019),

La planification s'inscrit dans le cadre de la gestion prospective. Celle-ci consiste à introduire l'avenir dans les décisions du présent [...] La planification est un instrument d'action : elle donne à l'entreprise le moyen d'agir sur le futur. La planification est un instrument de motivation : elle engendre une telle circulation d'informations entre les acteurs que chacun peut se sentir plus motivé par la réussite de l'ensemble. La planification est un instrument de cohérence : elle assure les ajustements entre les personnes, entre les divisions, entre les échéances. (p. 30)

De cette définition, il ressort que la planification implique l'avenir, l'action, les acteurs, la réussite de l'ensemble et la cohérence. En d'autres termes, la planification est un ensemble

d'actions cohérentes menées par des acteurs pour une réussite qui n'est pas encore matérialisée, à venir.

Pour International Peace Institute (2014), la planification

est le processus qui consiste à identifier, à travers la formulation de stratégies, la bonne combinaison de ressources et d'activités nécessaires pour atteindre les objectifs d'une organisation. Les stratégies et les plans sont essentiels pour connecter la vision générale de l'avenir d'une organisation à ses activités quotidiennes. Les plans aident à prioriser les objectifs, à anticiper les obstacles, à atténuer les risques, à économiser des ressources limitées et à tracer la route vers le succès. » Il poursuit en soutenant que « le processus de planification est multi-niveaux, multi-acteurs, cyclique, et se recoupe (p.53)

Pour Mintzberg (1994, p.12), cité par Yonli (2015), « *la planification est un système formalisé de codification, d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies dont dispose déjà les entreprises* ».

Selon Wiley& Sons (2008), cités par International Peace Institute (2014), le processus de planification se fait en cinq phases : le plan pour la planification, les objectifs, le diagnostic, la conception, la mise en œuvre. Ces cinq phases répondent à trois grandes questions : Où sommes-nous ? Où devons-nous aller ? Comment y parvenons-nous ?

Selon le niveau d'exécution de la planification, on distingue : le niveau politique, le niveau stratégique et le niveau opérationnel

- Le niveau politique : est en accord sur les objectifs généraux et les ressources.
- Le niveau stratégique : assure le développement de méthodes générales et définit le cadre des activités pour atteindre les objectifs.
- Le niveau opérationnel : implique la mise en œuvre journalière du plan stratégique sur le terrain.

International Peace Institute (2014, p.58) définit la stratégie comme étant « *des moyens d'atteindre les objectifs à long terme d'une organisation. [Et] la planification stratégique est la fonction de gestion correspondante, axée sur l'élaboration d'une orientation générale de l'organisation dans l'environnement dans laquelle elle opère, avec ses défis et ses opportunités, tenant compte des ressources de l'organisation*».

Quant à Mintzberg (1994) cité par International Peace Institute (2014, p.58), il fait une comparaison entre les stratégies et les plans à partir de leur délimitation temporelle et leur niveau hiérarchique, tel que le présente le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Planification stratégique, programmatique et fonctionnelle

Horizon temporel	Niveaux hiérarchiques
Long terme (5 ans)	Stratégique/Organisationnel
Moyen terme (3 ans)	Gestion/Programmation
Court terme (3 mois - 1 an)	Fonctionnel

Source : Mintzberg, 1994

2.4.1.1. Les phases de la planification

- **La phase de diagnostic**

Le diagnostic « *consiste à dégager à partir de l'état des lieux les problèmes auxquels le domaine est confronté, ainsi que les enjeux sous-jacents significatifs et les défis majeurs à relever* » (Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun, 2011, p.48).

Cette étape permet de recueillir des informations sur l'entreprise et son environnement. Cette phase utilise un outil d'analyse préliminaire appelée analyse SWOT (de l'anglais Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) qui renvoie aux forces et faiblesses de l'entreprise, aux opportunités et aux menaces que présente son environnement. Elle répond à la question « *où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelle est la situation actuelle et son contexte ?* »

- **La phase de formulation de politique**

Cette étape permet de formuler et même de formaliser des choix et orientations politiques.

Le planificateur contribue à la formulation des politiques éducatives par sa participation à la préparation des choix et des stratégies possibles pour ses responsables hiérarchiques et décideurs politiques (Guide Fonctionnel planificateur, 2017, p.41)

Elle répond à la question « *où aimerions-nous être demain ? Quels sont nos objectifs et notre stratégie ?* »

- **La phase d'élaboration d'un plan**

Le plan « *occupe une place capitale dans le processus de management des organisations. Il constitue l'interface entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions* » (Yonli, 2015, p. 17). Cette phase se propose de répondre à la question « *Comment y parvenir ?* »

Comment allons-nous y arriver ? Et comment équilibrer les objectifs et les moyens ? » Pour le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun (2011), le plan d'action est

*un ensemble de programmes ordonnés en hiérarchie ascendante (liens avec les stratégies existantes) et descendante (déclinaisons en actions et activités), chiffrés et assortis d'indicateurs de résultats. Il vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques opérés vont être réalisés sur le court et moyen terme. [...] Sa perspective est **quinquennale** et il est glissant, il doit être révisé annuellement, afin de tenir compte de l'évolution du contexte révélée par la veille stratégique et des résultats de l'évaluation des programmes (p.65).*

Cette étape est nécessaire avant toute activité de planification. Elle suppose qu'il faut affecter le personnel, indiquer leurs différentes tâches, affecter des ressources correspondantes et apprécier l'implication globale de l'organisation dans ce processus. Les principales étapes de l'élaboration d'un plan d'action sont :

l'identification et la caractérisation des programmes, identification et la caractérisation des actions rattachées à chaque programme, l'identification et la caractérisation des activités rattachées à chaque action. (Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun, 2011, p.66)

Ainsi, International Peace Institute (2014), invite à poser les questions suivantes :

- Qui doit être impliqué dans le processus de planification ?*
- Pourrions-nous bénéficier d'un apport extérieur, comme des experts et/ou des facilitateurs ?*
- Comment la transparence peut-elle être préservée et la contribution extérieure utilisée de manière productive sans ralentir le processus de planification ?*
- Combien de temps doit être alloué au processus de planification ?*
- Qui est chargé de diriger le processus de planification, et par la suite d'assurer son suivi et sa mise en œuvre ? (p.63)*

Ces interrogations, lorsqu'elles ont des éléments de réponse, permettent de passer à la définition des objectifs.

❖ **Définition des objectifs**

Un objectif peut-être défini comme un « *état futur positif atteint* » (Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun, 2011, p.115). Un objectif est également l'image d'un état de choses futures, vers lequel l'action est orientée (Unesco, 1959).

On retrouve les objectifs à chaque niveau de planification. Un objectif doit être SMART c'est-à-dire spécifique, mesurable, atteignable et réalisable dans le temps.

Spécifique : les objectifs doivent être clairs et précis,

Mesurable : s'il est atteint ou pas au terme du projet. Pour être mesurable, il doit s'appuyer sur des indicateurs.

Atteignable et réaliste : tenir compte de la réalité dans laquelle s'inscrit le projet et fixer l'objectif en fonction des ressources disponibles ainsi que l'adhésion des principales parties prenantes par rapport au projet.

*Temporellement défini : l'objectif doit être atteint à l'intérieur d'un temps limité.
(Idéos, 2018)*

Un objectif peut être perçu comme « *la conjonction d'éléments primordiaux et d'éléments connexes. Les éléments primordiaux sont les aspects de l'état de choses futur qu'on cherche activement à atteindre ; les éléments connexes sont ceux qui, sans être activement recherchés, ne pourraient cependant être sacrifiés sans dommage* » (Unesco, 1959). En d'autres termes, la formulation d'un objectif doit tenir compte des éléments essentiels ou des actions indispensables à implémenter pour l'atteinte du futur désiré, et des éléments secondaires qui interviennent et peuvent influencer la réalisation des éléments essentiels.

Lorsque les différents objectifs ont été définis, la compréhension du projet pour son implémentation est plus claire.

❖ **Conception**

Cette phase invite à une synergie des objectifs et de l'analyse. Il s'agit de définir ou améliorer la vision de l'avenir, de la mission et des valeurs ; l'on définit également les buts, les objectifs et les stratégies des résultats escomptés.

- **La phase de mise en œuvre**

Comme le souligne International Peace Institute (2014, p.72), « *des plans bien conçus sont souvent hors de propos en raison d'une exécution mauvaise ou incomplète* ». Elle marque la concrétisation, l'implémentation du plan d'action.

- **La phase de suivi-évaluation**

Cette étape répond à la question « *Comment savoir si nous avançons dans la bonne direction ? Sinon, comment prendre des mesures correctives ?* ». Ici l'on procède à l'évaluation

des progrès accomplis, sur laquelle reposent le suivi et l'établissement de rapports. Cette évaluation se fait au moyen d'indicateurs. Des ajustements nécessaires peuvent également être effectués pour garantir la cohérence.

Dans le cadre de ce travail, nous nous limiterons à la phase de diagnostic, et la phase d'élaboration du plan.

2.4.1.2. La planification stratégique régionale

Elle est utilisée par les régions administratives ou par les collectivités territoriales décentralisées et vise à établir un lien entre connaissance et action en combinant à la fois une orientation stratégique et un objectif plus opérationnel de mise en œuvre de cette vision par des stratégies et des actions (Robitaille et al., 2016, p. 325).

2.5. THÉORIES EXPLICATIVES DU SUJET

Dans le cadre de ce travail, nous présenterons quatre théories.

2.5.1. La théorie de l'action publique

Le concept de l'«*action publique*» découle d'une vision «*juridique formaliste*». Son étymologie latine «*publicus*» – incite dans un premier temps à reconnaître dans l'acte public un document qui concerne le peuple, distinct des actes ayant trait à des personnes privées ou des intérêts particuliers. Un acte public est défini comme tel si son émetteur est reconnu comme un représentant de la puissance publique, comprise en tant qu'autorité reconnue comme légitime sur un territoire donné.

L'évolution historique révèle que l'action pénale est bien une action sociale ou publique, qui naît nécessairement de toute infraction et qui n'est pas liée à l'existence d'un préjudice privé, c'est-à-dire à l'activité d'une victime réclamant indemnisation. Ces constatations s'imposent dès lors qu'on reconnaît le devoir impérieux qu'à l'Etat d'assurer l'ordre dans la société et de poursuivre toute infraction portant atteinte à cet ordre (Merle et Vitu, 2001, p. 42). En effet, la commission d'une infraction porte atteinte à une valeur sociale protégée par la loi pénale. Le trouble ainsi causé à la société doit être sanctionné. Il est mis à la disposition de celle-ci une action dite action publique pour l'application des peines et des mesures de sûretés, appelé action publique.

Selon le lexique des termes juridiques, l'action publique est une action portée devant une juridiction répressive pour l'application des peines à l'auteur d'une infraction (Guinchard et Bebard, 2019-2020, p.36). Pour Cornu (2018, p.26), il s'agit d'une action exercée au nom de la société en principe par les soins d'un corps spécial de magistrats (le Ministère Public) qui a pour objet l'application de la loi pénale à l'auteur du fait réputé délictueux et la réparation du dommage causé à la société.

Au terme de l'article 60 du Code de Procédure Pénale camerounais, l'action publique est exercée par le Ministère Public au nom de la société et dirigée contre les personnes pénalement responsables c'est-à-dire les coauteurs ou complices. Elle peut aussi être mise en mouvement par une administration ou par les victimes dans les conditions déterminées par la loi. Selon la doctrine, il s'agit des administrations et services publics auxquels des textes spéciaux donnent le pouvoir d'agir en justice pour défendre les intérêts pécuniaires relevant de leur domaine d'activité. Il en est ainsi des administrations des impôts, des douanes, des eaux et forêts et bien d'autres (Keubou, 2021, p. 127).

L'action publique ne peut pas plus être cantonnée à l'exercice de la «*puissance publique*» ou à la délivrance de «services publics», pour reprendre les catégories institutionnelles juridiques si prégnantes en la matière. La spécificité de l'action publique tient donc avant tout à la légitimation politique des « réponses » qu'elle apporte à des « problèmes sociaux », des ressources qu'elle distribue ou des formes d'organisation sociale qu'elle promeut (Dubois, 2009). Avec les dynamiques de la territorialisation, les politiques publiques ne se limitent plus à l'action de l'Etat. Cela a suscité le développement de cadres d'analyse pour permettre de saisir les processus de construction collective de l'action publique par plusieurs acteurs qui interagissent à différents niveaux. Aussi, un acte public est tout à la fois un acte émis par une puissance publique, un acte concernant l'ensemble d'un peuple en vue d'un certain bien commun et un acte rendu public ou publicisé (Motis & al., 2016). L'action publique peut être comprise comme l'action menée par une autorité publique (seule ou en partenariat) afin de traiter une situation perçue comme un problème (Lascoumes, et Le Galès, 2012). C'est cette définition que nous considérons dans le cadre de ce travail, dans ce sens où les autorités élues, revêtues des compétences qui leur sont transférées, peuvent acter pour résoudre un problème social au sein de leur zone de compétence.

Ainsi, une CTD ne peut pas tout attendre de l'État car l'État ne peut pas tout faire. Elle doit dans l'exercice de ses missions trouver des solutions régionales/locales aux problèmes dont elle fait face dans son environnement. L'une des solutions au problème de la faible visibilité des langues nationales dans la région du centre peut donc résider dans une action synergique

entre le Conseil Régional du Centre, les différentes communes, les centres d'alphabétisation, les inspections pédagogiques et les comités de langues, les sociolinguistes, les différents partenaires... Cette action publique aura comme impact de soulager le budget régional tout en lui permettant d'offrir un service public de qualité aux usagers que sont les citoyens, particulièrement les apprenants de la région du Centre. Elle pourra également favoriser le développement de la collectivité par la génération des emplois dans le domaine des langues nationales comme la traduction, l'interprétariat,...

2.5.2. La théorie des ressources

La théorie basée sur les ressources est une approche populaire en gestion stratégique qui se concentre sur les ressources internes d'une entreprise pour obtenir un avantage concurrentiel.

Cette théorie apparaît dans la deuxième moitié du 20ème siècle avec Edith Penrose en 1959 au travers de son ouvrage intitulé "*The theory of the growth of the firm*". Elle invite à dépasser l'approche économique traditionnelle en introduisant l'idée de « service » rendu par une ressource. (Observatoire innovation managériale, 2016). Au-delà des facteurs de production classiques que sont le capital, le travail ou la terre, elle porte l'attention sur des éléments plus intangibles, fonction de la capacité des managers à extraire de la valeur à partir d'un ensemble de ressources.

C'est en 1991 que Jay Barney formalise la théorie des ressources telle qu'elle est souvent exposée aujourd'hui. Les ressources qui sont de nature à fonder un avantage concurrentiel durable doivent satisfaire quatre critères dits « VRIN » : être source de Valeur sur le marché, Rares, difficilement Imitables et non Substituables.

- La question de la valeur : les ressources et capacités de la firme permettent-elles de répondre aux opportunités et menaces environnementales
- La question de la rareté : une ressource particulière est-elle contrôlée par un petit nombre de concurrents ?
- La question de l'imitabilité et de la non-substitution : les firmes sans ressources doivent-elles faire face à un coût d'acquisition important pour développer une nouvelle ressource en interne ?
- La question de l'organisation : la firme dispose-t-elle de politiques et procédures permettant de soutenir l'exploitation de la valeur, la rareté, le coût d'imitation de ses ressources ? (Ce dernier élément a été ajouté au modèle, qui est alors dénommé VRIO.) (Prévot, 2010)

La théorie des ressources réintroduit en cela une certaine créativité stratégique. Certaines organisations parviennent d'ailleurs parfois à changer les règles du jeu qu'elles auraient pu penser comme s'imposant à elles (Observatoire innovation managériale, 2016).

Sur le plan de la typologie, les ressources peuvent être soit matérielles ou tangibles parce qu'elles peuvent être évaluées, quantifiées et sont visibles ; soit immatérielles ou intangibles. Comme ressources matérielles, nous pouvons citer les ressources financières, les ressources humaines (plan quantitatif), les ressources matérielles telles que des constructions, des machines, etc. Il est à noter que l'utilisation de ces ressources nécessite une compétence fondamentale développée par l'entreprise. C'est une compétence qui permet à l'entreprise de déployer des ressources afin d'obtenir un avantage concurrentiel difficilement imitable.

Dans le cadre de ce travail, cette théorie des ressources permettra de souligner l'importance d'une ressource afin d'en tirer profit dans l'atteinte d'un objectif global préalablement fixé. Il s'agira ainsi d'identifier une ressource disponible ou non et dont l'importance est avérée pour résoudre le problème de faible visibilité des LN dans la Région du Centre par le Conseil Régional du Centre.

2.5.3. La théorie des parties prenantes

Le terme « *parties prenantes* » est une traduction imparfaite du mot anglais stakeholder, qui signifie littéralement détenteur (holder) possédant un enjeu (stake) : ceux qui partagent un intérêt. Il s'agit de l'ensemble des individus indispensables à la survie de l'entreprise et qui sont amenés à être consultés, voire à participer à une décision ou à un arbitrage.

Cette théorie des parties prenantes s'appuie sur les travaux de Berle et Means (1932). Ceux-ci ont constaté que les dirigeants subissaient une pression de la société. En effet, l'entreprise apparaît comme un lieu ouvert qui favorise l'interaction de différentes relations, surtout avec les parties prenantes (Gong et Mercier, 2003). Celle-ci les poussait à reconnaître leur responsabilité envers ceux à qui incombait leur différentes décisions prises en entreprise (Gond et Mercier, 2003). Mais c'est plus tard quand il définit les objectifs organisationnels que Ansoff (1968), cité par Cairn info (2007) parle pour la première fois de Stakeholder's theory ou théorie des parties prenantes. La finalité de cette théorie est la démonstration évidente du rôle, des obligations ainsi que des responsabilités qui incombent aux dirigeants, les entraînant à reconsidérer leur politique managériale et tenir compte des droits et intérêts des parties prenantes actionnaires.

Selon Freeman (1984), cité par Cairn info (2007), dans une organisation, une partie prenante « est tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels » (p.8). Pour lui, la théorie des parties prenantes (TPP) est un outil au cœur du management stratégique. Si les parties prenantes contribuent aux objectifs de l'entreprise, les décisions de l'entreprise affectent le comportement des parties prenantes. C'est la posture instrumentale des parties prenantes à l'égard de l'entreprise. De manière plus approfondie, Clarkson (1995) cité par Cairn info (2007) distingue deux types de parties prenantes :

les parties prenantes volontaires supportent une certaine forme de risque dans la mesure où elles ont investi une forme de capital -humain ou financier- quelque chose de valeur dans l'entreprise. Les parties prenantes involontaires sont placées en situation de vulnérabilité du fait des activités de l'entreprise. (p.9)

La figure infra présente les principales parties prenantes de la théorie.

FIGURE 1 : Principales parties prenantes



Source : Piloter.org, 2021

Selon Clarkson (1995), la théorie des parties prenantes postule que l'entreprise entretient des relations avec plusieurs groupes et cela l'affecte. En outre, les intérêts de chaque partie prenante leur appartiennent en propre ; et personne ne doit dominer l'autre pour ce qui est des intérêts.

Selon Ansoff (1968), cette théorie postule que le rôle de l'entreprise est de concilier les intérêts qui s'opposent entre les groupes qui sont en relation avec elle à savoir les dirigeants, les employés, les actionnaires, les fournisseurs et les distributeurs (Cairn info, 2007).

Les parties prenantes peuvent présenter des intérêts parfois différents (voire opposables) et constituer potentiellement et alternativement une contribution ou une menace pour l'organisation. L'entreprise devient alors un lieu de médiation des intérêts parfois contradictoires des aspirations humaines et des nécessités de l'environnement (Dontenwill, 2005 cité par Geitzholz, 2022). Donaldson et Dunfee (1999) cités par Geitzholz (2022, p. 46) indiquent que la convergence repose sur le manager. C'est lui, le cœur du nœud, qui va articuler et rassembler solidement chaque partie prenante.

Dans une organisation, l'on distingue deux groupes de parties prenantes : les parties prenantes internes et les parties prenantes externes. Les premières regroupent les personnes salariées de l'entreprise ou celles qui détiennent de grandes parts. Les secondes, quant à elles, n'appartiennent pas à l'entreprise bien qu'elles soient intéressées. Elles sont constituées de l'Etat, de la société, des bailleurs de fonds, des fournisseurs, ... Notons que ces deux groupes de parties prenantes sont tous intéressés par l'organisation. Ainsi, elles participent à l'essor de l'organisation par la convergence de leurs différentes actions qui s'enchâssent les unes dans les autres pour l'atteinte d'un objectif commun.

Dans le cadre de ce travail, cette théorie va permettre d'identifier les différents acteurs qui vont conjuguer leurs efforts afin que les langues nationales connaissent un essor dans la région du Centre. Ces différents acteurs sont le gouvernement, le personnel/les salariés, les ONG, les associations locales, les comités de langues, les enseignants, les apprenants, les parents, les éditeurs, les médias, ...

2.5.4. La vitalité linguistique

De manière littérale, la vitalité renvoie à la vie, à ce qui présente une énergie vitale et une santé remarquable. La vitalité linguistique serait la force vitale que possède une langue. pour Carli (2012), la vitalité linguistique au sens propre est « la vitalité interne à la langue, c'est-à-dire la vitalité du système linguistique ». La vitalité d'une communauté dépend de son degré d'autonomie politique et de son identité. Sans éprouver de sentiment d'appartenance à un groupe linguistique distinct, les membres du groupe n'ont pas de raison ou de motivation particulière pour s'adonner à des activités dans leur langue. En outre, sans aucune forme de contrôle politique sur leur destinée, les minorités nationales voient s'affaiblir les conditions liées à leur vitalité. (Revue internationales d'études canadiennes, 2010)

La diversité linguistique est nécessaire pour le patrimoine de l'humanité. De ce fait, la mort d'une langue représente une grande perte pour l'humanité. Il importe donc de mettre en

place une documentation, d'adopter de nouvelles politiques linguistiques et produire de nouveaux supports pour revitaliser les langues menacées de disparition.

Giles, et al. (1977), repris par Brousseau (2011) ont proposé un modèle qui mesure la vitalité linguistique d'une communauté donnée. Ils ont associé la vitalité linguistique à trois ensembles de facteurs que sont le statut (économique, social, sociohistorique et linguistique), la démographie (force numérique, distribution géographique, natalité, exogamie) et le support institutionnel (médias, législation, école, marché du travail, culture, religion). Selon l'UNESCO, il y a six facteurs qui concourent à l'évaluation de la vitalité des langues. Une langue haut placée selon un certain critère peut réclamer d'urgence une attention immédiate pour d'autres raisons. Ces six facteurs sont : transmission de la langue d'une génération à l'autre ; nombre absolu de locuteurs ; taux de locuteurs sur l'ensemble de la population ; utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés ; réaction face aux nouveaux domaines et médias ; et matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues (Unesco, 2002). Les facteurs pour prédire l'avenir d'une langue sont difficiles à identifier, car ils peuvent en même temps dégrader l'une et favoriser l'autre. Le processus d'érosion linguistique se présente comme une chaîne d'événements impliquant quatre composantes qui se succèdent en se chevauchant : le processus s'enclenche d'abord par un changement majeur dans l'environnement ; ensuite les attitudes linguistiques deviennent plus négatives, car le prestige de la langue diminue ; puis, le comportement verbal des locuteurs et locutrices est atteint parce que la langue dominée perd des fonctions sociales ; enfin, la structure de la langue même est atteinte. Ce processus d'érosion peut être réversible s'il est soutenu par des activités d'aménagement linguistique et de vitalité. Pour ressusciter une langue, Berkai s'est appuyé sur deux facteurs essentiels que sont les attitudes linguistiques et l'usage de la langue à l'école. (Brousseau, 2011)

Au regard de l'étiollement de nos langues nationales en général et des langues nationales de la Région du Centre en particulier, il importe de mettre sur pied un processus de revitalisation de ces langues. Revitalisation qui renforcera le sentiment identitaire des membres de la communauté. Cette revitalisation serait possible si des mesures concrètes et audacieuses sont prises pour renforcer les compétences individuelles des citoyens et surtout des apprenants par la documentation et les enseignements en langues de la communauté ; la mise à contribution des supports institutionnels de communication et de technologie en langues nationales.

2.5.5. La planification stratégique

La planification stratégique en tant qu'outil de gestion consiste à définir les orientations et les objectifs stratégiques de l'organisation ; préciser les priorités à rencontrer et les actions optimales à entreprendre à court et à moyen terme ; identifier les moyens concrets pour coordonner les politiques et les activités à l'intérieur de votre organisation ; fournir un cadre de référence pour votre gestion particulièrement celle axée sur les résultats ; allouer les ressources de façon proportionnelle à l'importance relative des activités prévues à votre plan d'action.

Employée par Ansoff pour la première fois dans les années 60, la planification stratégique, issue du management stratégique, est une théorie qui indique une méthode à une organisation dans la planification des ses actions (Yonli, 2015). Elle amène l'organisation à réfléchir aux objectifs qu'elle veut atteindre, puis à déterminer les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir en tenant compte de ses valeurs et de sa mission. (Robitaille et al., 2016) En outre, elle permet également à l'entreprise ou l'organisation de définir une orientation et de prendre des décisions sur l'allocation de ses ressources pour poursuivre cette orientation. Cela implique d'analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (SWOT) de l'entreprise et d'élaborer des stratégies pour exploiter ses forces, atténuer ses faiblesses, capitaliser sur les opportunités et contre les menaces. Ses phases sont :

- Diagnostic et expertise révélation, des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces ;
- Hiérarchisation des objectifs, sélection, établissement de la stratégie proprement dite ;
- Programmation, mise en œuvre ;
- Évaluation.

La planification stratégique « *existe plus par un processus que par un résultat ; ce n'est pas le plan définitivement rédigé qui importe le plus, mais l'ensemble des échanges d'informations, de négociations, d'arbitrages. [...] Il est important que, dans ce processus, les agents décentralisés aient intérêt à révéler de façon spontanée leur information et que la stratégie soit réalisable* » (Zagamé, 1993).

Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs à long terme et constitue *ipso facto* un élément essentiel de la théorie des entreprises. Elle permet également d'anticiper et de répondre aux changements du marché par des choix d'organisation des actions et moyens disponibles ou susceptibles de l'être, afin d'atteindre des résultats précis jugés prioritaires à moyen et à long terme. Elle obéit à des principes fondamentaux qui sont :

- *La flexibilité/adaptabilité : cela signifie qu'une stratégie doit pouvoir s'ajuster et s'adapter à la conjoncture, afin d'intégrer les changements environnementaux survenus de manière inattendue au cours de sa mise en œuvre ;*
- *La sélectivité, elle renvoie au fait qu'une stratégie doit retracer les choix opérés en vue de parvenir à une meilleure décision du point de vue des bénéficiaires, elle ne doit pas traiter de tout mais doit s'intéresser uniquement à l'essentiel ;*
- *La participation, c'est le principe selon lequel la stratégie doit mobiliser les acteurs qui sont les principaux qu'elle concerne et qui auront à la mettre en œuvre ;*
- *Le réalisme, autrement dit la rareté des ressources doit conduire à une priorisation des actions en vue de la résolution des besoins jugés de grande importance, ce qui veut dire que la stratégie doit avoir comme caractéristique de pouvoir être mise en œuvre. (MINEPAT, 2011, p. 13)*

La planification stratégique intervient dans le cadre d'une gestion stratégique de développement. En effet, les stratégies de développement sont des outils de décision, de programmation et de suivi-évaluation des actions que l'Etat doit réaliser pour relever et soutenir le niveau de croissance économique, et satisfaire les besoins des populations. Elles sont de

« véritables instruments d'orientation, de canalisation de l'action gouvernementale et de l'aide extérieure, elles s'inscrivent dans une logique de définition et d'orientation des actions qui doivent soutenir la mise en application des politiques gouvernementales. Si leur élaboration obéit à la même logique que les plans quinquennaux, elles ont l'avantage d'être ajustables à tout moment (en fonction des contraintes qui peuvent être politiques, budgétaires, etc) tout en gardant constant dans le temps l'objectif à atteindre ». (MINEPAT, 2011, p. 9)

Les principales phases d'élaboration d'une stratégie sont :

- L'état des lieux et le diagnostic : analyser la situation pour déterminer les problèmes majeurs, les enjeux implicites et les défis à surmonter.
- Les choix stratégiques : les définir comme des réponses aux problèmes majeurs identifiés lors de l'état des lieux, leur donner d'être l'expression des engagements des pouvoirs publics pour apporter des solutions aux problèmes identifiés ou tirer avantage

des opportunités identifiées. Ils doivent donc concorder avec les orientations définies pour le domaine concerné.

- Les plans d'actions, plans d'actions prioritaires, modalités de suivi de la mise en œuvre : définir de façon détaillée les programmes et projets à réaliser par ordre de priorité en associant des indicateurs de résultats.
- Les travaux de synthèse finale : produire un document qui fait la synthèse des documents intermédiaires élaborés pendant les phases précédentes et qui sera soumis à un processus de validation.
- Les différents étapes de validation : la validation provisoire et la validation définitive. La première se réalise à la diligence du Comité de pilotage au travers d'une validation interne (document validé, document validé sous réserve de mener telle action complémentaire, document rejeté pour tel motif) et externe (ouvert à d'autres acteurs majeurs ou représentatifs ne faisant pas partie du comité de pilotage). La validation définitive, quant à elle, implique la transmission du document concerné au ministère de tutelle pour une deuxième étape de validation.
- L'adoption de la stratégie :

Ainsi, la structure globale de la nouvelle planification des collectivités publiques ne s'écarte guère de celle de la planification stratégique dans l'entreprise, si ce n'est que pour toutes les étapes (diagnostic, hiérarchisation des problèmes, stratégie, mise en œuvre et évaluation) on insiste beaucoup sur la pluralité des acteurs et sur leurs aspects pédagogiques.

Dans le cadre de cette recherche, cette théorie aidera à définir les objectifs sur une période de cinq ans, faire l'inventaire des ressources et identifier les actions qui seront menées ainsi que les différents acteurs. De ce fait, nous nous limiterons à l'étape de l'élaboration du plan d'action.



DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La phase méthodologique consiste à « *préciser comment le problème à l'étude va être résolu par des activités et des instruments qui permettront d'arracher des parcelles de vérité. [...] Elle concerne tout le plan de travail qui dictera les activités à mener pour faire aboutir la recherche* » (N'DA, 2015). Dans ce troisième chapitre destiné à la méthodologie, nous présenterons dans un premier temps la typologie de recherche, la population d'étude, l'échantillon, puis les outils de collectes et de traitements des données ; dans un second temps, nous rappellerons la question de recherche, les objectifs.

3.1. TYPE DE RECHERCHE

Notre étude s'intitule « *Plan d'action de promotion des langues en éducation dans un contexte de décentralisation : le cas de la région du centre* ». Avant de définir la typologie de cette étude, il importe de rappeler l'objectif que cette recherche vise à atteindre.

L'objectif principal de ce travail est de décrire la situation en matière de promotion des langues nationales dans la Région du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer cette promotion par le Conseil Régional du Centre.

Au regard de cet objectif, cette étude est de type descriptif. La recherche descriptive consiste à observer et décrire un phénomène social. Il s'agira d'obtenir empiriquement une description des faits, des objets, des comportements. En effet, « *l'objectif de la description est d'améliorer la compréhension de l'objet étudié. Plus précisément, le chercheur peut être confronté à des problématiques nouvelles pour lesquelles il existe peu de matériaux empiriques ou de recherches théoriques. Dans cette situation, il paraît pertinent de s'intéresser à la description de l'objet étudié* » (Thietard et al., 2014, p. 132).

En outre, cette étude s'inscrit sous le sillage d'une recherche action. Reason et Bradbury (2008), cités par Gauthier (2009) définissent la recherche action comme étant « *un processus participatif centré sur le développement de connaissances pratiques qui s'inscrivent dans la poursuite de finalités humaines jugées importantes et ancrées dans une vision du monde participative [...] Elle cherche à intégrer action et réflexion, théorie et pratique, en participant avec les autres à la recherche des solutions pratiques à des problèmes sociaux concrets et, plus globalement, à l'épanouissement des individus et de leur communauté.* (p. 552)

Dans le but d'atteindre notre objectif de recherche, nous nous sommes appuyés sur une l'approche qualitative. Les méthodes qualitatives n'ont pas pour objectif de produire des données représentatives, c'est-à-dire généralisables à l'ensemble d'une population. Elles doivent être mises en œuvre avec rigueur afin que l'on puisse en exploiter les résultats. La recherche qualitative est particulièrement appropriée lorsque les phénomènes sociaux observés sont difficiles à mesurer. C'est une approche qui vise la compréhension d'un phénomène en tenant compte du contexte et de l'environnement culturel vécu par les individus concernés par l'étude. Elle étudie les phénomènes sociaux dans le milieu social où il s'observe plutôt que dans des situations artificielles ou expérimentales.

3.2. POPULATION DE L'ÉTUDE

La population d'étude est l'ensemble d'individus qui peuvent entrer dans le champ d'enquête et parmi lesquels sera choisi l'échantillon. Pour Tsafack (cité dans Megri, 2023), la population est « *l'ensemble fini et infini d'éléments définis à l'avance sur lesquelles s'appliquent les conclusions d'une étude* ». Nda'a (2015), lui, la définit comme étant une « *collection d'individus (humains ou non), c'est-à-dire un ensemble d'unités élémentaires (une personne, un groupe, une ville ou un pays) qui partagent des caractéristiques communes précises par un ensemble de critères* ». C'est en fait, un groupe de personnes géolocalisées de manière circonscrite et bien défini, ce, pendant une période bien précise.

En ce qui concerne notre travail, la population d'étude porte sur les Collectivités Territoriales Décentralisées du Cameroun.

3.2.1. La population cible

Elle renvoie à la population que nous voulons observer. Selon Tsafack cité par Megri, (2023), c'est « *l'ensemble des individus sur lesquels s'appliquent les résultats d'une recherche* ». Elle est un peu plus restreinte que la population parente mais possède les mêmes traits distinctifs qu'elle. Dans le cadre de notre travail, notre population cible est constituée des Conseils Régionaux du Cameroun.

3.2.2. La population accessible

C'est une partie de la population cible qu'on peut atteindre sans difficulté manifeste, qu'on peut approcher ou atteindre pendant les investigations. Pour notre travail, la population accessible est constituée du Conseil Régional du Centre.

3.2.3. Localisation de l'étude

L'étude s'effectue dans la Région du Centre, précisément au Conseil Régional du Centre. La région du Centre est le siège des institutions, car elle a pour chef-lieu Yaoundé, capitale politique du Cameroun. Elle est située sur le plateau du Sud au Cameroun, elle couvre une superficie de 68953 km² avec une population de 4 159 492 d'habitants et une densité de 73 habitants/km². Elle est composée d'une pluralité d'ethnies : le groupe bantou fang-beti de coutume similaire et de langue commune et d'autres ethnies que sont les éwondo, yezum, yebekolo, mbida-manie, les mvog-nyenge, les eton, les manguissa, les bamvele, les batchenga (tsinga), les evuzok, les onvang, les yekaba et yetudé. Il y a également les banen, les lemande et yambetta, les bape et les beke. Et enfin, le groupe tikar, les bassas, les vute, les bajem, les baki, les lafa, les maka, les njanti, les nyokon, et pori, les yambassa.

Cette Région est composée de dix (10) départements avec soixante huit communes :

- Département de la Haute-Sanaga, les communes sont : **Mbandjock**, Bibey, Lembe Yezoum, Minta, Nanga-Eboko, Nkoteng, Nsem ;
- Département de la Lékié, les communes sont : **Monatéfé**, Batchenga, Ebebda, Elig-Mfomo, Evoudoula, Obala, Okola, Sa'a ;
- Département de la Mefou et Afamba, les communes sont : **Mfou**, Afanloum, Awae, Edzendouan, Esse, Nkolafamba, Olinguina, Soa ;
- Département du Mbam Inoubou, les communes sont : **Bafia**, Bokito, Deuk, kiiki, Kun-Yambetta, Makenéné, Nitoukou, Ombessa ;
- Département du Mbam et Kim, les communes sont : **Ntui**, Mbangassina, Ngambé, Tikar, Ngoro, Yoko ;
- Département du Mfoundi, les communes sont : Yaoundé 1, Yaoundé 2, Yaoundé 3, Yaoundé 4, Yaoundé 5, Yaoundé 6, Yaoundé 7 ;

- Département de la Mefou et Akono, les communes sont : **Ngoumou**, Akono, Bikok, Mbankomo ;
- Département du Nyong et Kelle, les communes sont : **Eséka**, Biyouha, Bondjock, Bot-Makak, Matomb, Massondo, Ngueme, Ngome, NgogMapubi, Nguibassal ;
- Département du Nyong et Mfoumou, les communes sont : **Akonolinga**, Ayos, Endom ;
- Département du Nyong et So'o, les communes sont : **Mbalmayo**, Akoeman, Dzeng, Mengueme, Ngomedazap, Nkolmetet. (PRDC, 2023).

3.3- TECHNIQUE D'ÉCHANTILLONNAGE ET ÉCHANTILLON

3.3.1. Techniques d'échantillonnage

L'échantillonnage est une étape de la recherche dans laquelle on sélectionne les éléments d'une population en vue de représenter cette population-là. Les éléments sélectionnés constituent un spécimen de la population d'où ils ont été extraits. L'objectif de l'échantillonnage est l'obtention d'un modèle représentatif de la population accessible. Selon Fonkeng & al. cités par Megri (2023, p. 63), la technique de l'échantillonnage est un « *procédé qui consiste à sélectionner au sein de la population cible, les répondants dont les réponses pourront être généralisées auprès de l'ensemble* ».

On distingue deux grandes méthodes d'échantillonnage. L'échantillonnage non probabiliste et l'échantillonnage probabiliste. La première technique permet d'indiquer si un trait ou une caractéristique particulière existe dans une population et tous les membres de la population peuvent ne pas participer à l'étude ; elle est beaucoup plus sollicitée pour les recherches qualitatives, études pilotes et même des recherches exploratoires. La seconde technique, quant à elle, implique un véritable tirage au sort, dans le sens où elle donne à chaque élément de la population une chance égale d'être choisi. La différence entre les deux réside de manière générale dans la sélection de l'échantillon.

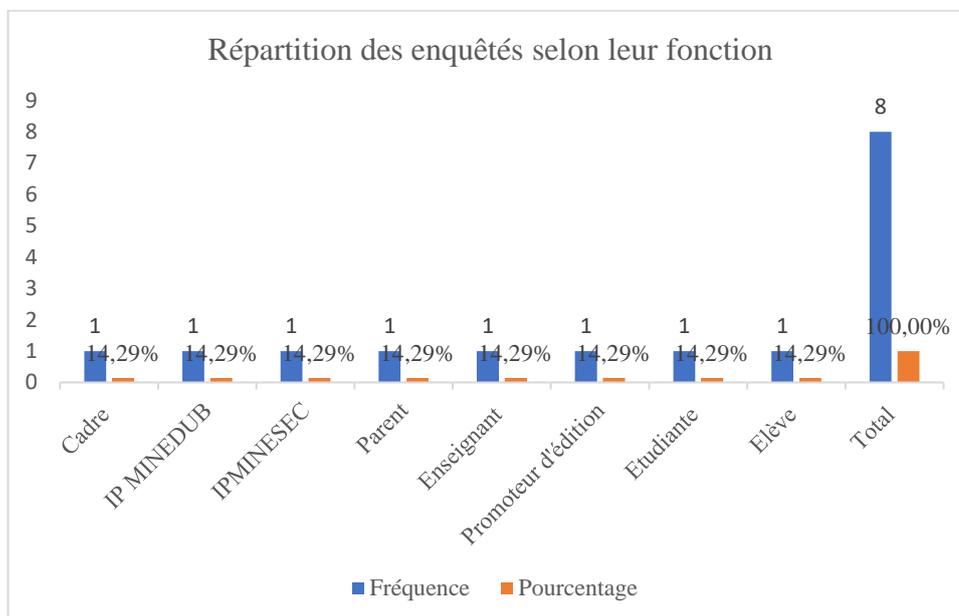
Selon Nda'a (2015), « *il apparaît plus judicieux en recherche qualitative d'avoir un échantillon non probabiliste mais approprié* ». Dans le cadre de ce travail, nous avons utilisé l'échantillonnage non probabiliste à choix raisonné. D'après cette technique, c'est le jugement du chercheur qui dirige la constitution de l'échantillon.

3.3.2. L'échantillon de l'étude

L'échantillon est la partie représentative de la population cible auprès de laquelle on mène l'enquête. Le but de la recherche qualitative n'est pas d'avoir un échantillon représentatif, mais plutôt un échantillon qui reflète les caractéristiques et la richesse du contexte et/ou de la population étudiée. En outre, pour la recherche qualitative, les études menées sont faites à partir d'échantillons de petite taille. L'échantillonnage non probabiliste à choix raisonné nous a permis de sélectionner notre échantillon constitué de huit personnes à savoir : un cadre du Conseil Régional du Centre, un Inspecteur Régional des Langues Nationales au MINEDUB, un Inspecteur Régional des Langues Nationales au MINESEC, un promoteur d'éditions en

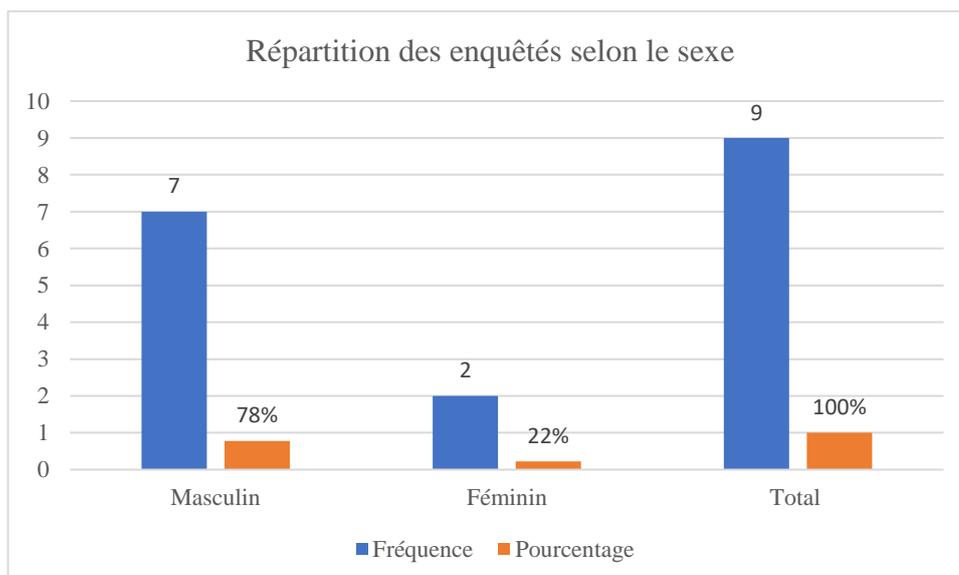
langues nationales, un parent d'élève, un enseignant, une étudiante et un élève ; tous géolocalisés dans la région du centre.

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon leur fonction



Source : données de l'étude

Graphique 2 : Répartition des enquêtés selon le sexe



Source : données de l'étude

3.4- PRÉSENTATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES ET JUSTIFICATION

Les techniques ou les instruments sont des procédés opératoires définis, transmissibles, susceptibles d'être appliqués à nouveau dans les mêmes conditions, adaptés au genre de problème et de phénomène en cause (Nda'a, 2015).

3.4.1- Méthodes de collecte des données

La collecte des données a été effectuée via l'étude documentaire et des entretiens. Les données utilisées dans le cadre de cette recherche sont de type primaires et secondaires. Primaires par les différents entretiens réalisés et secondaires par l'étude documentaire.

3.4.1.1- L'étude documentaire

Encore appelée observation documentaire ou étude des documents, l'étude documentaire est utile au chercheur parce qu'il lui permet d'avoir la documentation nécessaire pour expliquer et comprendre le phénomène qu'il décrit (N'da, 2015). Elle diffère de la recherche documentaire en ce sens que celle-ci est utile pour élaborer la problématique, le cadre théorique, la revue de la littérature...

Dans le cadre de ce travail, le Plan Régional de Développement du Centre a constitué notre support pour l'étude documentaire (2023).

3.4.1.2- L'entretien

L'entretien est une technique destinée à collecter, dans la perspective de leur analyse, des données discursives reflétant notamment l'univers mental conscient ou inconscient des individus. Il s'agit d'amener les sujets à vaincre ou à oublier les mécanismes de défense qu'ils mettent en place vis-à-vis du regard extérieur sur leur comportement ou leur pensée (Thietart et al. 2014). Dans un entretien, le sujet est libre de s'exprimer, il peut tout dire étant donné que chaque élément de son discours a une certaine valeur car il envoie de façon directe ou indirecte à des éléments analytiques de l'objet de recherche (Thietart et al., 2014, p.274). Pour N'da (2015), l'entretien est « *un échange au cours duquel l'interlocuteur exprime ses perceptions, ses interprétations, ses expériences, tandis que le chercheur, par ses questions ouvertes et ses réactions, facilite cette expression, évite que celle-ci s'éloigne des objectifs de la recherche.* »

Selon la démarche, on distingue l'entretien libre, l'entretien semi-directif, l'entretien directif. Le premier type, comme son nom l'indique, est libre c'est-à-dire qu'il n'est pas structuré ; le second indique que le chercheur dispose d'un guide d'entretien avec des questions ouvertes, mais ne pose pas forcément toutes les questions dans la formulation et l'ordre prévu ;

quant au troisième, il permet de recueillir des informations d'une façon standardisée (N'da, 2015)

Selon le nombre de participants, on distingue l'entretien individuel et l'entretien de groupe. L'entretien individuel « *est une situation de face à face entre un investigateur et un Sujet* » (Thietart et al, 2014, p. 274). L'entretien de groupe permet de recueillir « une parole collective » dans une interaction avec un groupe (N'da, 2015).

Dans le cadre de ce travail, nous avons utilisé l'entretien semi-directif et directif comme méthode de collecte de données car ils prennent appui sur un guide d'entretien. Lorsque le répondant semblait ne pas bien saisir la question posée, nous l'avons reformulée. En fonction du nombre de participants, nous avons effectué des entretiens individuels.

3.4.2- Instruments de collecte des données

Nous avons utilisé le guide d'entretien comme instrument de collecte de données auprès des sujets enquêtés. Pour cela, nous avons disposé d'un bloc-notes, d'un stylo, d'un téléphone portable ayant un magnétophone pour un enregistrement du son, dans le but de recueillir fidèlement les informations auprès des enquêtés. En outre, dans le but de ne pas heurter la sensibilité des enquêtés et les rassurer de l'utilisation stricte dans cette recherche, certaines informations ont été recueillies par écrit de manière directe pendant l'entretien. Par la suite, nous avons transcrit manuellement les propos recueillis de manière à pouvoir les analyser. Bien plus, au-delà de ces entretiens, pour mener à bien cette recherche, nous avons également exploité la documentation couvrant le domaine de l'étude telle que les lois, les décrets, les rapports et tout autre document susceptible de nous renseigner sur le rôle des Collectivités territoriales décentralisées dans la promotion des langues nationales.

3.4.2.1.- Le guide d'entretien

Le guide d'entretien est « *simplement une aide pour orienter et canaliser le chercheur lors de l'entretien* » (N'da, 2015). En effet, le guide d'entretien permet au chercheur de ne pas aller dans tous les sens, mais de rester focalisé sur l'objet de sa recherche.

Nous avons administré le guide d'entretien en fonction du statut des enquêtés. Pour élaborer nos questions, nous nous sommes inspirés des dispositions de l'article 273 (b) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales

décentralisées. Cette loi présente les compétences attribuées aux régions dans le cadre de la promotion des langues nationales qui sont :

- « -*La maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale ;*
- *La participation à la promotion de l'édition en langues nationales ;*
- *La promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales ;*
- *La mise en place d'infrastructures et d'équipements.* » (Loi n° 2019/024, 2019)

C'est pourquoi, nos différentes questions de recherche s'adosent chacune pour sa part sur les compétences *supra* attendues du Conseil Régional du Centre. En d'autres termes, le guide d'entretien nous a permis de collecter des données devant nous permettre de poser un diagnostic, de mobiliser des ressources adéquates pour proposer des actions devant aider le Conseil Régional du Centre dans la réalisation de la promotion des langues nationales tel que le dispose la loi n°2019/O24 du code des CTD.

3.4.2.2. Présentation du guide d'entretien

Le guide est constitué de trois thèmes principaux :

- **Thème 0** : L'identification de l'enquêté et son avis vis-à-vis des langues nationales.

Cette étape nous renseigne sur la profession, la structure de l'enquêté, ainsi que son point de vue sur les langues nationales de manière générale.

- **Thème 1** : Etat des lieux en matière de promotion des langues nationales

Cette section se décline en trois sous-thèmes :

- **Sous-thème 1** : Maîtrise Fonctionnelle et élaboration de la carte linguistique
- **Sous-thème 2** : Promotion de l'édition, de la presse parlée et de la presse écrite en langues nationales dans la Région du Centre
- **Sous-thème 3** : Mise sur pied des infrastructures et équipements
- **Thème 2** : Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des langues nationales dans la Région du Centre. Il est segmenté en trois sous-thèmes :
 - **Sous-thème 1** : Maîtrise Fonctionnelle et élaboration de la carte linguistique
 - **Sous-thème 2** : Promotion de l'édition, de la presse parlée et de la presse écrite en langues nationales dans la Région du Centre
 - **Sous-thème 3** : Mise sur pied des infrastructures et équipements

- **Thème 3** : Proposition d’actions en faveur des langues nationales dans la Région du Centre. Ce thème s’articule autour de trois sous-thèmes :
 - **Sous-thème 1** : Maîtrise Fonctionnelle et élaboration de la carte linguistique
 - **Sous-thème 2** : Promotion de l’édition, de la presse parlée et de la presse écrite en langues nationales dans la Région du Centre
 - **Sous-thème 3** : Mise sur pied des infrastructures et équipements

Pour administrer cet outil, nous avons utilisé les méthodes de l’entretien semi directif et de l’entretien directif.

Pour ce qui est de la validité et de la fiabilité du guide d’entretien, nous nous avons cherché à vérifier si le contenu était en accord avec les questions de recherche, en vue de creuser l’univers thématique dont il est question le plus profondément possible. C’est d’ailleurs pourquoi nous avons tenu à diversifier le plus que possible les profils des répondants en l’administrant auprès de diverses catégories d’acteurs en relation avec les langues nationales dans la Région du Centre. De plus, ce guide d’entretien a été soumis à des pairs pour critiques et suggestions lors des séminaires hebdomadaires du laboratoire international sur les technologies éducatives groupe E-Learning avant validation par le superviseur de cette recherche. Par la suite, nous avons effectué deux entretiens exploratoires un mois avant dans le cadre d’une pré-enquête, ceci dans le but de préparer l’entretien principal notamment l’attitude à adopter lors du déroulement de l’entretien, la reformulation des questions.

3.4.2.3.- Déroulement de l’entretien

Les entretiens ont été menés individuellement. Ils se sont déroulés du 06 au 10 mai 2024 dans la ville de Yaoundé.

Dès la prise de contact avec les participants, nous nous sommes présentés. Nous avons tout d’abord demandé leur consentement, pris la peine de leur présenter les principaux objectifs de la recherche et d’expliquer pourquoi la recherche est dans l’intérêt du répondant. Ensuite, nous avons rassuré le répondant sur la confidentialité des réponses afin de la mettre en confiance. Nous avons demandé leur autorisation pour enregistrer l’entretien en renchérissant sur la confidentialité. Puis, l’échange sur la thématique de l’étude a été lancé entre l’interviewer et l’interviewé. Les axes de l’entretien ont respecté la structuration de notre opérationnalisation. Il y a eu des additifs qui sont la résultante des thèmes abordés de manière spontanée par l’interviewé.

Pendant l’entrevue, des relances ont été faites au répondant au vu de l’interaction pendant l’entretien, dans le but d’aider à une meilleure compréhension ou plus d’éclaircissements par rapport à la thématique de l’étude.

De manière générale, les échanges variaient entre 20 et 30 minutes ; les entretiens se sont déroulés dans de bonnes conditions et les répondants étaient disponibles pour d'éventuelles sollicitations dans le cadre de l'étude.

3.5. MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES

Selon N'da (2015), l'analyse qualitative de contenu « *cherche à dégager la signification sous-jacente du ou des documents. Ainsi, son objectif est de découvrir la signification du message contenu dans le document, d'explicitier le ou les sens qui sont contenus et/ou les manières dont ils parviennent à faire effet de sens* » ». Elle va nous permettre de rendre compte de ce qui a été dit pendant les interviews d'une manière objective dans le but de faire ressortir le sens du discours après avoir retranscrit les données qualitatives que nous avons recueillies et décodé ce qui a été dit. Ainsi, elle s'organise autour des phases ci-après.

3.5.1. La lecture des données

Les données qualitatives recueillies ont d'abord été saisies et transcrites sous forme de verbatims. Ensuite, nous avons procédé à la lecture de ces données de manière attentive dans le but de faire ressortir certains codes ou thèmes à cette étape. Toute chose qui nous ont permis de poursuivre le processus d'analyse.

3.5.2. Protocole d'analyse des données

Dans le cadre de notre travail, une grille d'analyse de contenu a été construite dans le but d'interpréter et de synthétiser le sens manifeste d'un matériel verbal. Étant donné que nous voulons décrire et analyser des données de type qualitatif que sont les textes, archives officielles, rapports, entretiens sous le volet de la planification, nous présenterons les données selon deux grilles d'analyse : une grille thématique et une grille d'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats). Cette dernière grille va aider à analyser l'environnement du CR-CE en matière de promotion des langues nationales. Il s'agira donc d'identifier et de présenter les points forts, les points faibles, les opportunités et les contraintes par rapport à la visibilité des langues nationales. Elle permettra d'obtenir un aperçu de l'état de la promotion des langues dans la Région du Centre. Le tableau suivant nous présente la grille d'analyse de notre étude.

Tableau n°4 : Grille d'analyse des données par thèmes

Thèmes	Sous-thèmes	Observation
Etat des lieux en matière de langues nationales dans la région du Centre	La maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale	
	La promotion de l'édition, de la presse parlée et de la presse écrite	
	La mise sur pied des infrastructures et équipements	
Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des langues nationales dans la Région du Centre	La maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale.	
	La promotion de l'édition, de la presse parlée et de la presse écrite	
	La mise sur pied des infrastructures et équipements	
Proposition des actions pour garantir la promotion des langues nationales dans la région du Centre	La maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale.	
	La promotion de l'édition, de la presse parlée et de la presse écrite	
	La mise sur pied des infrastructures et équipements	

Tableau n°5: Grille d'analyse des données SWOT

	POSITIF	NÉGATIF
ENVIRONNEMENT INTERNE	FORCES	FAIBLESSES Quelles sont les difficultés auxquelles il fait face ?

	Quels sont les points forts que possède le CR – CE dans le domaine des langues nationales ?	Que faut-il améliorer ?
ENVIRONNEMENT EXTERNE	OPPORTUNITES Quelles sont les éléments qui peuvent contribuer à accroître la visibilité des LN dans la région ?	MENACES Comment les faiblesses peuvent-elles rendre vulnérables ?

3.6. QUELQUES RAPPELS

3.6.1. Rappel de la thématique

Notre travail de recherche s'intitule « *proposition d'un plan d'action pour la promotion des langues nationales en éducation en contexte de décentralisation : le cas de la région du centre* ».

3.6.2. Rappel de la question principale de recherche

La question principale de notre travail est de celle de savoir comment concevoir un plan d'action qui aiderait à renforcer la promotion des langues nationales dans la Région du Centre par le Conseil Régional du Centre selon les dispositions de l'article 273 (b) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019.

- **Questions spécifiques**

Pour mieux appréhender cette question principale, nous avons formulé les trois questions secondaires suivantes :

QS1 : Quelle est la situation actuelle en matière de promotion des LN dans la Région du Centre?

QS2 : Quelles ressources faut-il mobiliser pour assurer la visibilité des langues nationales dans la Région du Centre?

QS3 : Quelles actions peuvent être menées en faveur des LN dans la Région du Centre?

3.6.3. Rappel de l'objectif général de recherche

L'objectif général de notre travail est celui de décrire la situation en matière de promotion des langues nationales dans la Région du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer cette promotion par le Conseil Régional du Centre.

- **Objectifs spécifiques**

Dans le but d'atteindre cet objectif, nous l'avons subdivisé en trois objectifs spécifiques qui sont :

OS1 : Faire l'état des lieux en matière de promotion des LN par le CR-CE ;

OS2 : Déterminer les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des LN pour renforcer cette promotion ;

OS3 : Proposer des actions visant à garantir la promotion des LN au niveau du CR-CE.

3.6.2. Les variables

Selon Fonkeng et al (cité dans Mégri, 2023), la variable renvoie à « *une donnée constitutive ou quelque chose qui varie ou prend plusieurs valeurs ou catégorie* ».

Notre variable d'étude est : *Plan d'action de promotion des langues nationales en éducation.*

Tableau n°6: Tableau synoptique de la recherche

Sujet : Proposition d'un plan d'action pour la promotion des langues nationales en éducation en contexte de décentralisation : le cas de la région du centre				
Type de recherche : Descriptif				
Méthode de collecte des données : Entretiens semi-dirigés, Etude documentaire				
Instruments de collecte des données : guide d'entretien,				
Variable : Plan d'action de promotion des langues nationales en éducation (sujet monovarié)				
Objectif général : Décrire la situation en matière de promotion des langues nationales dans la Région du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer cette promotion par le Conseil Régional du Centre.				
Question principale : Comment concevoir un plan d'action qui aiderait à renforcer la promotion des langues nationales dans la Région du Centre par le Conseil Régional du Centre selon les dispositions de l'article 273 (b) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019?				
Questions secondaires	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Résultats projetés	Résultats obtenus
QS1* Quelle est la situation actuelle en	OS1* Faire l'état des lieux en matière	Effectivité	Effectivité de Maitrise fonctionnelle des LN et élaboration de la carte linguistique régionale	-Partiellement effectif : 62,5% -Moins effectif : 25% -Pas effectif : 12,5%

matière de promotion des LN ?	de promotion des LN par le CR-CE	Effectivité	Effectivité de la participation à la promotion de l'édition, de la presse écrite et de la presse parlée en LN	-Partiellement : 50% -Pas effectif : 25% -A promouvoir : 25%
		Effectivité	Effectivité de la mise en place d'infrastructure et d'équipements	-Partiellement : 50% -Pas effectif : 50% -effectif : 0%
QS2* Quelles ressources faut-il mobiliser pour assurer la visibilité des langues nationales?	OS2* Déterminer les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des LN.	*Ressources techno-pédagogiques	Disponibilité des ressources techno-pédagogiques	-Besoin en ressources techno-pédagogiques
		*Ressources humaines	Disponibilité des ressources humaines	-Besoin en ressources humaines
		*Ressources matérielles	Disponibilité des ressources matérielles	-Besoin en ressources matérielles
		*Ressources financières	Disponibilité des ressources financières	-Besoin en ressources financières
	OS3* Proposer des actions visant à	Population informée sur	Adhésion de la population	Absence de sensibilisation du public

QS3* Quelles actions peuvent être menées en faveur des LN ?	garantir la promotion des LN au niveau du Conseil Régional du Centre.	l'importance des LN		
		Radios communautaires	Diffusion d'émissions en langues régionales dans les radios communautaires de Région	Insuffisance des radios communautaires
		Infrastructures	Disponibilité des bâtiments et centres pour promouvoir les LN dans la Région du Centre	Insuffisances de construction pour promouvoir les LN de la Région du Centre

De tout ce qui précède, nous avons présenté de manière succincte la démarche scientifique qui nous a permis de collecter des données pour réaliser cette étude. En effet, ce chapitre axé sur la méthodologie, nous a également permis de présenter le type de recherche, de rappeler les questions et les objectifs de la recherche consignés dans un tableau. Ces éléments présentés nous introduisent au chapitre suivant qui porte sur la présentation et l'interprétation des résultats.

CHAPITRE 4 :PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Dans ce chapitre, nous allons présenter les données collectées sur le terrain, puis les analyser et enfin les interpréter au regard des questions de recherche. Cela nous fera percevoir les implications de la recherche et de formuler des suggestions.

4.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET ANALYSE DE CONTENU DES DONNÉES RECUEILLIES

Nous avons utilisé l'analyse de contenu pour analyser les données collectées au travers des entretiens et de l'étude documentaire.

L'analyse qualitative de contenu, «*cherche à dégager la signification sous-jacente du ou des documents. Ainsi, son objectif est de découvrir la signification du message contenu dans le document, 'd'explicitier le ou les sens qui sont contenus et/ou les manières dont ils parviennent à faire effet de sens'*» (Mucchielli 2002, p. 36, cité par N'da, 2015).

Nous avons conçu un guide d'entretien comme instrument de collecte des données. Celui-ci nous a permis de requérir les points de vue des personnes interviewées dans la Région du Centre par rapport à l'implémentation de l'article 273 (b) de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Nous avons abordé trois thèmes majeurs précédés d'un préambule, lui aussi très significatif.

4.1.1. Point de vue sur l'implémentation du texte de loi

Interrogés sur le point de savoir s'ils avaient connaissance de la disposition légale qui transfère aux CTD les compétences en matière de promotion des LN et du niveau d'implémentation desdites compétences, les personnes interviewées ont formulé des réponses qui sont consignées dans le tableau infra.

Tableau 6 : Avis sur le texte de loi

L'identifiant de l'enquêté	<i>Connaissance des textes qui régissent le</i>	<i>Oui (Cadre Conseil Régional du Centre)</i>
		<i>Oui (IPR MINEDUB)</i>
		<i>Oui (IPR MINESEC)</i>

	<i>transfert des compétences</i>	<i>Non (Enseignant de lycée)</i>
		<i>Non (parent)</i>
		<i>Rien à dire à ce sujet. (Etudiante)</i>
		<i>Non (Elève)</i>
		<i>Oui (Editeur)</i>
	<i>Point de vue sur leur implémentation</i>	<i>Il n'y a pas encore de plan d'action pour implémenter. En outre, toutes les ressources n'ont pas encore été transférées, notamment les ressources financières. Bien plus, nous attendons encore le décret d'application et les différents arrêtés pour fixer les modalités. (Cadre CR-CE)</i>
		<i>Bons textes dans l'ensemble mais d'application difficile dans notre contexte qui n'est pas encore prêt à évoluer selon les principes de la décentralisation, car il n'y a pas de fonds transférés actuellement pour la réalisation de cette action. (IPR-MINEDUB)</i>
		<i>Elle n'est pas encore effective dans la région du Centre (IPR MINESEC)</i>
		<i>Ils méritent d'être vulgarisés pour une meilleure appropriation par la collectivité et une implémentation optimale (Parent)</i>
		<i>Il faut les vulgariser (Ensgt lyc.)</i>
<i>Ils aideraient à promouvoir les langues nationales et seraient très bénéfiques aux apprenants. En maîtrisant les langues nationales, je vais maîtriser les autres langues de la région du Centre. (Elève)</i>		
<i>Les LN sont des langues motrices de chaque culture. (Etudiante)</i>		

		<i>Je pense que c'est une bonne initiative car elle va permettre de mieux implémenter l'apprentissage des langues nationales dans la Région. (Editeur)</i>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : données de l'étude

4.1.2. Etat des lieux en matière de promotion des langues nationales dans la région du Centre

➤ **Etat des lieux à partir du guide d'entretien**

Dans l'optique de poser un diagnostic en lien avec la promotion des langues nationales dans la Région du Centre, nous leur avons demandé leur avis sur l'état actuel de la maîtrise fonctionnelle, la participation à l'édition, la promotion de la presse écrite et de la presse parlée, la mise sur pied des infrastructures et équipements. Les réponses sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n°7 : Etat des lieux en matière de promotion des langues (enquêtés).

Etat des lieux en matière de langues nationales dans la région du Centre	Maîtrise fonctionnelle des langues nationales et mise au point de la carte linguistique régionale	On ne parlerait pas de maîtrise même à 50%. (Cadre CRC)
		Elle est effective essentiellement chez les locuteurs en zones rurales et très peu en zones urbaines ; en plus, très peu de personnes lisent et écrivent. (IPR-MINEDUB)
		Cette compétence chez les apprenants n'est effective que dans les zones rurales. (IPR MINESEC)
		Les enfants ne savent ni lire, ni écrire une langue nationale. En plus, ils en parlent de manière approximative (Parent)
		L'expression est seule maîtrisée, les autres aspects, non. En plus, un public jeune qui en majorité ne s'exprime pas en langue nationale. (Ensgt lyc.)
		On écrit, mais on ne parle pas. La maîtrise de la langue n'est pas complètement acquise. (Etudiante)

		Refus d'apprendre les langues par les apprenants, ce n'est donc pas effectif (Elève)
		Ce n'est pas encore ça. Il y a encore beaucoup à faire. (Editeur)
	Participation à l'édition, promotion de la presse parlée et de la presse écrite	Il y a la non disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines qui freine leur effectivité. (Cadre CR-CE)
		Elles font face à l'insuffisance des personnes-ressources, la rareté des ressources financières, l'insuffisance d'intérêt pour la promotion des langues nationales. A ma connaissance, seule Radio-Centre et quelques radios communautaires ont des émissions en langues nationales. (IPR-MINEDUB)
		Il y a l'absence d'ouvrages en langue nationales de la Région du Centre ; absence de productions scientifiques et des journaux. Les productions sont plus à caractère religieux que scientifiques. (IPR MINESEC)
		Nous notons l'absence de radios communautaires pour aborder les thématiques liées à l'éducation en langue nationale. Ainsi que la rareté des affiches en langues nationales dans la ville. (Parent)
		Toutes restent à promouvoir de la part des jeunes enseignants en la matière. La maîtrise se fera mieux par ces ressources. Nous avons la radio et la télévision avec par exemple BebelEbuk à la CRTV radio ; et quelques éditions (Ensgt lyc.)
		On doit faire leur promotion car elles vont permettre aux apprenants d'autres régions d'apprendre la langue du Centre. (Etudiante)
		/ (élève)

		C'est timide, à part environs cinq éditeurs qui se battent à le faire. La Radio Centre uniquement avec « Nkul Ongola ». Pour la presse écrite c'est inexistant. (Editeur)
Mise sur pied des infrastructures et équipements		Pas encore effectif. Disponibilité des lycées et collèges pour les activités en attendant (Cadre CR-CE)
		Il y a des comités locaux de langues tels que la Sil, le CERDOTOLA, CABTAL, ANACLAC,.. (IPR-MINEDUB)
		C'est parce qu'il n'y a pas de structure que rien n'est concret. Quand la structure est là, les responsables cherchent comment développer les autres aspects(IPR MINESEC)
		/ (parent)
		/ (Ensgt lyc.)
		/(étudiante)
		/ (élève)
		Comme infrastructures disponibles dans la Région, il y a les écoles primaires pilotes, les lycées et collèges. (Editeur)

Source : Données de l'étude

L'observation de ces verbatims permet de relever une abondance d'éléments pour le sous-thème 2 relatif à la participation à l'édition, la promotion de la presse écrite et parlée et pour le sous-thème 1 qui renvoie à l'état des lieux en matière de maîtrise fonctionnelle et élaboration de la carte linguistique.

➤ **État des lieux à partir de l'étude documentaire**



Tableau n° 8 : Etat des lieux par l'étude documentaire

Etat des lieux en matière de langues nationales dans la région du Centre	Maitrise fonctionnelle	Politique en veille et à réactiver. (PRDC, 2023)
	Participation à la promotion de l'édition en langues nationales	Politique embryonnaire (PRDC, 2023)
	Promotion de la presse parlée et écrite en langues locales	politique existante et effective en milieu rural malgré le faible nombre de radios communautaires. Nécessité d'encourager les solutions numériques disponibles et connues des couches sociales plus jeunes. (PRDC, 2023)
	La mise en place d'infrastructures et d'équipements	Politique amorcée par le Programme National de Développement Participatif PNDP et à parfaire en jugulant les désinvestissements constatés, et en formant les acteurs de gestion des infrastructures et équipements de promotion des langues nationales. (PRDC, 2023)

Source : Données de l'étude

4.1.3. Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des des langues nationales dans la région du Centre

L'état des lieux présenté plus haut a décrié plusieurs insuffisances qui pourrait être jugulées si les ressources adéquates étaient mobilisées. C'est pourquoi, pour ce sous-thème, nous leur avons demandé d'indiquer les ressources dont la mobilisation aiderait à vulgariser les LN. Les réponses sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 9 : Ressources à mobiliser en faveur des LN

Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des langues nationales dans la Région du Centre	Maîtrise fonctionnelle des langues nationales et mise au point de la carte linguistique régionale	Des ressources humaines comme les enseignants, ... ; des ressources financières ; des ressources pédagogiques ; des ressources matérielles (Cadre CR-CE).
		Des ressources humaines telles que des personnes-ressources, des formateurs ; des ressources financières, des ressources matérielles comme les supports divers et matériels didactiques, et les ressources structurelles et infrastructurelles. (IP-MINEDUB)
		Un centre culturel où il y aurait des éléments en langues nationales, par exemple des contes et histoire en langue ewondo ; des radios communautaires ; une bibliothèque culturelle dans les mairies qui pourrait être animé avec des concours de lecture par exemple (IPR MINESEC)
		Des pères éducateurs c'est-à-dire des personnes qui connaissent bien la langue et qui peuvent l'enseigner aux enfants ; des supports documentaires, genre des livres ; des outils de communication. (parent)
		Des téléphones, vidéogrammes, musiques et danses traditionnelles, contes, journaux,... (Ensgt lyc.)
		Des ressources humaines ; des ressources matérielles ; des ressources pédagogiques ; des ressources technologiques. (Etudiante)
		Des enseignants disponibles de plusieurs ethnies pour l'apprentissage aux apprenants. (Elève)
		Il faudrait disposer des subventions pour acheter des ouvrages en langues nationales par les Mairies et le CR-CE. (Editeur)
	Participation à l'édition, promotion de la presse	Le recrutement des personnes-ressources ; la production des écrits sur des aspects linguistiques ; l'organisation des émissions en langues nationales et d'apprentissage en langues nationales. (IP-MINEDUB)

	parlée et de la presse écrite	Elles font face au manque de ressources financières pour produire les ressources sus-citées. (Ensgt lyc.)
		Les moyens financiers (Editeur)
Mise sur pied des infrastructures et équipements		Des ressources financières, ressources humaines compétentes, des ressources matérielles disponibles et accessibles. (IPR-MINEDUB)
		Des bibliothèques avec un personnel qualifié qui maîtrise l'AGLC (l'Alphabet Général des Langues camerounaises) ; des livres, tables, bancs, placards,...
		Des Radios communautaires pour toucher un grand nombre de personnes avec des émissions qui portent sur l'éducation ; (IPR-MINESEC)
		Des bibliothèques, des centres de formation, matériel didactique (audio et vidéo), des écoles. (parent)
		Des ressources humaines, matérielles et financières ; la volonté politique aussi. (Ensgt lyc.)
		Des ressources matérielles, des ressources humaines et des ressources financières. (Editeur)

Source : Données de l'étude

La lecture de ce tableau laisse entrevoir une abondance de verbatims pour la thématique de la maîtrise fonctionnelle par rapport aux deux autres.

4.1.4. Proposition des actions et acteurs pour garantir la promotion des langues nationales dans la région du Centre

A partir des étapes précédentes, des actions ont été formulées dans le but d'atteindre l'objectif principal qui est celui du renforcement de la promotion des LN dans la région du Centre. Les données recueillies pour cette thématique sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 10: Proposition des actions

Proposition des actions et acteurs pour garantir la promotion des langues nationales dans la région du Centre	<i>Maîtrise fonctionnelle des langues nationales et mise au point de la carte linguistique régionale</i>	<p>Vulgariser et multiplier les centres de promotion des LN, créer une plateforme numérique, renforcer et former les capacités des enseignants. (Cadre CR-CE)</p>
		<p>Sensibilisation permanente des populations ; utilisation des LN à la maison ; création d'une structure nationale chargée du développement de la promotion des LN ; communication médiatique en LN ; utilisation des LN comme objet et médium ; sollicitation des personnes ressources telles que les linguistes, anthropologues, patriarches, enseignants,... ; collaboration en partenariat avec des ONG, les associations culturelles de la région, les comités de langues, les administrations en charge de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des LN.</p> <p>(IP-MINEDUB)</p>
		<p>Organiser des activités qui tournent autour de la promotion des LN ; faire des concours littéraires qui seront primés ; organiser des foires expositions qui font la promotion des ouvrages en LN ; sensibiliser les populations ; valoriser les LN dans les administrations, ne pas les limiter à la cellule familiale. (IP-MINESEC)</p>
		<p>Introduire les langues nationales dans les programmes éducatifs ; encourager les parents à parler la langue maternelle à la maison avec leurs enfants ; organiser des concours (meilleur poème, meilleure histoire, meilleure production littéraire) en langue nationales dans la région ; organiser des ateliers de promotion des LN ; (parent)</p>
		<p>Travailler en collaboration avec les ministres des enseignements, de l'information, de la culture ; et aussi les enseignants ; sensibiliser les populations sur l'importance de nos langues et cultures ; former les enseignants de façon approfondie sur au moins trois (03) langues nationales ; amener les dirigeants à</p>

		comprendre l'importance de savoir ce que nous sommes et avons comme richesse. (Ensgt. lyc.)
		Introduire la leçon de langue et culture nationale dès le bas-âge par exemple au primaire et/ou à la maternelle ; sensibiliser les parents sur la communication en langue nationale au sein des familles ; former le maximum d'enseignants pour aider les apprenants dans l'acquisition des LN ; créer des applications pour apprendre les langues nationales de la région. (Etudiante)
		Organiser des tournois, championnats entre des écoles où chaque apprenant répondra à des questions en LN. (élève)
		Promouvoir des publications en langues nationales de la Région ; créer des programmes en langues nationales ; recruter des professionnels ; acheter des livres en langues nationales pour les bibliothèques ; collaborer avec les enseignants, les chercheurs, les éditeurs, les différents comités de langues et les internationaux et nationaux tels que la Sil, Cabtal, Cerdotola ; élaborer des programmes en langues tels que les jeux, des concours, ... (Editeur)
	<i>Participation à l'édition, promotion de la presse parlée et de la presse écrite</i>	Elaborer une stratégie régionale de promotion des LN ; mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie régionale sur les aspects de la production des supports en LN, la diffusion des émissions en LN et la diffusion des émissions d'apprentissage des LN. (IP-MINEDUB)
		Créer des radios communautaires. (IP-MINESEC)
		Concevoir et imprimer des dépliants présentant l'alphabet des langues nationales, les expressions courantes telles que les formules de politesse ; promouvoir des foires et expositions en faveur des LN (parent)

		Organiser des séminaires, colloques ; financer les recherches et l'enseignement dans les langues et cultures de la nation ; équiper des centres et laboratoires des langues ; construire des musées ou centres culturels. (Ensgt lyc.)
		Organiser des concours d'écriture et de lectures en LN de la région ; organiser des jeux linguistiques, des compétitions interculturelles. (Etudiante)
		Financer les entreprises qui s'y intéressent ; créer des programmes en langues nationales ; faire une grosse campagne médiatique. (Editeur)
	<i>Mise sur pied des infrastructures et équipements</i>	Utilisation des fonds transférés y dédiés (IP-MINEDUB)
		Créer des bibliothèques dans des mairies en faveur des LN ; les animer avec des concours de lecture ; (IP-MINESEC)
		Mettre sur pied des centres de promotion des LN ; (parent)
		Amener les autorités gouvernementales à budgétiser pour la promotion des LN ; construire des musées ou centres culturels ; chercher des bailleurs de fonds. (Ensgtlyc.)
		Créer des Centres de formation en langues nationales de la région ; construire des Centres linguistiques pour les langues culturelles ; ouvrir des centres de jeux linguistiques uniquement pour les langues nationales. (Etudiante)
		Chercher un local bien situé. (Editeur)

Source : Données de l'étude

À partir des résultats de l'état des lieux issus des réponses des enquêtés et celui de l'étude documentaire, mis ensemble avec les éléments de la revue empirique, nous récapitulons cette étape dans le tableau d'analyse SWOT ci après :

Tableau n°11 : état des lieux par l'analyse SWOT

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Contraintes
Dispositions législatives	-Loi pour la promotion des LN,	-Absence de cadre référentiel d'implémentation de promotion des langues, - Pas assez de vulgarisation.		Décret d'application
Maîtrise fonctionnelle et élaboration de la carte linguistique	-Enseignants de LN, -Linguistes, -Ethnologues, -Ecoles Normales et ENIEG, -Associations locales,	-Insuffisance des enseignants de LN, -Insuffisance des formateurs, -Manque de ressources pédagogiques, -, -Pas assez d'intérêt de la population, -Collaboration avec les comités locaux des LN comme SIL, CERTOTOLA, ... -Bibliothèques scolaires pas fournies en support didactique de LN	- Accompagnement des partenaires, -Collaboration inter-régionales au travers des langues en partage, -Organisation des tournois, concours d'écritures des textes en LN, -Disponibilité des centres d'alphabétisation,	-Transfert des compétences incomplet, -Utilisation des LN comme objet et médium, -Pas de stratégie de mise en œuvre, - Développer une stratégie,

			-Programmation des campagnes de sensibilisation,	
Participation à l'édition, la presse écrite et la presse parlée	-Maisons d'édition privées, -Radio-Centre, -Quelques émissions dans les radios communautaires,	-Insuffisance des personnes ressources,	-Production du matériel pédagogique,	-Pas de stratégie de mise en œuvre, - Toutes les compétences ne sont pas encore transférées, notamment les finances ;
Mise sur pied des infrastructures et équipements	-Etablissements scolaires,	-Bibliothèques spécifique aux productions en langues nationales, -Pas de centres linguistiques pour les LN de la région	-Réhabilitation des Centres d'alphabétisation	- Toutes les compétences ne sont pas encore transférées, notamment les finances

Source : données de l'étude

4.2. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Cette étape nous permet d'analyser avec circonscription et débattre sur les résultats obtenus sur le terrain à partir de l'analyse des contenus et du logiciel Excell pour les présentations graphiques. Dans le cadre de ce travail, nous nous appuyons sur les objectifs spécifiques de la recherche.

4.2.1. Implémentation de l'article de 273 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées

Il s'évince de ce point que le niveau de connaissance de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées est mitigé. A l'exception des cadres du Conseil Régional, de l'inspecteur du MINEDUB, de l'inspecteur du MINESEC et de l'éditeur, les autres sujets enquêtés ne sont pas au parfum de cette disposition. Cette méprise pourrait s'expliquer par le manque de vulgarisation ou alors une promotion minimaliste de cet arsenal juridique.

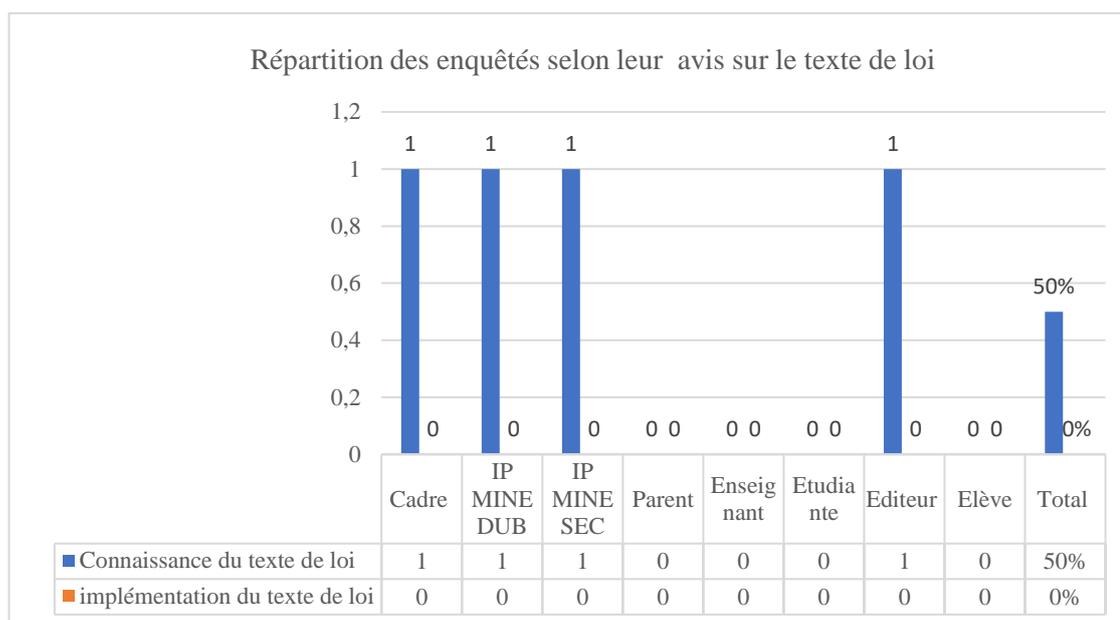
En ce qui concerne le niveau d'implémentation de ladite disposition, force est de constater que celui-ci est quasi nul. Les réponses fournies par les personnes enquêtées démontrent à suffisance qu'en dépit de l'existence de la mesure, des efforts importants mériteraient d'être déployés en termes de plan d'actions et de moyens pour sa mise en œuvre.

Ce point fait ressortir un manque d'information de la population en général et des apprenants en particulier sur l'importance des langues nationales et le cadre juridique qui les accompagne. Comment la population participera –t-elle avec la CTD à la mise en oeuvre de cette loi sans connaître les tenants et les aboutissants de cette politique linguistique dont elle en sera bénéficiaire

Ces constatations mettent en exergue la théorie de l'action publique de Lascombes, et Le Galès en permettant au Président du Conseil Régional du Centre de mener une action dont l'objectif premier serait la sensibilisation de la collectivité, car cette méconnaissance est un problème qui devrait être résolu par rapport à l'atteinte des objectifs de promotion des LN. Son action peut-être soutenue par des partenaires comme des ONG qui militent en faveur de l'identité culturelle d'un peuple à travers la valorisation des LN. Ils mettent également en évidence la théorie des parties prenantes de Berle et Means (1932) qui stipule que l'entreprise ressemble à un lieu ouvert et favorise ainsi l'interaction de plusieurs relations pour aider un dirigeant qui subirait une pression pour accomplir une action sociale. En effet, pour l'activité de sensibilisation de la population, le Conseil Régional pourrait interagir avec les comités de langues, les institutions régionales, etc. Le Conseil Régional du Centre étant relié à d'autres administrations, et divisions sectorielles, il évoluera en synergie avec les délégations régionales dont l'apport est significatif pour promouvoir les langues nationales de sa zone de compétence. Ce qui justifie ainsi l'application du principe de complémentarité en décentralisation par le Conseil Régional.

L'analyse de ce point est consignée dans le graphique ci après.

Graphique n°3 : Répartition des enquêtés sur le texte de loi



Source : enquête de terrain

4.2.2. Objectif spécifique n°1 : Faire l'état des lieux en matière de promotion des langues nationales

L'objectif premier de ce travail est celui de présenter la situation actuelle concernant la promotion des langues nationales, telle qu'elle se présente dans la Région du Centre. Les données présentées pour ce point sont issues des différents entretiens et de l'étude documentaire.

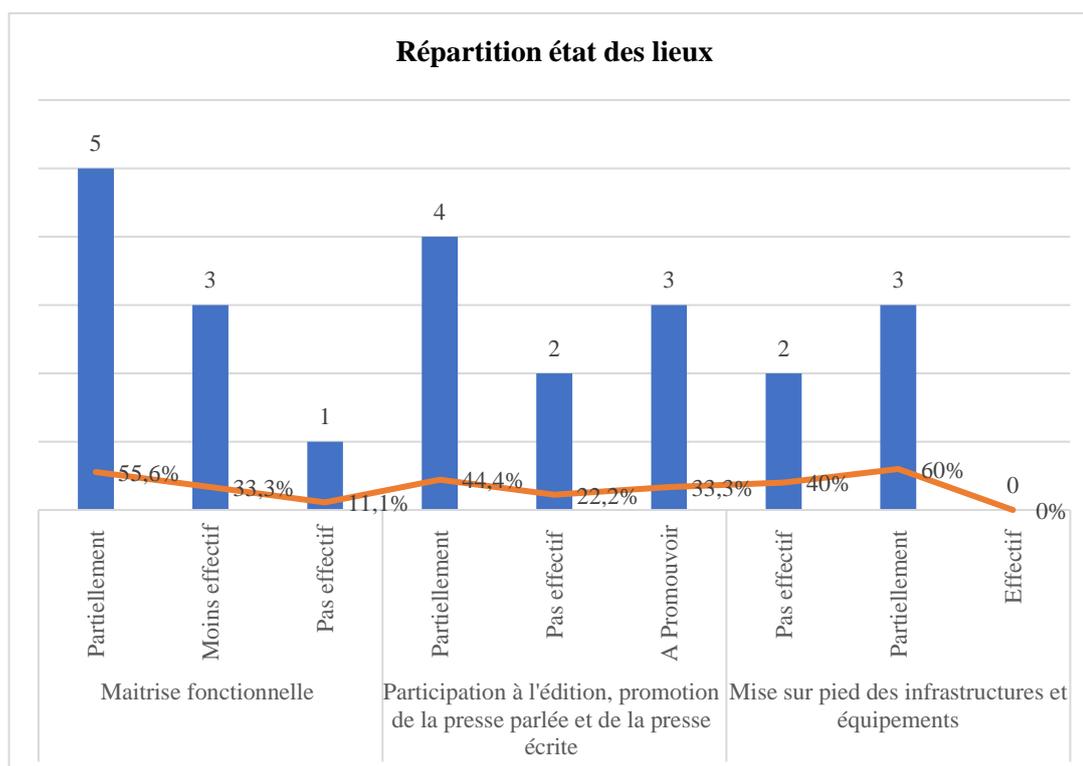
Les résultats obtenus pour la maîtrise fonctionnelle laissent transparaître un faible niveau d'implication par un manque de volonté manifeste en zone urbaine comme le soulignent les propos des différents IP : « Elle est effective essentiellement chez les locuteurs en zones rurales et très peu en zones urbaines ». Selon le PRDC, elle mérite d'être « réactivée » et invite à la prise en compte des solutions numériques. Ces résultats permettent également de se rendre à l'évidence que la maîtrise fonctionnelle des LN dans la Région du Centre est partiellement effective pour cinq (05) répondants, moins effective pour trois (03) répondants et pas effective pour un (01) répondant.

En ce qui concerne la participation à l'édition, la promotion de la presse parlée et de la presse écrite, elle est partiellement effective pour quatre (04) répondants, à promouvoir pour trois (03) répondants et pas effective pour un (02) répondants. Ce sous-thème mériterait d'être approfondie pour une implémentation optimale.

Les résultats relatifs à la mise sur pied des infrastructures et des équipements sont mitigés. Seulement cinq ont donné des éléments de réponses. Pour deux (02) la mise sur pied des infrastructures n'est pas effective et pour les trois (03) restants, elle est partiellement effective.

En outre, cet état des lieux a également permis de déterminer les problèmes majeurs, les enjeux implicites et les défis à surmonter. En effet, il a été relevé des insuffisances quant aux personnes ressources, aux ressources pédagogiques, infrastructurelles et surtout financières. Ces résultats trouvent en la théorie de la planification stratégique de Ansoff un socle en ce sens qu'ils s'appuient sur l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces rencontrées dans la Région du Centre pour promouvoir les LN de manière pratique.

Graphique n°4 : Répartition état des lieux



Source : enquête de terrain

4.2.3. Objectif spécifique n°2 : Déterminer les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des langues nationales

Les différents résultats laissent transparaître que les leviers sur lesquels embrayer pour une certaine visibilité des LN sont les suivants :

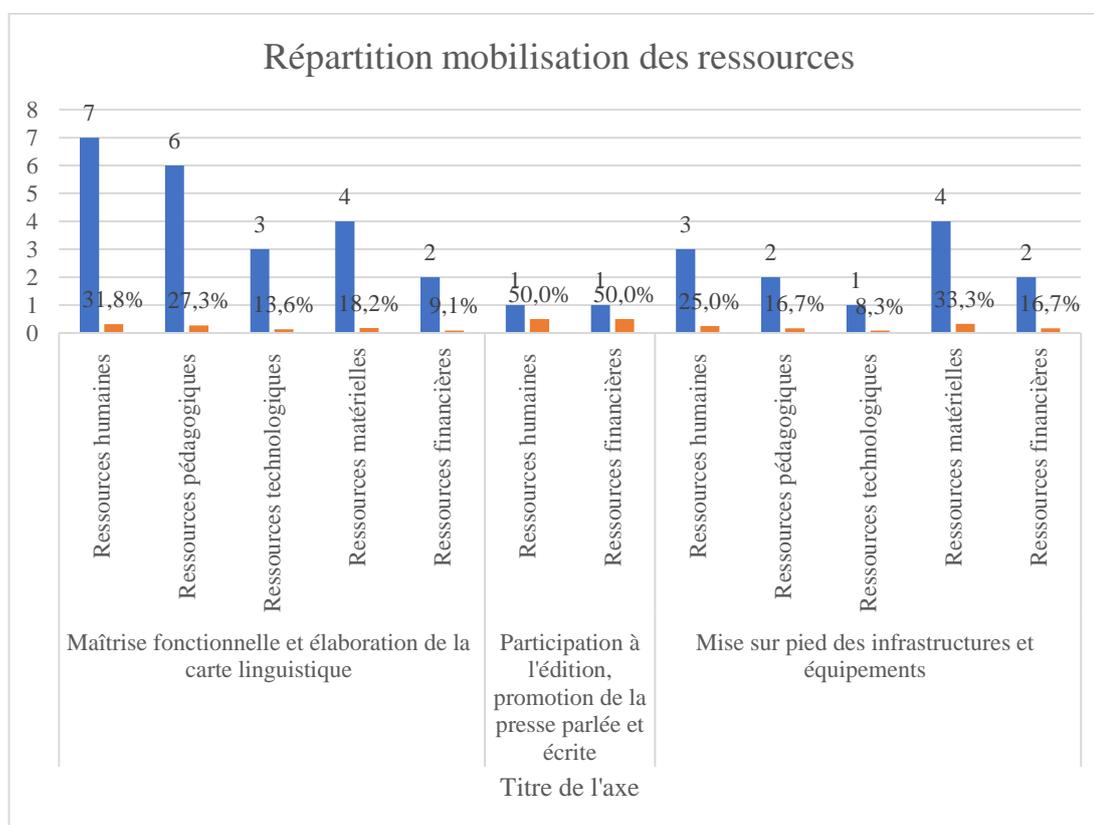
- le trio de tête en ce qui concerne la maitrise fonctionnelle et l'élaboration de la carte linguistique est constitué des ressources humaines, des ressources pédagogiques et des ressources matérielles.
- en ce qui concerne la participation à l'édition, promotion de la presse parlée et écrite, les ressources matérielles et financières sont à privilégier.
- s'agissant de la mise sur pied des infrastructures et des équipements, les ressources matérielles arrivent en tête, suivies des ressources humaines, pédagogiques, financières et technologiques.

La triangulation des trois modalités donne d'apercevoir l'occurrence des ressources matérielles et des ressources financières comme dénominateur commun. Toutes deux étant du

type des ressources tangibles. Serait-ce un indicateur pour leur ordre prioritaire pour une bonne implémentation ?

Ces résultats mettent en exergue la théorie des ressources de Edith Penrose (1959) qui souligne l'importance d'une ressource afin d'en tirer profit dans l'atteinte d'un objectif global préalablement fixé. Ils nous indiquent également que les ressources prioritaires sont les ressources humaines et les ressources financières dont l'importance se dessine pour résoudre le problème de faible visibilité des LN dans la Région du Centre par le Conseil Régional du Centre. Elles sont suivies par les ressources pédagogiques, matérielles et technologiques. Étant donné que les ressources financières sont à la base pour toute organisation, elles se placent donc au premier rang, car d'elles dépendent la mobilisation de toutes les autres ressources. Or, les ressources financières n'ont pas encore été transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées comme le soulignent cette assertion du cadre en service au Conseil Régional du Centre : « *Toutes les ressources n'ont pas encore été transférées, notamment les ressources financières. En outre, nous attendons encore le décret d'application et les différents arrêtés pour fixer les modalités.* »

Graphique n°5 : Répartition ressources à mobiliser



Source : enquête de terrain

4.2.4. Objectif spécifique n°3 : Proposer des actions visant à garantir la promotion des langues nationales

Au regard des verbatims, les propositions d'actions formulées par les répondants en ce qui concerne la maîtrise fonctionnelle et l'élaboration d'une carte linguistique, les actions ci-après sont suggérées par les répondants de manière prioritaire. Premièrement, la sensibilisation permanente des populations ; deuxièmement, l'organisation d'activités de promotion des LN et la formation/le renforcement des capacités des enseignants ; troisièmement, le travail collaboratif avec les différents partenaires, la création d'une plateforme numérique pour l'apprentissage des LN de la Région du Centre, la facilitation des de la prise en compte des LN comme objet et médium d'enseignement ; et quatrièmement, le financement de la recherche dans les LN, la sollicitation des personnes ressources, création d'une structure régionale chargée de la promotion et du développement des LN.

En ce qui concerne la participation à l'édition, promotion de la presse parlée et écrite, les actions recommandées par les répondants ont en tête de liste la création des radios communautaires et la valorisation des LN dans les administrations. Au second rang apparaissent les communications médiatiques, la traduction des livres, la diffusion des émissions et la production des abécédaires et supports en langues nationales de la Région.

S'agissant de la mise en œuvre d'infrastructure et d'équipements, sont la construction des bibliothèques, centres culturels par 3 répondants sur les 7. Pour les autres propositions d'actions regroupées telles que l'équipement des centres et laboratoires des langues, la réhabilitation des infrastructures existantes, le travail collaboratif avec les partenaires financiers, ils viennent en deuxième position pour chacune d'elles.

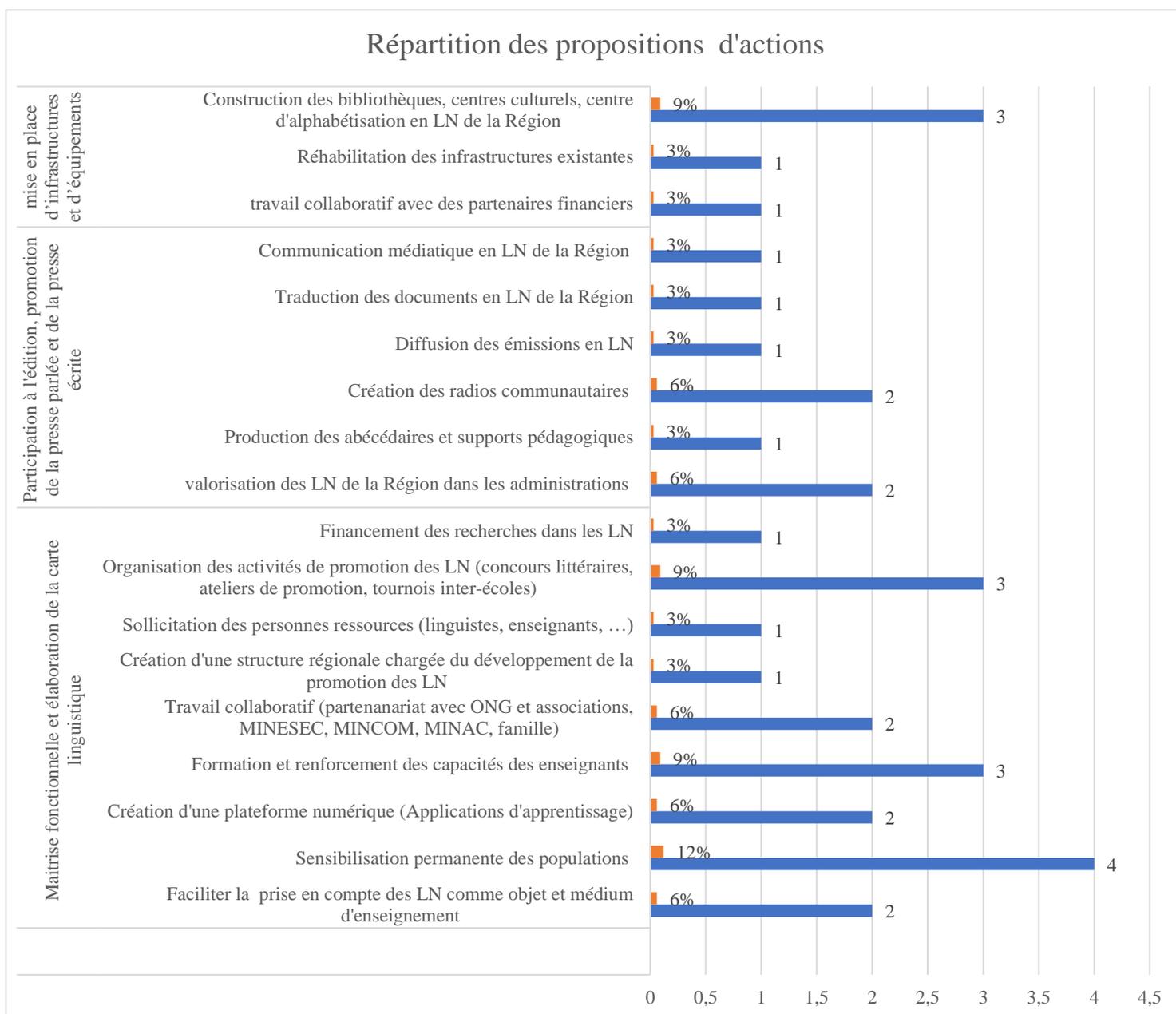
Ces résultats se rapprochent la théorie de l'action publique de Lascoumes, et Le Galès qui postule qu'un représentant de la puissance publique mène des actions en vue de résoudre une situation considérée comme un problème. Ainsi, toutes ces actions proposées devraient être menées par le Conseil Régional du Centre, représentée par le Président du Conseil. Ils se rapprochent aussi de la théorie des parties prenantes de Berle et Means (1932) qui stipule que l'entreprise entretient des relations avec plusieurs groupes ; et ces différentes relations peuvent l'affecter. Selon l'alinéa 1 de l'article 97 de la loi portant code des CTD, « *les Collectivités Territoriales peuvent, en tant que de besoin, s'associer sous forme contractuelle pour la réalisation d'objectifs ou de projets d'utilité publique avec :*

- *L'Etat ;*

- *Une ou plusieurs personne(s) morale(s) de droit public créées sous l'autorité ou moyennant la participation de l'Etat ;*
- *Une ou plusieurs personne(s) de droit privé ;*
- *Une ou plusieurs organisation(s) de la société civile. » (Loi n° 2019/024, 2019).*

En effet, pour réaliser ces différentes activités, le Conseil Régional du Centre travaillera en collaboration avec des éditeurs, des comités de langues, des enseignants, etc. En outre, Chaque partie prenante trouve son intérêt, selon cette théorie. Par exemple, l'éditeur en produisant des supports didactiques en LN de la Région, perçoit des dividendes et participe à la maîtrise fonctionnelle en LN. S'il n'y a pas une convergence des actions des différents groupes et celles du CR-CE, la vision poursuivie par rapport à la promotion des LN pourrait être affectée.

Graphique n°6 : État des lieux



Source : enquête de terrain

4.4. PROPOSITION D'UN PLAN D' ACTIONS

Nous proposons un exemple de plan d'action à partir des différentes données et du diagnostic qui a été fait. Car comme le soulignait déjà Avodo(2021), « *en matière de politique linguistique, 90% des élu-es- sont dépourvu-es- d'une compétence de base pour initier et conduire un programme de promotion des langues nationales, et de la culture* ». ainsi, ce plan d'action comprend les domaines d'action qui sont les grands axes d'intervention pour la

promotion des langues nationales de la région du Centre. Cette dernière invite à la conjugaison de plusieurs efforts dans des domaines différents mais coordonnés par une planification régionale. Dans chaque domaine d'action, il y a des actions prioritaires dont l'accomplissement aiderait à atteindre les objectifs.

4.4.1. Présentation des domaines d'intervention

- Mise sur pied d'un dispositif institutionnel de pilotage

Ce domaine d'action conditionne la conduite de l'implémentation dans la région. Il vise la mise en place d'un mécanisme de pilotage, organe central qui assurera le rôle d'une institution de coordination. Les actions retenues dans ce domaine d'action sont :

- *création d'un comité de pilotage, de coordination régionale ;

- *proposition d'un schéma général d'expérimentation ;

- Implication des leaders (leaders d'opinion, élus locaux, leaders religieux, leaders traditionnels) dans la sensibilisation en faveur des LN

Ce domaine vise la sensibilisation des différentes parties prenantes ainsi que la population concernée. . Il allie également la volonté politique à l'adhésion des populations. Ses actions sont les suivantes :

- *élaboration de l'outil de plaidoyer envers les différents leaders,

- *multiplication des outils de communication,

- *organisation des sensibilisations dans les communautés,

- *suivi des activités de sensibilisation

- Promotion de l'alphabétisation en LN dans la région

Ce domaine d'action porte sur la mise en avant de l'alphabétisation en LN de la Région pour améliorer la maîtrise fonctionnelle des apprenants et l'élaboration de la carte linguistique de la région. Ce domaine inclut également le recrutement des formateurs et les lieux y afférents. Les actions de ce domaine sont :

- *identification et mobilisation des personnes ressources pour les études sur les langues dans la région,

- *mise à jour de la carte linguistique régionale,

- *àrganisation des campagnes d'alphabétisation,

- *réhabilitation des centres d'alphabétisation,

- *équipement des centres d'alphabétisation,

- *recrutement et formation des formateurs chargés de l'alphabétisation.

- Participation à la production et la distribution du matériel didactique dans la région

Ce domaine d'action met l'accent sur la participation à l'édition en LN dans la Région pour également améliorer la maîtrise fonctionnelle des apprenants. Ses actions sont :

- *lancement d'appels d'offres pour les différentes catégories de matériel didactique à produire et à reproduire,
- *constitution des équipes pour les traductions et adaptation des manuels scolaires,
- *réception des ouvrages auprès des imprimeurs selon un calendrier de livraison élaboré.
- Contractualisation avec des médias publics et privés pour des diffusions en LN dans la région

Ce domaine implique la collaboration avec les médias pour augmenter la visibilité des langues de la région

- *recensement de ces médias dans la région et choix,
- *identification des besoins pour des diffusions en LN de la région,
- *contractualisation avec les radios,
- *contractualisation avec la presse
- Lieux de promotion en faveur des LN

Ce domaine d'action porte sur les différentes infrastructures qui permettront d'abriter certaines activités liées à la promotion des LN dans la Région du Centre. Les actions que nous avons dans ce domaine d'action sont :

- *réhabilitation des centres d'alphabétisation,
- *équipements des centres d'alphabétisation,
- *approvisionnement des bibliothèques scolaires,
- *construction (projection) d'un centre linguistique régional en LN.

Tableau n°12 : Activités du plan

Domaines d'action	Axes d'action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Acteurs
Mise sur pied d'un dispositif institutionnel de pilotage	Création d'un comité de pilotage, de coordination régionale	Constituer une équipe de coordination	*Un comité intrarégional de pilotage ; *Une institution de coordination ;	Publication des textes (Arrêté/Décision) de création du comité.	*Journal officiel écrit, *DRH du Centre Régional du Centre	*Conseil Régional, *MINESEC *MINEDUB *MINAC
	Proposition d'un schéma général d'expérimentation	S'appuyer sur une méso-planification pour la mise en œuvre	Un document consensuel sur le contenu et les modalités de l'expérimentation	Production du guide de planification (document de pilotage)	*Secrétariat général du CRC, *DRH du CRC	*Cellule en charge au CRC, *Comité de pilotage *Partenaires.
Implication des leaders (leaders d'opinion, élus locaux, autorités religieuses et	Élaboration de l'outil de plaidoyer envers les différents leaders.	*Redynamiser les LN, *entraîner la participation	Implication personnelle et collective	*Notes de services, * Différentes publications,	*Archives de la région *Presbytères	*Comité de pilotage ;

traditionnelles) dans la sensibilisation en faveur des LN		effective de tous en faveur des LN dans la région.		*Nombre de campagnes de sensibilisation.	*Eglises *Mosquées *Chefferies	*Médias de la région ; *Comités de langues de la région, *Institutions régionales, *Partenaires.
	Multiplication des outils de communication	Vulgariser les LN dans la région	Maitrise fonctionnelle des LN	*Variété des outils * Véhicules de communication des LN	*CR-CE *Établissements scolaires	*CR-CE *MINEDUB *MINESEC *MINAC
	Organisation des campagnes de sensibilisation dans les communautés	Présenter l'importance des LN	Grand intérêt pour les LN par les populations de la région du Centre	*Mobilisation des populations locales *Présences aux ateliers *Coins de lecture	*CR-CE *Établissements scolaires *Eglises/Mosquées *Chefferies	*CR-CE *MINEDUB *MINESEC *MINAC

	Suivi des activités de sensibilisation					
Promotion de l'alphabétisation en LN de la région	Identification et mobilisation des personnes ressources pour les études sur les langues dans la région	Identifier et mobiliser des personnes ressources	Mise sur pied d'une équipe de travail en faveur des LN dans la région du Centre	Document indiquant le nombre de personnes mobilisées	*Rapports	*comité de pilotage, * Comités de langues, *linguistes, *Géographes
	Mise à jour de la carte linguistique régionale // Existence d'une carte des langues de la région du Centre déjà disponible à la SIL et au CERDOTOLA	*Recenser les langues vivantes de la région *Elaborer un répertoire linguistique et géographique.	Elaboration d'une cartographie linguistique des LN dans la Région du Centre.	*Inventaire linguistique régional pour le Centre *Publication de la carte linguistique	*CR -CE *DR-MINAC	*comité de pilotage, *DR-MINAC * Associations culturelles, Comités de langues de la région, *Géographes, *Linguistes.

	Organisation des campagnes d'alphabétisation	Élaborer un programme d'alphabétisation en LN dans la région.	Supports et programmes d'alphabétisation élaborés	*Chronogramme des campagnes et thématiques, *Nombre d'intervenants, *Nombre de participants	*Calendrier (Chronogramme) *Rapports *CR-CE	*comité de pilotage, *DR-MINAC, *DR-MINESEC *DR-MINFOF *Associations locales
	Réhabilitation des centres d'alphabétisation	Réhabiliter les centres existants	Des anciens centres d'alphabétisation remis à jour	*Document d'inventaire des besoins *Devis *Appels d'offres	*Rapports *Maîtresd'ouvrage	*comité de pilotage, *DR-MINAC, *DR-MINESEC *DR-MINFOF *Associations locales
	Equiper des centres d'alphabétisation	Équiper les centres d'alphabétisation	Des centres d'alphabétisation	*Recensement des centres ;	*Rapports *Délibération	CR-CE DR-MINESEC

			opérationnels et équipés	*Recensement des besoins identifiés ; *Nombre de fournitures distribués ; *Nombre de centres équipés.	*Devis *Appel d'offres	DR-MINAC
	Recrutement et formation des formateurs chargés de l'alphabétisation	Recruter et former des personnes pour l'alphabétisation	Des personnes recrutées et formées	*Nombre de formateurs recrutés ; *Nombre de formés ; *Programme de formation.	*Rapports *Délibérations *DRH / CR-CE *Comité de pilotage	*CR-CE *DR-MINESEC *DR-MINEDUB
Participation à la production et la distribution du matériel didactique dans la région	Lancement d'appels d'offres pour les différentes catégories de matériel didactique	Mettre en compétition les entreprises de la région pour la production et la	Acceptation de soumissionner par plusieurs éditeurs	Publication des avis d'appel d'offres	Archives	*CR-CE *Enseignants *Editeurs

	à produire et à distribuer	reproduction du matériel pédagogique				
	Constitution des équipes pour les traductions et adaptation des manuels scolaires	Traduire et/ou adapter les manuels aux réalités de la région du Centre	Documents traduits en langues locales de la région	Nombre de documents traduits et/ou adaptés	*CR-CE *Bibliothèques scolaires, *Centres d'alphabétisation	*Comité de pilotage, *Enseignants, *Editeurs, *Comités de langues,
	Réception des ouvrages auprès des imprimeurs selon le calendrier de livraison	Réceptionner les documents produits	Sécurité des documents après leurs productions	Nombre de documents réceptionnés	*Bordereau de livraison, *Rapports	*Editeurs, *CR-CE, *Comité de pilotage
Contractualisation avec des médias publics et privés pour des diffusions en LN de la région	Recensement des médias de la région et choix	Dresser la liste exhaustive des médias de la région	Vulgarisation des LN	Diffusion des émissions en LN	*Liste des programmes diffusés	*CR-CE *DR-MINCOM

	Contractualisation avec les radios	*Signer des contrats de partenariats	*Production des documentaires en LN	*Nombre de documentaires ou d'émissions diffusés	*CR-CE * Liste des programmes diffusés	*CR-CE *DR-MINCOM
	Contractualisation avec la presse	*Créer une plateforme de collaboration	* Publication des outils de sensibilisation en LN	*		
Réalisation des infrastructures (Lieux de promotion) en faveur des LN	Réhabilitation des centres d'alphabétisation	Réhabiliter les centres existants	Des anciens centres d'alphabétisation remis à jour	*Document d'inventaire des besoins *Devis *Appels d'offres	*Rapports *Maîtresd'ouvrage	comité de pilotage, *DR-MINAC, *DR-MINESEC *DR-MINFOF *Associations locales
	Approvisionnement des bibliothèques scolaires	Documenter pour une variété et une disponibilité	Un environnement de lecture en langues nationales de la	*Nombre de coins de lecture	*CR-CE *Etablissements scolaires	*Comité de pilotage *Enseignants de langues

4.5. SUGGESTIONS

Au terme de cette étude, il en ressort que les langues nationales méritent une attention particulière pour ne pas assister à leur mort. C'est pourquoi, nous formulons quelques suggestions qui favoriseraient leur réhabilitation.

4.5.1 Au niveau de l'Etat

- Promouvoir l'enseignement bilingue (une langue officielle/une langue camerounaise) selon la décentralisation dans tout le système éducatif ;
- Prendre en considération les questions liées à l'éducation axée sur les langues nationales,
- Donner aux langues nationales d'être utilisées comme objet et médium d'enseignement,
- Insérer des épreuves de langues nationales dans les concours professionnels,
- Inclure les épreuves de langues nationales dans les matières obligatoires aux différents examens officiels,
- Placer l'usage fonctionnel des savoirs et savoir-faire en langues nationales dans des situations tirées de la vie réelle au centre de l'apprentissage des langues nationales, car la vie courante laisse peu de place à leur utilité ;
- Promouvoir la création des centres d'alphabétisation en langues nationale,
- Transférer les fonds lors du transfert d'une compétence pour assurer la réalisation des différentes actions qui seront menées,
- Edicter une loi qui érige les langues véhiculaires dans la région en leur octroyant le même statut que les langues officielles dans tous les domaines de la nation, ceci mettrait également la population en confiance et l'impliquerait dans cette dynamique,
- Accompagner les textes législatifs par des décrets et arrêtés pour impulser leur implémentation sur le terrain.

4.5.2 Au Conseil Régional du Centre

- Mettre sur pied la sous direction des affaires sociales et culturelles qui est une partie intégrante de la commission de l'éducation, de la santé, de la population, des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse et des sports tel que le préconise la disposition de l'article 282 de la Loi portant code des CTD. Ainsi, cette sous commission intégrera la promotion des LN dans son leadership stratégique. En effet, cette sous-direction figure sur l'organigramme joint en annexe, mais elle n'est pas encore effective de manière empirique.

- Généraliser l'utilisation des langues nationales dans tous les secteurs de la vie courante par des affiches publicitaires, inscriptions sur les bâtiments publics, prospectus, tribunal,...
- Collaborer avec les comités de langues, associations de promotions des langues locales de la région pour mutualiser les efforts,
- Assurer et veiller à l'exécution de l'hymne national en langues nationales enseignées dans les établissements scolaires de la région lors des levées des couleurs;
- Commencer la vulgarisation des textes législatifs, cela pourrait susciter l'adhésion des populations et le soutien des ONG et parties prenantes,
- Créer des pôles représentatifs (points focaux) de chaque secteur ministériel afin d'avoir une vue panoramique de tous les domaines de la Région.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail de recherche qui est à son terme portait sur la « *proposition d'un plan d'action pour la promotion des langues nationales en éducation en contexte de décentralisation : le cas de la Région du Centre* ». L'objectif général était celui de décrire la situation actuelle en matière de promotion des langues nationales au niveau du Conseil Régional du Centre en vue d'élaborer un plan d'action pour renforcer cette promotion. Le sujet a été abordé dans le cadre du management de l'éducation en général et spécialement dans la planification de l'éducation. Par l'avènement de la décentralisation, la prise de décision s'est tournée vers le bas, c'est-à-dire vers les Collectivités Territoriales Décentralisées. Or, environ quatre ans après la promulgation des textes de lois en l'endroit des CTD, l'effectivité de l'implémentation de certaines orientations données, notamment celles de la promotion des langues nationales au niveau de la Région nous a interpellé.

A cet effet, plusieurs questions ont été soulevées : Comment le Conseil Régional du Centre peut-il renforcer la promotion des langues nationales selon les dispositions de l'article 273 (b) de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019? Quelle est la situation actuelle en matière de promotion des LN par le Conseil Régional du Centre? Quels sont les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des LN dans la Région du Centre ? Quelles actions peuvent être menées en faveur des LN dans la Région du Centre ? Pour apporter des éléments de réponse, nous avons mené une recherche qualitative.

Nous avons convoqué quatre théories, à savoir, la théorie de la planification stratégique, la théorie de l'action publique, la théorie des parties prenantes et la théorie des ressources. Les données ont été recueillies par des entretiens et une étude documentaire ; puis une analyse de contenu s'en est suivie. Les résultats obtenus ont permis de conclure que l'importance des langues nationales est avérée mais il n'existe pas encore de cadre référentiel pour implémenter leur promotion. En outre, la non disponibilité de plusieurs ressources, notamment les ressources financières, a sonné comme un échos.

Cette recherche débouche sur la proposition d'un exemple de plan d'action qui pourrait aider le Conseil Régional du Centre, lorsque la signature des décrets et arrêtés sera effective. En effet, l'absence de cadre normatif constitue par ailleurs une limite importante pour l'application d'un plan d'action. C'est également un apport au domaine de la science particulièrement les sciences de l'éducation, par une planification en faveur de la vulgarisation

des langues nationales dans une Région, car celles-ci ploient encore sous le joug de la colonisation et perdent en vitalité au quotidien.

Dans l'une de ses sept (7) aspirations, l'agenda 2063 vise une « *Afrique ayant une identité, des valeurs et une éthique culturelle forte* » et l'un de ses objectifs est « *la renaissance culturelle africaine primordiale* ». Cette renaissance culturelle implique la revitalisation de nos langues nationales, véritables véhicules de la culture d'une communauté.

L'avènement de la décentralisation est une pierre qui s'ajoute à l'édifice de la mise en œuvre des politiques d'intégration des langues nationales dans le système éducatif au regard du texte législatif de 2019. Mais cette mise en œuvre est conditionnée par la promulgation des textes réglementaires, lesquels sont attendus par le Conseil Régional du Centre et de la disponibilité des ressources financières. D'où la nécessité d'un transfert complet des ressources de la décentralisation comme le souligne le point 290 de la SND 30. Ainsi, promouvoir les langues nationales en éducation dans un contexte de décentralisation permettra à tous les apprenants de la collectivité décentralisée d'accéder à une éducation de qualité en langues nationales, ceci avec des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Aussi, nous suggérons que l'Etat puisse assurer la suite du transfert, surtout le transfert des ressources financières de manière à permettre aux CTD de mieux assurer le développement de leur zone et domaine de compétence, d'édicter une loi qui érige les langues nationales véhiculaires dans la région en leur octroyant le même statut que les langues officielles dans tous les domaines de la région, d'accompagner les textes législatifs par des décrets et arrêtés pour impulser leur implémentation sur le terrain, de donner aux langues nationales d'être utilisées comme objet et médium d'enseignement, de promouvoir la création des centres d'alphabétisation en langues nationales.

Pour le Conseil Régional du Centre, nous proposons, de commencer une collaboration avec les comités de langues, associations de promotions des langues locales de la région pour mutualiser les efforts ; ainsi que la vulgarisation des textes législatifs, cela pourrait susciter l'adhésion des populations et le soutien des ONG et parties prenantes, de créer des pôles représentatifs au sein de son institution de chaque secteur ministériel en relation avec la promotion des LN afin d'avoir une vue panoramique de tous les domaines de la Région.

BIBLIOGRAPHIE

- Agenda 2063 (2015). L’Afrique de Nous Voulons. Commission de l’Union Africaine
- Aikpo Hounsa, P. (2021). Langues maternelles nationales dans le développement durable des communautés. <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/09/Paul-Hounsa-AIKPO.pdf>
- Aikpo Hounsa, P. (2021). Langues nationales et décentralisation : le cas de la commune de Cotonou. *Djiboul*, 002 (3), 92-109
- Alidou, H. (2006). Utilisation des langues africaines et l’alphabétisation : conditions, facteurs et processus (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tanzanie et Zambie). *Association pour le développement de l’éducation en Afrique*.
- Amedegnato, O. S. (2014). Les langues africaines, clés du développement des Etats subsahariens. *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, 331-346. 10.4000/books.pub.41952
- Amougou, M. P. (mars 2020). Promotion de l’enseignement des langues nationales au secondaire : étude menée au Lycée Général Leclerc de Yaoundé au Cameroun. Akofena, 1.
- Atangana Onana, R., Djeumeni Tchamabe, M., Bemmo, O. (2021). Apprentissage pluricultural de l’oeuvre intégrale : vers une approche systématique de lecture. Acaref
- Avodo Avodo, J. (2021). Le plurilinguisme et le développement local à l’ère de la décentralisation au Cameroun. Acaref
- Besnainou, D. (1993). Planification nationale, planification régionale (article). *Revue économique*. 177-192
- Bessala, G., Nguinta Heugang, L.-F., & Bissaya Bessaya, E.-T. (2023). Législation camerounaise et langues nationales : états des lieux, écarts et esquisse de solutions pour un meilleur enracinement socio-politique. *Contextes Didactiques, Linguistiques et Culturels*, 1(2)
- Biaux-Altmann, I. (2019). Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale. *Conseil Economique, Social et Environnemental* (16)
- Binam Bikoi, C. (2012). Atlas linguistique du Cameroun. Cerdotola
- Bitjaa Kody, Z.D. (2004). La dynamique des langues camerounaises en contact avec le français (Approche macrosociolinguistique). Thèse de Doctorat d’Etat.

- Bitjaa Kody, Z. D. (2000). Vitalité des langues à Yaoundé. Colloque international sur les villes plurilingues à l'école normale supérieure de Libreville, Gabon.
- Bitjaa Kody, Z. D. (2001). Emergence et survie des langues nationales au Cameroun. TRANS, 11. <http://www.inst.at/trans/11Nr/kody11.thm>
- Boubakary (2016). Influences des facteurs de contingence sur le management des entreprises africaines : Le cas du Cameroun. *Revue africaine de management*, 1, 133-148
- Bouvier, A. (2004). *Management et sciences cognitives*. PUF
- Brousseau, A.-M. (2011). Identités linguistiques, langues identitaire : synthèse. *Revue d'études françaises*. 1.
- Cairo Crocco, M. (2022). La « réussite » en éducation : dispositif et mode de gouvernement contemporain. *Recherche en éducation*, 47, 10.4000/ree.10609
- Calvet, L.-J. (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris-Payot.
- Calvet, L.-J. (2017). *Les langues : quel avenir ?* Biblis
- Carli, A. (2012). Pour une mise à jour du concept de vitalité linguistique. *Revue de linguistique latine du centre Alfred Ernout*. 8.
- Campehouth, L. V., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en Sciences sociales*. Dunod
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. 2005
- Confemen (1999). *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation*
- Cornu, G. (2018). *Vocabulaire juridique*. 12^{ème} édition, PUF.
- Déclaration des droits linguistiques. (1996)
- Demaizière, F. (2008). Le dispositif, un incontournable du moment. *Apprentissage des langues et système d'information et de communication*, 11(2), 157-161.
- Dépelteau, F. (2000). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats*. Éditions « de boeck »
- Diagne, A., Maiga, M.M., Sambou, A (2023). *Traduction et élaboration terminologique pour l'enseignement des mathématiques en langues africaines : le cas du Wolof. Le plurilinguisme africain entre diversité et universalité* de Frath P. et Rassoul Thiam K. Presses de l'Observatoire du Plurilinguisme en Afrique.
- Dictionnaire Le Robert. (2015).
- Dictionnaire universel francophone. (1997).
- Diouf, M. (1997). *Gouvernance et stratégies de changement, exemple de la politique sénégalaise de décentralisation*.
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellessi, C., Marcellessi, J.-B. & Mével, J. P.(2002). *Dictionnaire de linguistique*. Larousse-Bordas.

- Essono, J.-M. (1998). Précis de linguistique générale. Paris, Harmattan
- Gauthier, B. (2009). Recherche sociale De la problématique à la collecte des données. Presses de l'Université du Québec
- Gavard-Perret, M.-L., Gotteland, D., Haon, C. & Jolibert, A. (2008). Méthodologie de la recherche ; réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion. Pearson Education.
- Gond, J.-P. & Mercier, S. (Février 2003). Les théories des parties prenantes : une synthèse critique de la littérature.
- Guinchard, S. et Bebard, T. (2019-2020). Lexique des termes juridiques. 27^e édition, Paris, Dalloz.
- Helfer, J. P., Kalika, M. & Orsoni, J. (2019). Stratégie. 11^e édition
<https://fr.wikipedia.org>
- Idéos. (2018). Démystifier les outils de gestion-le plan d'action. Feuillet n°2.
- International Peace Institute (2014). Le manuel de gestion.
<https://www.jstor.org/stable/resrep25601.10>
- Jourdan, C. (1982). Langues nationales, langues officielles, langues légitimes : un problème idéologique. 2(1). <https://doi.org/10.7202/1077892>
- Keubou, P. (2021). La procédure pénale au Cameroun, Paris, n° 179, l'harmattan.
- Kourouma, M. (1981). Problèmes de l'édition en langues africaines. *In* La définition d'une stratégie relative à la promotion des langues africaines, Documents de la réunion d'experts qui a eu lieu à Conakry (Guinée) 21-25 septembre 1981. UNESCO
- Kuruma, F. et Touré, J.-M. (1981). Les mass-média dans la promotion des langues africaines. *In* La définition d'une stratégie relative à la promotion des langues africaines, Documents de la réunion d'experts qui a eu lieu à Conakry (Guinée) 21-25 septembre 1981. UNESCO
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2012). Sociologie de l'action publique, Presses de Science.
- Leduc, D., Riopel, M., Raïche, G. & Blais, J.-G. (2011). L'influence des définitions des habiletés disciplinaires sur la création et le choix d'items dans le PISA et le TEIMS. *In* Mesure et Evaluation en Éducation, 34 (1).
- Legrand, L. (1988). Les politiques de l'éducation. PUF
- Manga Mbongo, G., Tiafack, O. & Ndam, I. (2020). Décentralisation et développement des services d'eau dans les communes de l'Océan (Sud Cameroun). Editions Francophones Universitaires d'Afrique.

- Manifi Abouh, M. Y. J. (2019). Les défis de l'enseignement des langues et cultures camerounaises sous le paradigme de l'Approche par les Compétences au cycle secondaire. *Revue Syllabus*. 8 (1).
- Manoli, L. (2021). La mise en œuvre de la planification stratégique dans le milieu universitaire : le cas d'une faculté montréalaise. Mémoire de Master.
- Mbouopda Njilo, A. (2021). Dispositifs pédagogiques et qualité de la formation des apprenants du centre multifonctionnel des jeunes de référence de Yaoundé. Mémoire Master
- McGinn, N. F.; Welsh, T. (1999). La décentralisation dans l'éducation : pourquoi, quand, quoi et comment. *Principes de la planification de l'éducation* (64)
- Merle, R. et Vitu, A. (2001). *Traité de Droit Criminel*. Tome II. Paris.
- Metangmo-Tatou, L. (2019). Pour une linguistique du développement : Essai d'épistémologie sur l'émergence d'un nouveau paradigme en sciences du langage. Éditions science et bien commun
- Mialaret, G. (2004). *Méthodes de recherche en sciences de l'éducation*. Que sais-je ? 128 pages
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2011). Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun. Division de la prospective et de la planification stratégique ?
- Mintya, R. D. (2018). La décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun – Fondements logiques et outils de localisation. Éditions : Aimf.
- Morasse, J. (2021). La planification stratégique comme outil de développement durable. Mémoire Maitrise.
- Mullenbach, A. (2007). L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises. *La Revue des Sciences de Gestion* ; 1 (n°223), 109-120
- Nda'a, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*. L'Harmattan.
- Ndibnu Messina, J. (2013). Le français et les langues nationales au Cameroun : quelques considérations pédagogiques. *Synergies. Afrique des Grands Lacs* (2). 167-179
- Ndoubé, R. A. (2020). Le processus de décentralisation au Cameroun : Avancées, Pesanteurs et Perspectives. Université de la vallée de l'Utah.
- Ngo Kobla, A. I. (2023). Planification stratégique en temps de crise Covid-19 et éducation de qualité dans les classes d'examens de la région du centre. Mémoire master II. Université
- Ngo Ndjeyiha, M. et Ndjonmbog, J. R. (2022). Utilisation des langues nationales en animation dans un contexte de décentralisation : un défi et une opportunité pour les cadres de

- jeunesse et d'animation. *In* Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, (23)
- Nguessan, L.-M. et Godjoa, M.-F. (2022). Langue et culture pour un développement durable des communautés en Côte d'Ivoire. *Akofena* (2)
- Obin, J.-P. (1993). *La crise de l'organisation scolaire*. Hachette Livre.
- Ouane, A. & Glanz, C. (2011). Optimiser l'apprentissage, l'éducation et l'édition en Afrique : le facteur langue, Etude bilan sur la théorie et la pratique de l'enseignement en langue maternelle et l'éducation bilingue en Afrique subsaharienne.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2009). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Programme Régional de Développement du Centre. (Nov 2023) <https://region-centre.cm>
- Rhein, C. (1993). Planification urbaine et régionale : leçons et perspectives des expériences étrangères. <http://journals.openedition.org/strates/1150>
- Robitaille, M. ; Chiasson, G. ; Gauthier, M. (2016). De la planification stratégique régionale à la prospective en outaouais : la difficile construction d'un nouveau rapport au temps. *Cahiers de géographie au Québec*, 60 (170)
- Sadembouo, E. (2019). L'Alphabet général des langues camerounaises : 1979-2019. Quel accueil et quelle perspective après 40 ans d'adoption ? Acte de 2^e Symposium
- Sagara, E. (2012). Politiques de cohabitation des langues africaines et des langues étrangères. De l'exploration du multilinguisme dans les villes africaines.
- Samassekou, A. (2006). Pluralisme linguistique et problématique du développement en Afrique. *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, 379-386.
- Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, Direction Générale de la coopération au Développement. (2006). Evaluation du thème « Appui à la décentralisation et gouvernance locale ».
- SND 30. (2020)
- Sow, N. et Frath, P. (2023). Afrique : la diversité linguistique n'est pas incompatible avec l'universalité. Le plurilinguisme africain entre diversité et universalité de Frath P. et Rassoul Thiam K. Presses de l'Observatoire du Plurilinguisme en Afrique.
- Tabi Manga, J. (2000). *Les politiques linguistiques du Cameroun : essai d'aménagement linguistique*. Karthala
- Tadadjeu, M. (1895). Pour une politique d'intégration camerounaise : le trilinguisme extensif. Actes du colloque sur l'identité culturelle camerounaise. Yaoundé, MINFOC, 187-201

- Tadadjeu, M., Sadembouo, E. & Mba, G. (2004). Pédagogie des langues maternelles africaines. Collection PROPELCA, 144 (01). Editions du CLA
- Takam, A. F. (2013). Aménagement de l'acquisition : du trilinguisme fonctionnel à la pédagogie convergente. *International Journal of Evaluation and Research in Education*, 2(2), 93-106.
- Tasner, V. et Gaber, S. (2018). Lev Vygotsky, initiateur du constructivisme social et penseur insaisissable de l'éducation. *In Figures de l'éducation dans le monde*. 78. <https://doi.org/10.4000/ries.7089>
- Tchindjang, M., Bopda, A., & Ngamgne, A. (2008). Langues et identités culturelles en Afrique. *Museum International* 239(60). Editions UNESCO.
- Thietart, R.-A. & al. (2014). Méthodes de recherche en management. Dunod.
- Toua, L., et Ndjonmbog, J. R. (2023). Politiques linguistiques nationales et enjeux des réformes éducatives au Cameroun. *In Educare, Revue de la faculté des sciences de l'Education*. (004), 141-153. Collection source.
- Unesco (2017). Guide fonctionnel planificateur. <https://unesdoc.unesco.org>
- Unesco. (1959). *Revue internationale des sciences sociales : Etudes et pratiques de la planification*. 11 (3)
- Unesco. (1981). La définition d'une stratégie relative à la promotion des langues africaines. Documents de la réunion d'experts qui a eu lieu à Conakry (Guinée) 21-25 septembre 1981.
- Unesco. (2002). Vitalité et disparition des langues.
- Unesco. (2005). Décentralisation en éducation : politiques et pratiques nationales. *Politiques et stratégies d'éducation* (7).
- Unesco. (2006). Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle.
- Unicef. (Décembre 2021). Plan d'action stratégique, de l'Equipe spéciale du Secrétaire général pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous au secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.
- Von Bertalanffy, L. (1968). Théorie générale des systèmes. (Traduction autorisée de l'ouvrage *General System Theory*)
- Yonli, M. (juillet 2015). Planification stratégique et gestion des organisations d'économie sociale et solidaire : proposition de plan d'actions (2016-2020) à la coopérative Zoutou. Mémoire de Maîtrise.
- Zagamé, P. (1993). Planification stratégique. Quelques réflexions pour une transposition à la planification nationale. *Revue Economique*. 13-56

Zittoun, P. (2013). Dispositif. In I.CAsillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F.Chateauraynaud, J.-M. Fourniau,R. Lefèbvre, C. Neveu, &D. Salles (Eds), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, DicoPart (1^{ère} édition). Gis Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/dispositif-2013>

ANNEXE

ANNEXE

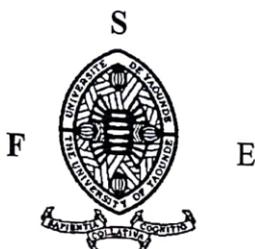
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROUN

PEACE-WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULA AND
EVALUATION

Le Doyen,

The Dean

N° 179./24/UYI/FSE/CDCEV

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné Pr. BELA Cyrille Bienvenu, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiante DOMCHE WAMBE Viviane, Matricule : 22W3061 est inscrite en MASTER II à la Faculté des Sciences de l'Education, Département de CURRICULA ET EVALUATION, filière MANAGEMENT DE L'EDUCATION, option : GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET PLANIFICATION DE L'EDUCATION.

L'intéressée doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master II. Elle travaille sous la direction du Pr. DJEUMENI TCHAMABE Marcelline. La recherche de la candidate porte sur le thème : « *Proposition d'un plan d'action de promotion des langues nationales en éducation dans un contexte de décentralisation : le cas de la région du Centre* ».

Je vous saurai gré de bien vouloir la recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider à conduire à terme ses travaux de recherche.

En foi de quoi, cette autorisation de recherche est dressée et délivrée pour servir et valoir ce que de droit/.

Fait à Yaoundé, le

20 JUN 2024

Jacques Evouna
Professeur



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

CENTRE REGIONAL COUNCIL

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE (PRD-CE / 2022 – 2026)



Thème : « Encadrer un développement harmonieux pour impulser l'émergence de la Région du Centre »

Edition : décembre 2023

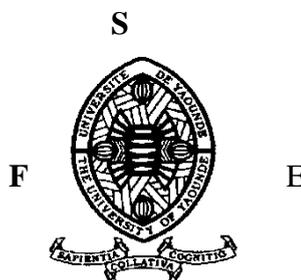
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 PAIX-TRAVAIL-PATRIE

 UNIVERSITE DE YAOUNDE I

 FACULTE DES SCIENCES DE
 L'EDUCATION

 DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
 EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROUN

 PEACE-WORK-FATHERLAND

 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

 FACULTY OF EDUCATION

 DEPARTMENT OF CURRICULA AND
 EVALUATION

GUIDE D'ENTRETIEN

Thème : Proposition d'un plan d'action de promotion des langues nationales en éducation dans un contexte de décentralisation : le cas de la Région du Centre.

Dans le cadre de la rédaction de notre travail de recherche (Master 2) en Sciences de l'Education, nous venons par cet entretien solliciter votre contribution. En nous appuyant sur l'article 40 alinéa 1, tiré du titre III, chapitre II, section II du livre 1er de la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, qui dispose que «*toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'Exécutif Communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement* » ; le présent travail de recherche poursuit un double objectif : empirique et épistémologique. Sur le plan empirique, il est question d'impulser les Langues nationales en éducation de manière à avoir des citoyens enracinés dans leurs cultures afin de contribuer au développement de la collectivité. Pour le versant du plan épistémologique, celui de proposer un dispositif qui puisse permettre à la Région du Centre d'agir avec efficacité dans la promotion des Langues de la localité, véritables vectrices du patrimoine culturel.

Nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à ces questions. Nous vous garantissons la confidentialité de vos informations qui ne seront utilisées que dans le cadre de cette recherche.

MODULE I : IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Profession :

Structure :

- ❖ Votre connaissance des textes et lois qui régissent le transfert des compétences aux CTD en matière de promotion des Langues Nationales en Education.
- ❖ Votre point de vue.

Thème I : Etat des lieux en matière de promotion des langues nationales

- ❖ Situation actuelle en matière de maîtrise fonctionnelle (compétence en lecture, écriture, expression dans la vie courante) des langues nationales dans la région du centre par les citoyens/apprenants.
- ❖ Votre avis concernant l'édition, la presse écrite et parlée en Langues locales dans la région du centre.
- ❖ Les infrastructures disponibles dans la région pour promouvoir les langues nationales.

Thème II : *Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des langues nationales dans la Région du Centre*

- ❖ Les ressources à disposer pour améliorer la maîtrise fonctionnelle des langues nationales dans la Région du Centre.
- ❖ Les difficultés auxquelles font face l'édition, la presse parlée et écrite en langue nationale dans la Région du Centre.
- ❖ La participation de l'édition, la presse parlée et écrite à la promotion des langues nationales dans la région.
- ❖ La disponibilité des ressources nécessaires pour mettre sur pied des infrastructures équipées pour promouvoir les langues nationales dans la région.

Thème III : *Actions à mener en faveur des langues nationales dans la région du Centre*

- ❖ Les actions qui aideraient à améliorer la maîtrise fonctionnelle des langues nationales.
- ❖ Ce que peut faire le Conseil Régional pour accroître la visibilité des langues locales de la région au travers de l'édition, de la presse écrite et de la presse parlée.
- ❖ La mise sur pied des infrastructures bien équipées.

- ❖ Les acteurs individuels ou collectifs opportuns dans cette promotion des langues nationales.

Nous vous remercions pour votre disponibilité !

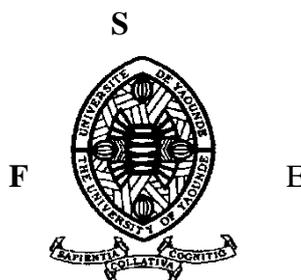
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 PAIX-TRAVAIL-PATRIE

 UNIVERSITE DE YAOUNDE I

 FACULTE DES SCIENCES DE
 L'EDUCATION

 DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
 EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROUN

 PEACE-WORK-FATHERLAND

 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

 FACULTY OF EDUCATION

 DEPARTMENT OF CURRICULA AND
 EVALUATION

GUIDE D'ENTRETIEN

Thème : Proposition d'un plan d'action de promotion des langues nationales en éducation dans un contexte de décentralisation : le cas de la Région du Centre.

Dans le cadre de la rédaction de notre travail de recherche (Master 2) en Sciences de l'Education, nous venons par cet entretien solliciter votre contribution. En nous appuyant sur l'article 40 alinéa 1, tiré du titre III, chapitre II, section II du livre 1er de la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, qui dispose que «*toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'Exécutif Communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement* » ; le présent travail de recherche poursuit un double objectif : empirique et épistémologique. Sur le plan empirique, il est question d'impulser les Langues nationales en éducation de manière à avoir des citoyens enracinés dans leurs cultures afin de contribuer au développement de la collectivité. Pour le versant du plan épistémologique, celui de proposer un dispositif qui puisse permettre à la Région du Centre d'agir avec efficacité dans la promotion des Langues de la localité, véritables vectrices du patrimoine culturel.

Nous vous remercions d'avoir accepté de répondre à ces questions. Nous vous garantissons la confidentialité de vos informations qui ne seront utilisées que dans le cadre de cette recherche.

MODULE I : IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Profession :

Structure :

Nombre d'années au poste :

- ❖ Votre connaissance des textes et lois qui régissent le transfert des compétences aux CTD en matière de promotion des Langues Nationales en Education.
- ❖ Le cadre référentiel qui vous aide à implémenter ces orientations politiques reçues.

Thème I : Etat des lieux en matière de promotion des langues nationales

- ❖ Votre point de vue concernant la maîtrise fonctionnelle (compétence en lecture, écriture, expression dans la vie courante) des langues nationales dans la région du centre par les citoyens/apprenants.
- ❖ Votre point de vue concernant l'édition, la presse écrite et parlée en Langues locales dans la région du centre.
- ❖ Les infrastructures dont vous disposez pour promouvoir les langues dans votre localité.

Thème II : *Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des langues nationales* dans la région du Centre

- ❖ Les ressources dont vous disposez pour améliorer la maîtrise fonctionnelle des langues nationales dans la région.
- ❖ Les ressources dont vous auriez besoin concernant cette maîtrise fonctionnelle.
- ❖ Les difficultés auxquelles vous faites face concernant l'édition, la presse parlée et écrite en langue nationale dans la région.
- ❖ La participation à l'édition, la presse parlée et écrite à la promotion des langues nationales dans la région.
- ❖ Les ressources nécessaires pour mettre sur pied des infrastructures équipées pour promouvoir les langues nationales dans la région.

Thème III : *Actions à mener en faveur des langues nationales dans la région du Centre*

- ❖ Les actions qui vous aideraient à améliorer la maîtrise fonctionnelle des langues nationales.
- ❖ Ce que peut faire le Conseil Régional pour accroître la visibilité des langues locales de la région au travers de l'édition, de la presse écrite et de la presse parlée.

- ❖ Les infrastructures bien équipées à mettre sur pied.
- ❖ Les acteurs individuels ou collectifs opportuns dans cette promotion des langues nationales.

Nous vous remercions pour votre disponibilité !

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
DEDICACE.....	ii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES ANNEXES.....	vi
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THÉORIQUE.....	3
CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE L'ETUDE.....	4
1.1-CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	4
1.1.1. Contexte mondial	4
1.1.2. Contexte africain.....	6
1.1.3. Contexte camerounais.....	8
1.2- JUSTIFICATION ET POSITION DU PROBLÈME.....	12
1.2.1. Justification.....	13
1.2.2. Formulation du problème.....	15
1.3- QUESTIONS DE RECHERCHE.....	15
1.3.1- Question de recherche principale	15
1.3.2- Questions Secondaires (Q.S.)	16
1.4-OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	16
1.4.1- Objectif général	16
1.4.2- Objectifs spécifiques.....	16
1.5- INTÉRÊTS DE L'ÉTUDE.....	16
1.5.2-Sur le plan économique	17
1.5.3-Sur le plan Social.....	17

1.6- DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE.....	17
1.6.1. Délimitation thématique.....	17
1.6.2. Délimitation spatio-temporelle	18
1.6.3. Délimitation géographique.....	18
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET THÉORIES EXPLICATIVES DE L'ÉTUDE	21
2.1. Définition des concepts	21
2.1.1. Plan d'action de promotion des langues nationales	21
2.1.2. Education	23
2.1.3. Décentralisation	24
2.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE	27
2.2.1. Politiques linguistiques	28
2.2.2. Importance des langues nationales dans le système éducatif et leur promotion.....	34
2.2.2. Implémentation d'une politique de valorisation des langues nationales	36
2.2.3. Apport des Collectivités Territoriales Décentralisées pour valoriser les Langues Nationales	39
2.2.3.1.1. Les différentes ressources éducatives en faveur de la maîtrise fonctionnelle des LN	41
2.2.3.1.2. L'élaboration de la carte linguistique	42
2.2.3.2.1. L'édition.....	44
2.2.3.2.2. La presse parlée et écrite.....	44
2.2.4. La planification	45
2.5. THÉORIES EXPLICATIVES DU SUJET	50
2.5.1. La théorie de l'action publique	50
2.5.2. La théorie des ressources	52
2.5.3. La théorie des parties prenantes	53
2.5.4. La vitalité linguistique	55
2.5.5. La planification stratégique.....	57

DEUXIÈME PARTIE : CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	60
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	61
3.1. TYPE DE RECHERCHE	61
3.2. POPULATION DE L'ÉTUDE	62
3.2.1. La population cible	62
3.2.2. La population accessible	63
3.2.3. Localisation de l'étude	63
3.3- TECHNIQUE D'ÉCHANTILLONNAGE ET ÉCHANTILLON	64
3.3.1. Techniques d'échantillonnage	64
3.3.2. L'échantillon de l'étude	64
3.4- PRÉSENTATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES ET JUSTIFICATION	66
3.4.1- Méthodes de collecte des données.....	66
3.4.2- Instruments de collecte des données.....	67
3.5. MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES.....	70
3.5.1. La lecture des données	70
3.5.2. Protocole d'analyse des données	70
3.6. QUELQUES RAPPELS	72
3.6.1. Rappel de la thématique.....	72
3.6.2. Rappel de la question principale de recherche.....	72
3.6.3. Rappel de l'objectif général de recherche.....	72
3.6.2. Les variables	73
CHAPITRE 4 :PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS	78
4.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET ANALYSE DE CONTENU DES DONNÉES RECUEILLIES	78
4.1.1. Point de vue sur l'implémentation du texte de loi	78
4.1.2. Etat des lieux en matière de promotion des langues nationales dans la région du Centre.....	80

4.1.3. Mobilisation des ressources pour assurer la visibilité des des langues nationales dans la région du Centre	83
4.1.4. Proposition des actions et acteurs pour garantir la promotion des langues nationales dans la région du Centre	85
4.2. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	90
4.2.1. Implémentation de l'article de 273 de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées	91
4.2.2. Objectif spécifique n°1 : Faire l'état des lieux en matière de promotion des langues nationales	92
4.2.3. Objectif spécifique n°2 : Déterminer les moyens susceptibles d'assurer la visibilité des langues nationales.....	94
4.2.4. Objectif spécifique n°3 : Proposer des actions visant à garantir la promotion des langues nationales	96
4.4. PROPOSITION D'UN PLAN D' ACTIONS	98
4.4.1. Présentation des domaines d'intervention	99
4.5. SUGGESTIONS.....	112
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....	116
ANNEXE.....	123
TABLE DES MATIERES	134

